////////////

////////////

Maîtrise d'ouvrage :

Commune d'Aniane
Hôtel de Ville - BP11
34 150 ANIANE

Chargés d'études :

Robin & Carbonneau - architecture, urbanisme
8 Rue Frédéric Bazille - 34 000 MONTPELLIER

Ecotone - environnement (biodiversité)
4 rue du Caire - 11 290 MONTREAL D'AUDE

Normeco - environnement
8 rue du Puech de Labade - 34 370 CREISSAN

+

Ce rapport de présentation inclut également des éléments de diagnostic et d'expertises issus du travail de :

Information & Territoires - urbanisme[1]
Le Plein Soleil
1796 Avenue de Monsieur Teste - 34 000 MONTPELLIER

Skope Med - architecture, urbanisme, paysage & patrimoine[2]
2 Avenue Jules Ferry - 13 100 AIX-EN-PROVENCE

1 Réalisation du diagnostic

2 Réalisation des études d'AVAP

Table des matières

Avant-Propos 6
Le document d'urbanisme communal 6
Le contexte législatif de l'élaboration du PLU 6
Le contenu du PLU 8
Les objectifs du PLU 10
Les documents de portée supérieure 10

I. Diagnostic 12
I.1. Le contexte territorial 13
I.2. Le contexte physique - le paysage 15
I.3. L'État Initial de l'Environnement 110
I.4. Le contexte socio-économique 146

II. Les choix retenus pour le PADD, les OAP et le règlement 190
II.1. Le parti d'aménagement et les orientations retenus pour le projet communal 190
II.2. Les orientations retenues pour le PADD 191
II.3. Les choix retenus pour les OAP 199
II.4. Les choix retenus pour la délimitation des zones et les motifs des règles applicables 207
II.5. Les choix retenus pour la délimitation des différents zonages complémentaires 225

III. La justification des dispositions édictées par le règlement pour la mise en oeuvre du PADD, et leur complémentarité avec les OAP 233
III.1. Rechercher l'équilibre entre un développement urbain favorisant la mixité sociale et une gestion économe de l'espace : Affirmer le caractère d'Aniane en tant que cité vigneronne de la plaine de l'Hérault 233
III.2. Conforter le cadre de vie et préserver les qualités environnementales, paysagères et patrimoniales : Habiter une plaine agro-paysagère 238
III.3. Développer l'économie locale, entre traditions vigneronnes, culture et tourisme 242
III.4. Adapter et anticiper les infrastructures et les équipements : Une ville des proximités, mieux équipée, plus accessible, facilitant les déplacements doux. 245

IV. L'évaluation environnementale. 247
IV.1. Articulation avec les autres plans, schémas, programme ou documents de planification et leur évaluation environnementale. 247
IIV.2. Perspectives d'évolution sans mise en œuvre du plan 255
IV.3. Exposé des motifs pour lesquels la révision générale du PLU a été retenue au regard des objectifs de protection de l'environnement 258
IV.4. Exposé des incidences notables du plan 259
IV.5. Présentation des mesures prises pour éviter, réduire et compenser les incidences du document de planification sur l'environnement et la santé humaine. 267
IV.6. Critères, indicateurs et modalité de suivi des effets de la mise en compatibilité du PLU 269
IV.7. Présentation des méthodes utilisées pour établir le rapport sur les incidences environnementales 271

Avant-Propos

Le document d'urbanisme communal

Avant cette révision générale valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), **la commune d'Aniane était dotée d'un Plan d'Occupation des Sols (POS)** approuvé par Délibération du Conseil Municipal (DCM) du 21 décembre 1993.

Sa révision a été prescrite le 4 novembre 2008. Toutefois, depuis cette date jusqu'en 2014, ce dossier n'ayant pas connu d'avancement significatif et le Conseil Municipal n'ayant pas même engagé de débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), Monsieur le maire a proposé au Conseil Municipal d'annuler la délibération de l'Assemblée en date du 4 novembre 2008 et de prescrire une nouvelle révision, pour tenir compte notamment des nouvelles évolutions législatives dans le domaine de l'urbanisme.

Ainsi, la nouvelle **révision du PLU** a été **prescrite par Délibération du Conseil Municipal du 05 novembre 2014**.

Avant entrée en vigueur du PLU, **le POS communal est devenu caduc en date du 27 mars 2017** conformément aux dispositions de la loi ALUR du 24 mars 2014.

Dès lors, avant opposabilité du présent PLU, **la commune d'Aniane a connu une période transitoire dans le régime du Règlement National d'Urbanisme** (RNU).

Le contexte législatif de l'élaboration du PLU

Les principaux textes

La loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (loi SRU) a réformé les documents d'urbanisme et de planification y compris les POS qui conformément au décret d'application n°2001-260 du 27 mars 2001, ont été remplacés depuis le 1er avril 2001 par les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Puis la loi Urbanisme et Habitat (loi UH) du 03 juillet 2003 et son décret d'application n° 2004-531 du 9 juin 2004, ont profondément modifié les procédures d'élaboration, de révision et de modification des documents d'urbanisme ainsi que leur contenu.

Le contexte réglementaire s'est enrichi depuis d'un certain nombre de textes, parmi lesquels :

- Loi du 13 juillet 2006 relative à l'engagement national pour le logement (ENL) ;
- Loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi ENE dite «Grenelle 2») ;
- Loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR) ;

- Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAAF) du 13 octobre 2014 ;

 (C'est dans ce contexte réglementaire que le conseil municipal de la commune d'Aniane a décidé, par délibération en date du 24 novembre 2014, de relancer la révision de son POS et sa transformation en PLU.)

- L'ordonnance du 23 septembre 2015 et le décret du 28 décembre 2015, procédant à la recodification, à droit constant, du livre 1er du code de l'urbanisme, qui constitue la dernière évolution majeure du contexte réglementaire.

Du POS au PLU...

Le PLU est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'une commune ou d'un groupement de communes (EPCI), établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré. Malgré des similitudes, le PLU diffères du POS auquel il succède.
En effet, la loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (loi SRU), la loi Urbanisme et Habitat (loi UH) du 03 juillet 2003 et, dans une moindre mesure, l'ordonnance n° 2004-489 du 3 juin 2004 portant transposition de la directive 2001/42 du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et la loi Engagement National pour le Logement (loi ENL), ont profondément modifié les procédures d'élaboration, de gestion et le contenu des documents d'urbanisme.

Les POS, conçus à une époque où l'on privilégiait les extensions urbaines, avaient une approche essentiellement foncière de l'urbanisme (zonage), cantonnée à la réglementation de l'usage des sols, et montraient leurs limites dès lors qu'il s'agissait d'orienter l'aménagement vers le renouvellement urbain.

Avec la **loi SRU** du 13 décembre 2000, les PLU sont dorénavant institués pour essayer, entre autre, de répondre à cette nouvelle préoccupation.
Tout d'abord, les PLU doivent dépasser la stricte logique de zonage pour répondre à une logique de projet : ils doivent définir pour l'ensemble du territoire qu'ils couvrent un « Projet d'Aménagement et de Développement Durables » (PADD) qui va expliciter le projet urbain. Si les PLU fixent ensuite, comme les POS, le droit des sols, ils s'en différencient par leur aspect plus stratégique en ce sens que le zonage et le règlement traduisent la mise en œuvre du PADD.

Les PLU acquièrent aussi une dimension plus opérationnelle : ils peuvent préciser les conditions d'aménagement de certains secteurs à mettre en valeur, à réhabiliter ou à restructurer.
Surtout, les opérations telles que les Zones d'Aménagement Concerté ne peuvent plus se substituer au PLU sur le plan réglementaire avec la disparition des Plans d'Aménagement de Zone. Elles doivent dès lors se conformer au règlement d'urbanisme local.

La **loi ENE dite « Grenelle 2 »** adoptée le 12 juillet 2010 a par la suite défini un certain nombre de principes ayant des incidences sur les PLU et leur contenu, sur le fond, notamment :

> Renforcement de l'intercommunalité en faveur d'un urbanisme global : en renversant l'ordre d'affichage par rapport aux dispositions actuelles du code de l'urbanisme, l'accent est mis sur le PLU intercommunal.

> Affirmation du caractère programmatique du PLU intercommunal qui doit tenir lieu de PLH et de PDU (sauf dans ce dernier cas lorsque l'EPCI n'est pas l'autorité organisatrice des transports urbains). Il est à noter que la loi « Mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion » récemment votée prévoit que les PLU intercommunaux intègrent les dispositions des PLH et tiennent lieu de PLH.

> Priorité à la gestion économe de l'espace et à la densification : le rapport de présentation doit dorénavant présenter une analyse de la consom-

mation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et justifier les objectifs de modération de cette consommation.

> Priorité à la densification : les orientations d'aménagement et de programmation peuvent prévoir une densité minimale de construction dans les secteurs situés à proximité des transports collectifs existants ou programmés. Dans les zones urbaines ou à urbaniser, un dépassement dans la limite de 30% des règles relatives au gabarit et à la densité pourra être autorisé pour les constructions satisfaisant à des critères de performance énergétique élevée ou comportant des équipements performants de production d'énergie renouvelable.

> Les PLU doivent prendre en compte les « schémas de cohérence écologique » (trame verte et bleue) et « plans territoriaux pour le climat ». En matière de lutte contre le réchauffement climatique, les PLU (ainsi que les SCOT et cartes communales) doivent déterminer les conditions permettant d'assurer la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les orientations d'aménagement et de programmation peuvent imposer des règles de performances énergétiques et environnementales renforcées dans les secteurs ouverts à l'urbanisation.

Plus récemment, les lois **ALUR** du 24 mars 2014 et **LAAF** du 13 octobre 2014 ont, au travers de leur volet urbanisme, renforcé les dispositions introduites par la loi ENE, notamment en termes de promotion des PLU intercommunaux, de modération de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, et d'économies d'énergies.

Dernièrement, la recodification du livre 1er du code de l'urbanisme a permis de réinterroger le contenu et la forme du règlement pour une meilleure prise en compte des enjeux contemporains de l'urbanisme.

Il s'agit ainsi de redonner du sens au règlement du plan local d'urbanisme et de progresser, toujours plus qualitativement, d'un urbanisme réglementaire vers un urbanisme de projet.

Le contenu du PLU

Selon les dispositions de l'article L. 151-2 du Code de l'Urbanisme (rénové), le plan local d'urbanisme comprend :

1. Un rapport de présentation ;
2. Un projet d'aménagement et de développement durables ;
3. Des orientations d'aménagement et de programmation ;
4. Un règlement ;
5. Des annexes.

En référence aux dispositions de l'article L.151-4 du code de l'urbanisme :

- Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement.
- Il s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notam-

ment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services.

- En zone de montagne, ce diagnostic est établi également au regard des besoins en matière de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles.
- Il analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers. Il justifie les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques.
- Il établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités.

Le PLU de la commune d'Aniane ayant été prescrit le 5 novembre 2014, les articles R.123-2 et suivants (extrait) du code de l'urbanisme s'appliquent :

- Le rapport de présentation :

1° Expose le diagnostic (...) ;

2° Analyse l'état initial de l'environnement, présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et justifie les objectifs de modération de cette consommation et de lutte contre l'étalement urbain arrêtés dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard, notamment, des objectifs fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale, et des dynamiques économiques et démographiques ;

3° Explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable et, le cas échéant, les orientations d'aménagement et de programmation ; il expose les motifs de la délimitation des zones, des règles et des orientations d'aménagement et de programmation (...), des règles qui y sont applicables, notamment au regard des objectifs et orientations du projet d'aménagement et de développement durables. Il justifie l'institution des secteurs des zones urbaines où les constructions ou installations d'une superficie supérieure à un seuil défini par le règlement sont interdites (...) ;

4° Évalue les incidences des orientations du plan sur l'environnement et expose la manière dont le plan prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur ;
5° Précise les indicateurs qui devront être élaborés pour l'évaluation des résultats de l'application du plan (...).

En cas de modification ou de révision, le rapport de présentation est complété par l'exposé des motifs des changements apportés.

- Lorsque le plan local d'urbanisme doit faire l'objet d'une évaluation environnementale (...), le rapport de présentation :

1° Expose le diagnostic (...) et décrit l'articulation du plan avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes mentionnés à l'article L.122-4 du code de l'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération ;

2° Analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles

d'être touchées de manière notable par la mise en oeuvre du plan ;

3° Analyse les incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du plan sur l'environnement et expose les conséquences éventuelles de l'adoption du plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement telles que celles désignées conformément aux articles R. 414-3 à R. 414-7 du code de l'environnement ainsi qu'à l'article 2 du décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 ;

4° Explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national, et, le cas échéant, les raisons qui justifient le choix opéré par rapport aux autres solutions envisagées. Il expose les motifs de la délimitation des zones, des règles qui y sont applicables et des orientations d'aménagement. Il justifie l'institution des secteurs des zones urbaines où les constructions ou installations d'une superficie supérieure à un seuil défini par le règlement sont interdites (...) ;

5° Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en oeuvre du plan sur l'environnement ; il précise les indicateurs qui devront être élaborés pour l'analyse des résultats de l'application du plan (...), notamment en ce qui concerne l'environnement et la maîtrise de la consommation de l'espace ;

6° Comprend un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

En cas de modification ou de révision, le rapport de présentation est complété par l'exposé des motifs des changements apportés.

Le rapport de présentation peut se référer aux renseignements relatifs à l'environnement figurant dans d'autres études, plans et documents.

Les objectifs du PLU[1]

Les objectifs poursuivis à travers l'élaboration du PLU sont les suivants :

- mettre en conformité le document d'urbanisme local avec les objectifs fixés par les lois SRU, UH, MOLLE, ENE et ALUR,
- l'adapter aux exigences actuelles de l'aménagement de la commune et à l'évolution des besoins de la population,
- accompagner le développement urbain avec les nouveaux équipements nécessaires,
- préserver et valoriser l'environnement, les paysages, le patrimoine, les milieux agricoles et naturels qui contribuent à la définition d'un cadre de vie attractif, de qualité,
- veiller à une utilisation économe des espaces,
- mettre en compatibilité le document d'urbanisme de la commune avec le programme local de l'habitat en permettant la diversification de l'offre de logements accessibles à tous et le SCoT.

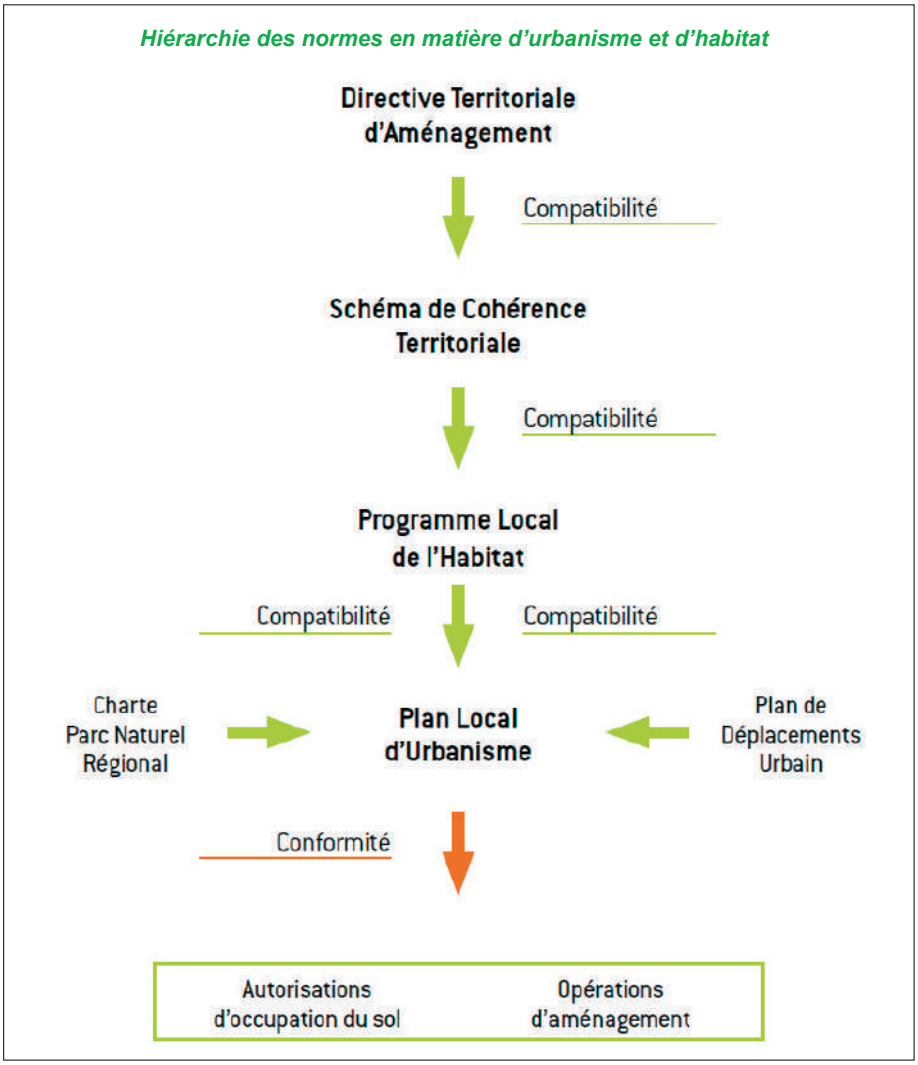
1 Source DCM du 05/11/2014

Les documents de portée supérieure

Le Plan Local d'Urbanisme d'Aniane doit s'inscrire en compatibilité avec les dispositions de certains documents supracommunaux, notamment :

- Le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) du Pays Coeur d'Hérault comprenant 77 communes des communautés de communes de la Vallée de l'Hérault, du Clermontais et du Lodévois et Larzac, ainsi que la commune de St-Félix-de-Lodez. Ce SCOT («facteur 4») est en cours d'élaboration.
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) Rhône-Méditérranée 2010-2015 entré en vigueur le 17 décembre 2009, et qui fixe pour une période de 6 ans les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et intègre les obligations définies par la directive européenne sur l'eau, ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement pour un bon état des eaux d'ici 2015.
- Le programme Local de l'Habitat (P.L.H.) 2016-2021 dont les objectifs ont été maintenus provisoirement dans l'attente du nouveau P.L.H. actuellement en cours d'élaboration, et qui fixe les prévisions en matière de logements sur les communes.

Hiérarchie des normes en matière d'urbanisme et d'habitat



I. Diagnostic

I.1. Le contexte territorial

I.1.1. Situation géographique

Aniane constitue une communauté humaine regroupant 2954 habitants en 2015.
Son emprise spatiale est de 3032 ha dont :

- environ 56% d'espace naturel,
- environ 39% de terres agricoles,
- environ 5% d'espace urbanisé.

La commune d'Aniane est une collectivité locale s'inscrivant au sein d'autres entités administratives et institutionnelles :

- la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault,
- Le Pays Coeur d'Hérault,
- le département de l'Hérault,
- la région Occitanie
- la République française,
- l'Union européenne...

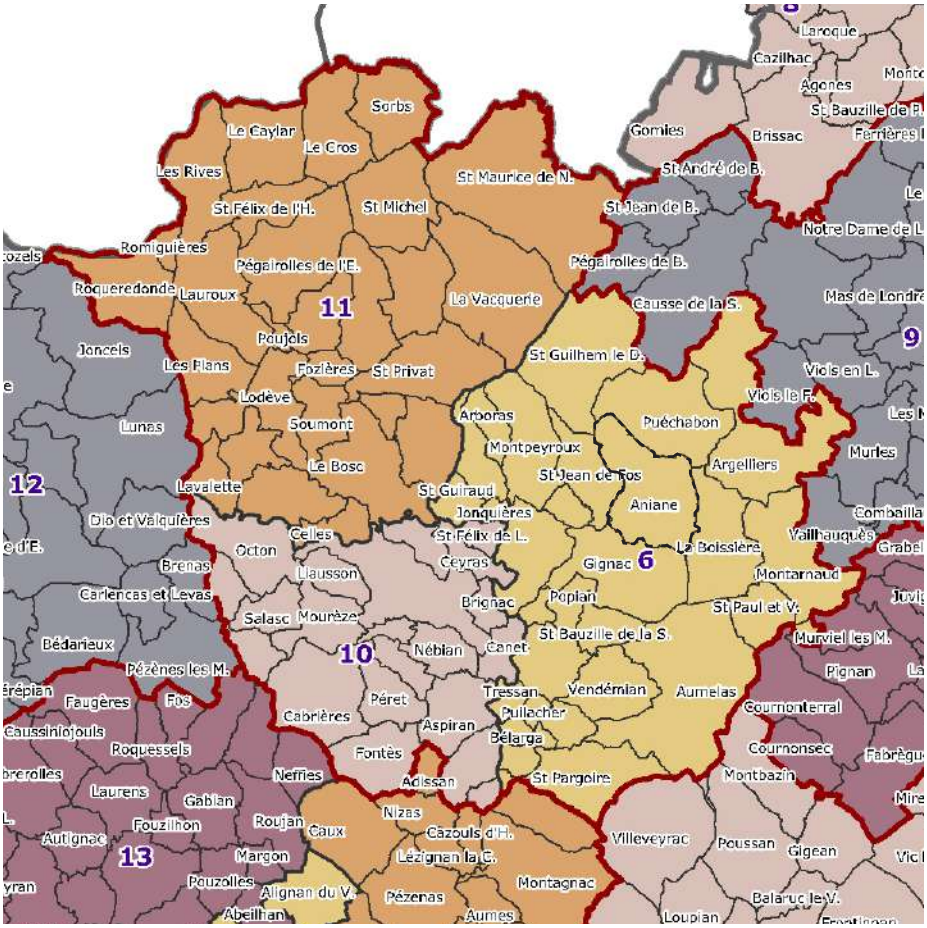


I.1.2. Le contexte administratif

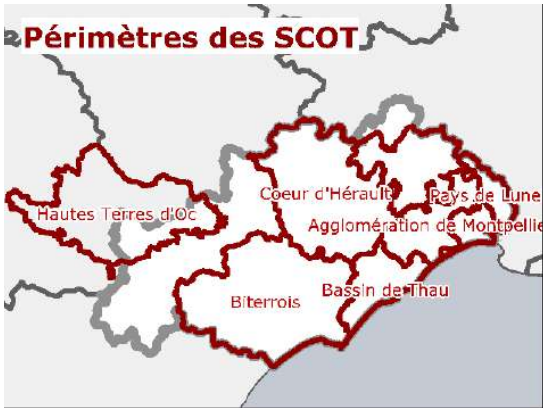
Les coopérations intercommunales dans l'Est Héraultais

Aniane appartient à la communauté de communes Vallée de l'Hérault composée de 28 communes (Arrêtés préfectoraux du 14.12.2000 et du 28.12.2001) regroupant environ 35 000 habitants.
Cette structure intercommunale a acquis de nombreuses compétences : le développement économique, l'environnement, l'opération Grand Site, le logement social, la voirie d'intérêt communautaire, la compétence jeunesse, la culture et le sport. L'un des objectifs de cette coopération intercommunale est de mutualiser leur avenir afin d'aménager de manière homogène le territoire communautaire. Outre ces compétences, cette intercommunalité doit élaborer son Schéma de Cohérence Territorial (SCOT), promouvoir l'aménagement rural, se doter d'outils de gestion des territoires et émettre un avis sur les documents d'urbanisme.

Enfin, Aniane appartient également à l'aire urbaine[1] de Montpellier composée de 116 communes et concentrant environ 570 000 habitants en 2012.



6	CC Vallée de l'Hérault
7	CC du Pays de Lunel
8	CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises
9	CC du Grand Pic Saint-Loup
10	CC du Clermontais
11	CC Lodévois et Larzac
12	CC Grand Orb
13	CC Les Avant-Monts



1 Ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, et par des communes rurales ou unités urbaines (cou- ronne périurbaine) dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celu

I.2. Le contexte physique - le paysage

I.2.1. Le climat

Aniane, comme l'ensemble de la région, est caractérisée par un climat de type méditerranéen : les hivers sont en générale doux et peu rigoureux, les étés sont chauds. Les précipitations sont soumises au régime méditerranéen avec des épisodes cévenols (principalement au mois de septembre). Dans le Midi, la présence de la mer et de massifs montagneux proches, associée à la circulation générale des masses atmosphériques sur l'Europe du Nord sont à l'origine des situations météorologiques spécifiques génératrices de pluies localisées. Ces précipitations sont de très fortes intensités (plus de 300 mm en quelques heures) et elles provoquent souvent des inondations catastrophiques.

Comme l'ensemble des bassins versants méditerranéens, au caractère orographique marqué, le bassin versant de l'Hérault est soumis à différents types de précipitations. Les pluies orageuses, localisées, sont provoquées par la rencontre de courants chauds et humides et du relief. Durant la période automnale et hivernale, les systèmes convectifs de méso-échelle provoquent des précipitations très tendues d'intensité et de durée exceptionnelles.

Dans les deux cas, la barrière orographique joue un rôle déterminant. Elle enregistre les hauteurs d'eaux les plus importantes. De ce fait, un fort gradient de précipitations s'observe entre la plaine littorale (600 mm en hauteur moyenne annuelle) et les reliefs les plus élevés, où la pluviométrie annuelle atteint 1500 mm.

Les vents balayant la Plaine de Gignac sont au nombre de trois : la Tramontane qui est un vent sec de nord-ouest très fréquent en hiver et au printemps, le Marin (vent du sud-est) et le Grec (vent d'est) plus rares, sont des vents très violents associés à des passages perturbés en Méditerranée. Ils sont accompagnés d'un temps couvert et pluvieux.

Le principal enjeu est la prise en compte de l'ensoleillement et de l'exposition aux vents dominants dans l'implantation du bâti et la composition de l'espace public. Une réflexion doit également être menée sur les énergies renouvelables et l'utilisation des différentes filières (solaire, éolien, géothermie, biomasse...) notamment sur les secteurs offrant peu d'enjeux paysagers.

I.2.2. Le relief

L'analyse du contexte morphologique fait apparaître plusieurs entités topographiques sur ce territoire. Espace de contacts et de contrastes caractéristique du midi languedocien, on retrouve le triptyque méditerranéen classique :

La plaine agricole :

La commune d'Aniane appartient à la vaste plaine viticole de Gignac, orientée sud-ouest/nord-est, qui s'étend au Nord-Ouest de Montpellier.
Elle est délimitée à l'Est par une succession de Puechs dont l'altitude varie entre 270 et 310 mètres :
- au Nord par les monts de Saint-Guilhem-le-Desert culminant à plus de 500 m NGF,
- au Sud-Est par les plateaux du Causse d'Aumelas dont l'altitude varie entre 100 et 250 m NGF,
- à l'Ouest par les Monts du Salagou variant entre 300 et 500 m NGF.

Dans le secteur de Gignac - Aniane, extrémité Nord-Est de cette plaine, l'altitude varie généralement entre 50 et 100 mètres. Le point coté le plus bas sur la commune est situé en bordure de l'Hérault à 42 m NGF au lieu dit «les Charmettes».
Le village s'est installé historiquement dans cette plaine à une altitude oscillant entre 60 et 70 m NGF, entre le fleuve à l'Ouest et le plateau de la Lauze (200 m NGF) à l'Est.

La zone des plateaux, domaine des garrigues :

Une zone de plateaux s'étale sur la partie orientale du territoire communal. Ces formations sont le fruit de l'alternance de périodes d'érosion et de mouvements tectoniques. On parle en terme géomorphologique de surface d'érosion.

L'ensemble constitué du terroir dit *Les Bernargues* à l'est de la commune, présente une topographie variée où l'érosion a connu une phase active notamment par l'intermédiaire du ruisseau du Gassac. Cet entité géomorphologique est copmposée d'un bassin de terres argileuses, mais aussi de buttes gréseuses qui ont mieux résisté à l'érosion. Ce sont *le Puech Connier*, *le Puech des Lapins*, *le Puech Frayssinet*. Ces formations reposent sur un fond calcaire qui affleure à l'est à une altitude moyenne de 200 mètres. Malgré la modestie des altitudes, ces entités sont marquées par de longues et profondes dépressions généralement sèches.

Au Nord de la commune, on trouve un autre plateau calcaire, il s'agit du plateau *des Brousses*. Il ferme le bassin d'Aniane au nord et surplombe les gorges de l'Hérault. Il constitue également une surface d'érosion à l'instar des plateaux orientaux, mais son altitude est plus élevée avec 281 m d'altitude moyenne. Le nivellement s'est fait sur des calcaires jurassiques.

Les Garrigues orientales sont entaillés par deux vallées, celle de *Gassac*, et de *Corbières*. Leur topographie est souvent abrupte et leurs versants très escarpés. On parle alors de canyon.

Le point le plus haut sur la commune est le sommet du «Puech Haut», au Sud-Est, côté à 361 m NGF.

Une unité intermédiaire : terrasses et côteaux

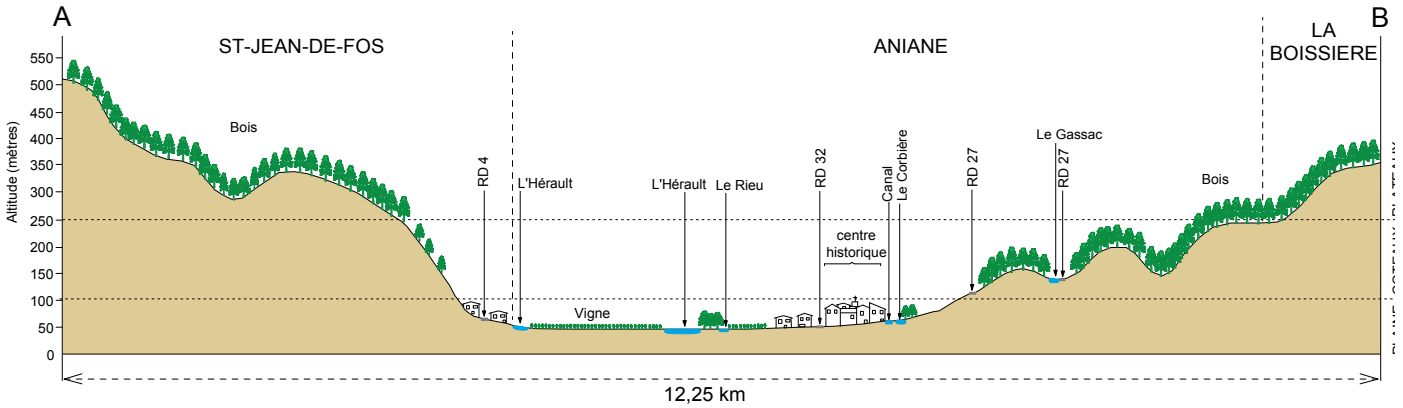
On distingue enfin une zone de terrasses et de côteaux dont les altitudes varient entre 120 et 130 m (*Puèchauma*) et des terrasses plus basses (*Conquettes*, *les Treilles*, *Saint-Sébastien-Thomet*) ; parfois elles sont débitées en collines, *le Pioch des Pins*, *la Bade*, dont le sommet est tapissé de poudingues bâtis de cailloutis généralement calcaires.

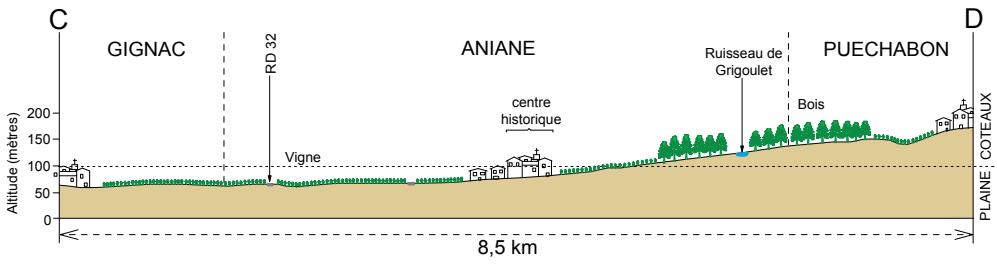
Ces terrasses marneuses sont recouvertes de cailloutis calcaires très roulés. Là où ils sont présents, ils préservent la surfaces des collines des phénomènes d'érosion, qui sinon conduirait systématiquement à l'apparition de paysages de *bad lands*. Un phénomène qui apparaît toutefois sur quelques versants.

Plus en contrebas de ces collines et terrasses marneuses, les marnes sont recouvertes par une nappe alluviale issue des dépôts successifs de l'Hérault ; son épaisseur varie entre moins d'un mètre où le Corbières entaille la plaine à plus de 6 mètres à l'emplacement de la cave coopérative. Cette nappe alluviale est constituée d'éléments cristallins provenant de l'Aigoual, galets granitiques et quartzeux surtout. Ces alluvions sont exploitées par des carriers.

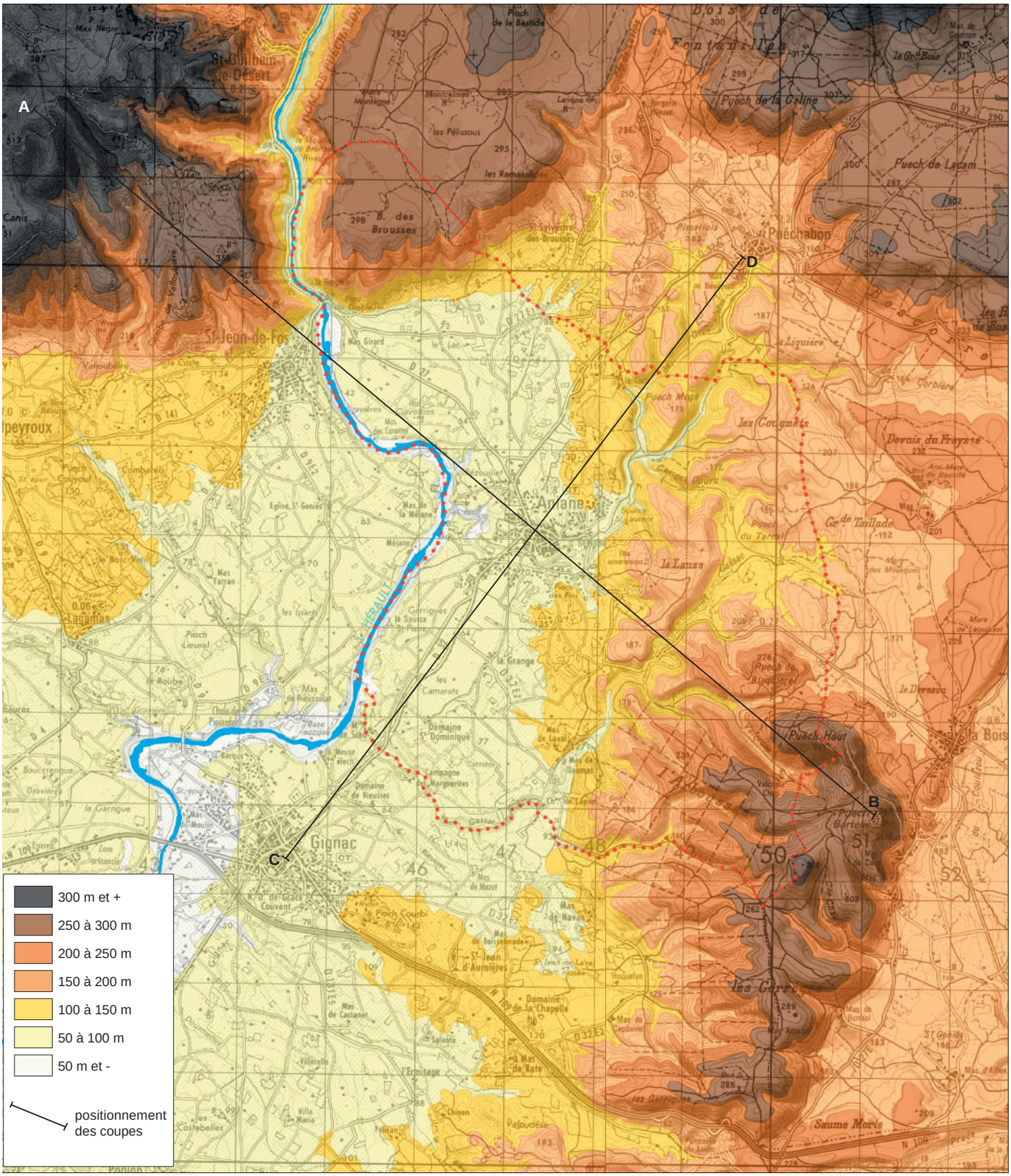
La commune qui couvre 3032 hectares se répartit à peu près à parts égales entre la plaine et la zone des plateaux (unité intermédiaire comprise).

Les principaux enjeux concernent la préservation de ces différentes entités topographiques et de mener une réflexion sur le devenir des différents sites de carrières.





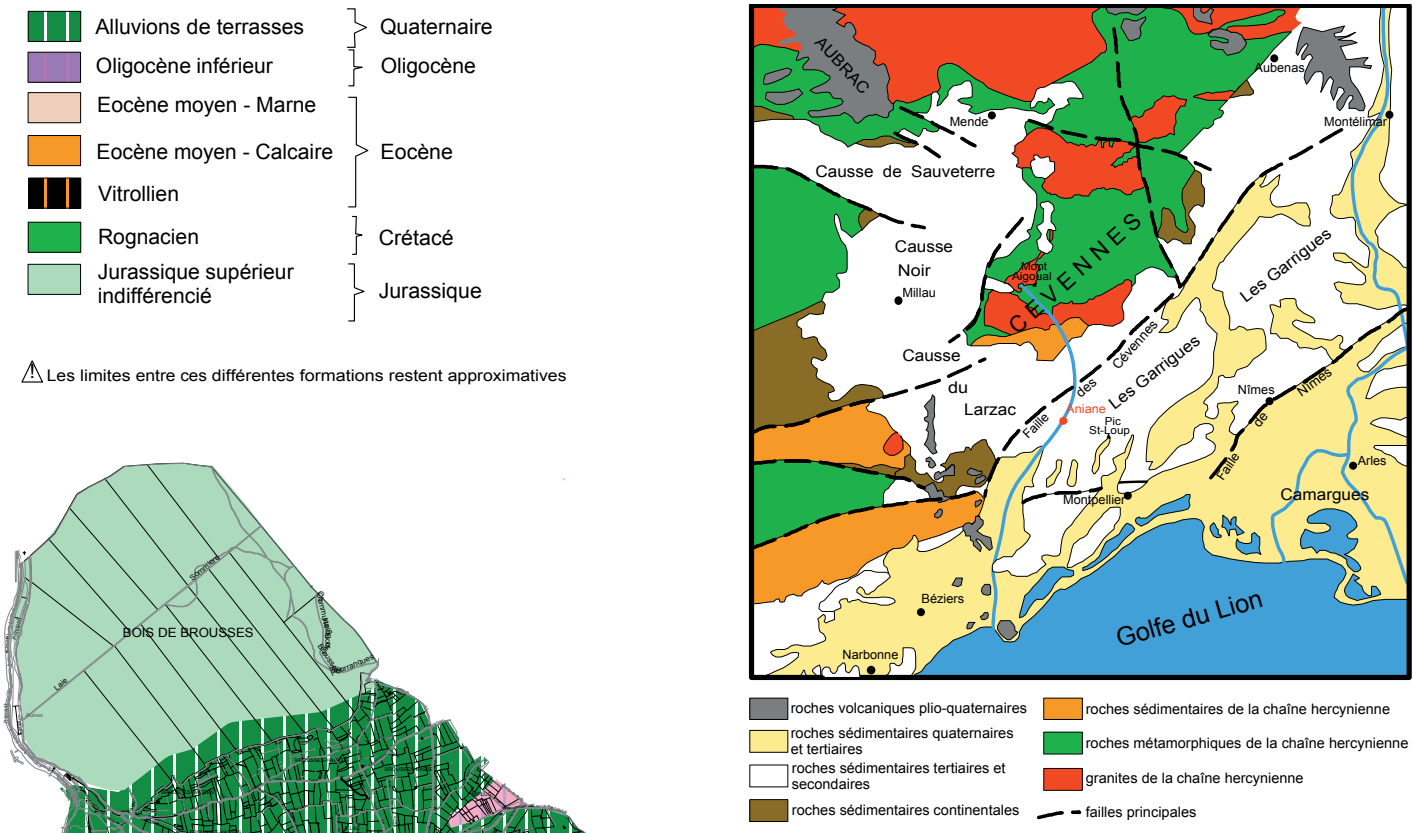
Le contexte topographique



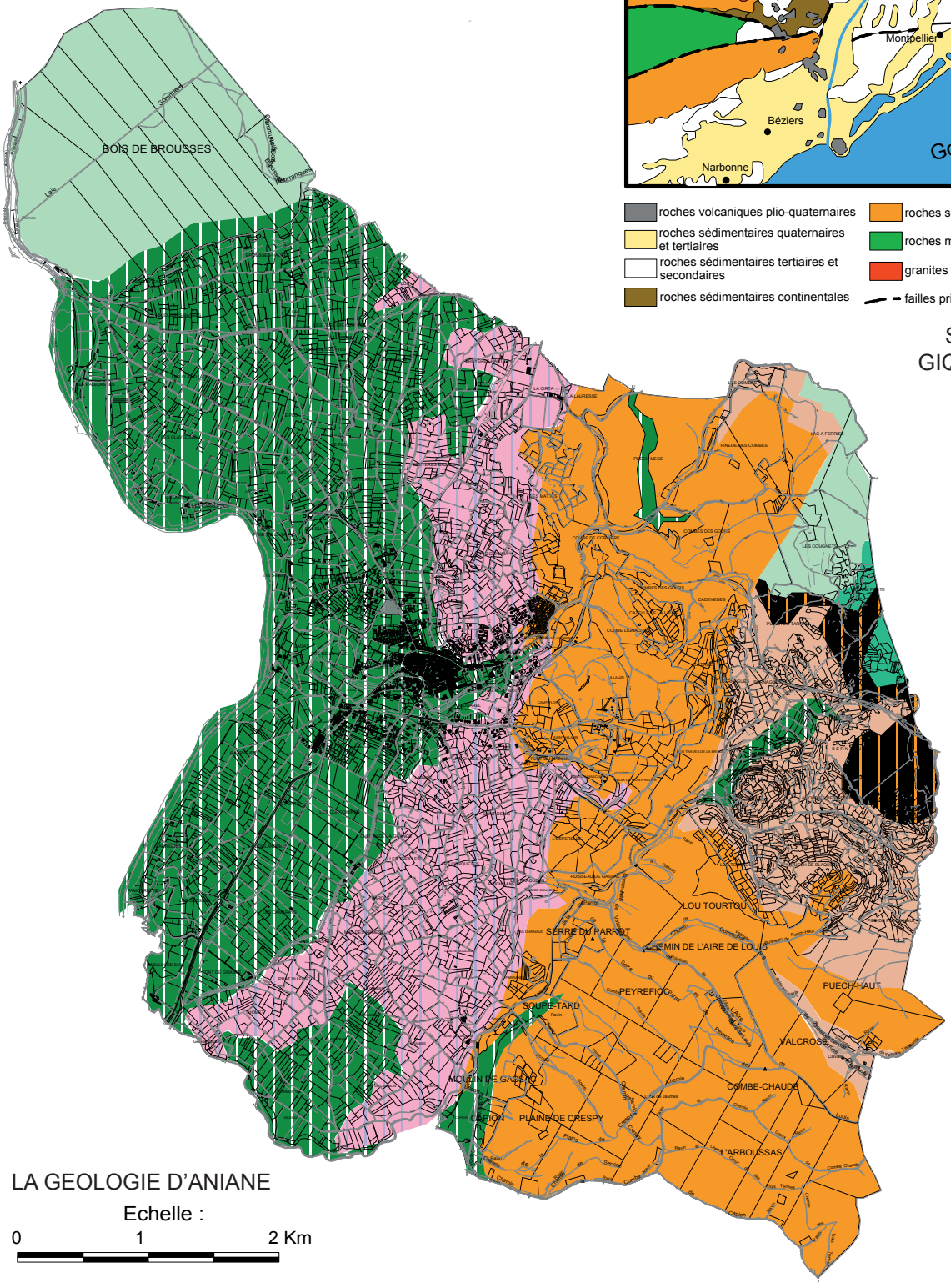
I.2.3. La géologie

Le territoire communal appartient aux grands ensembles géologiques des garrigues nord-montpellieraines et de la plaine de l'Hérault.
- Le domaine des garrigues est une zone de plateaux s'étalant sur la partie orientale de la commune. Les calcaires éocènes la composant plongent d'est en ouest, s'agenouillant brusquement en flexure et en faille en bordure du bassin occupé par la plaine alluviale de l'Hérault. Vers l'Est entre les communes d'Aniane et de la Boissière, sous le calcaire se dégage des formations tendres et variées que l'on date du début de l'Eocène. Elles sont composées de marnes bariolées ou domine la tonalité rouge, de calcaires crayeux, de grès à quartz alternant avec des lits d'argiles jaunes.
- La plaine alluviale s'épanouit dans un large bassin qui s'étale sur 4 à 5 Km. Ce bassin affaissé au pied des garrigues a été remblayé par des marnes lacustres bartoniennes. Ces marnes jaunes constituent le cadre et les tréfonds de la plaine. Elles forment en contrebas des garrigues des croupes aplanies.
Ces terres marneuses sont garnies d'horizons gréso-sableux, de lits de cailloutis silicieux, dragées quartzeuses correspondant à des dépôts lacustres de matériaux érodés à l'oligocène. La plaine alluviale est le siège historique de l'implantation humaine.

Le territoire d'Aniane appartient à la structure géologique du Languedoc méditerranéen. Cette dernière se caractérise par :
- des terrains anciens situés à l'ouest et au nord-Ouest avec un plissement hercynien (entre 330 et 300 millions d'années) qui a formé une chaîne de montagnes qui est à l'origine de la disparition de la mer à l'ère primaire. Des roches métamorphiques issues des déformations occupent les zones profondes.
- un empilement de roches sédimentaires (calcaires et dolomies) de l'ère secondaire, après le départ de la mer, qui recouvrent cette région au Jurassique et Crétacé inférieur (de 205 à 100 millions d'années), correspondant aux paysages au nord et à l'est du Département (Causses du Larzac, Hautes Garrigues, Pic St-Loup, Hortus...).
- des dépôts continentaux et marins du début de l'ère tertiaire (65 à 40 millions d'années) correspondant notamment aux garrigues montpelliéraines.
- des dépôts variés en bordure du littoral, issues de l'effondrement de la chaîne pyrénéenne et de l'invasion de la mer miocène (23 à 12 millions d'années). Puis de nouveaux dépôts issues d'une nouvelle invasion de la mer au pliocène (12 à 3 millions d'années).



STRUCTURE GEOLOGIQUE DU LANGUEDOC MEDITERRANEEN



LA GEOLOGIE D'ANIANE

Echelle :

0 1 2 Km

I.2.4. Le réseau hydrographique

Le contexte hydrographique de la commune est très riche que ce soit en terme d'écoulements superficiels ou de ressources souterraines.

Le réseau de surface

En terme d'écoulements de surface, la commune possède un réseau hydrographique très denses avec, à l'ouest, le fleuve Hérault, puis trois cours d'eau d'importance qui drainent l'en- semble du territoire : Le Corbière, Le Gassac et Le Rieu, et enfin une multitude de cours d'eau temporaires.

- L'Hérault, borde la commune à l'Ouest et constitue une limite naturelle avec Saint-jean-de- Fos. Ce fleuve, qui prend naissance sur les pentes du Mont Aigoual, débouche dans la plaine de Gignac, après avoir traversé les gorges en amont et en aval de Saint-Guilhem-le-Désert.
Il présente deux aspects bien distincts sur le territoire communal :
- en amont de la commune, le fleuve est rapide, encaissé dans une gorge étroite formée de parois calcaire, avec des pentes raides, une végétation clairsemée (seuls quelques bouquets d'arbres souvent épineux)
- en aval, le fleuve, plus paisible, circule dans la plaine alluviale, sur un sol plus linéaire, distribué en plateformes étagées en terrasses, avec une végétation riche

Ce fleuve, comme tous les hydrosystèmes méditerranéens, connaît de grandes irrégularités de débit. Il alterne entre de très faibles débits d'étiage en été, et des crues ravageuses en automne et au printemps. Néanmoins, du fait du côté escarpé des berges et de l'éloignement relatif des parties urbanisées, ces crues présentent peu de danger pour la commune.

Les aléas liés aux crues torrentielles ne sont pas écartés sur la commune, ils proviennent essentiellement de deux petits cours d'eau communaux, le Corbière et le Gassac avec leurs affluents.

- Le Corbière, naît sur la commune d'Argelliers à une altitude de 200 m environ, prend la direc- tion de l'ouest, passe au sud du village de Puéchabon, sa vallée s'encaissant alors très vite entre des versants abrupts et le cours d'eau devenant sinueux. Après avoir traversé un bassin permet- tant de rejoindre la vallée de Grigoulet, le Corbière bifurque brutalement au sud, dans la gorge dite des Combes, entaillée dans des calcaires lutéciens. Elle y reçoit le Grigoulet et un ruisseau provenant de la combe des Gours. Elle ne ressort de son canyon qu'après la grosse exurgence de Saint-Laurent.
La rivière reçoit ensuite les eaux du Jougarel avant de traverser l'agglomération d'Aniane par le biais d'un chenal bétonné. C'est dans cette traversée d'agglomération que les risques liés aux crues sont les plus forts sur la commune. Il retrouve un lit naturel après son passage sous le pont de la RD n°32. Enfin, il décrit deux méandres encaissés dans la plaine alluviale, avant de se jeter dans l'Hérault.

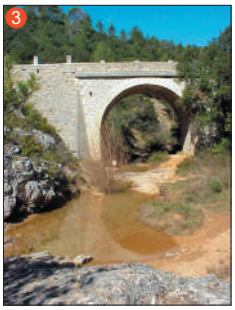
- Le Gassac, naît et s'épanouit dans le bassin marno-gréseux des Bernagues. En abordant les calcaires lutétiens, la vallée s'encaisse entre des versants raides, décrit un large méandre, celui- ci à été recoupé par la rivière qui progresse, ensuite, vers le sud en parallèle à la plaine, pour ne s'extirper de sa vallée calcaire qu'en aval du Mas de Daumas. La rivière poursuit son cap au sud avant de décrire une courbe, vers l'ouest, en aval du château de Capion, avant de traverser la plaine alluviale et confluer avec l'Hérault.



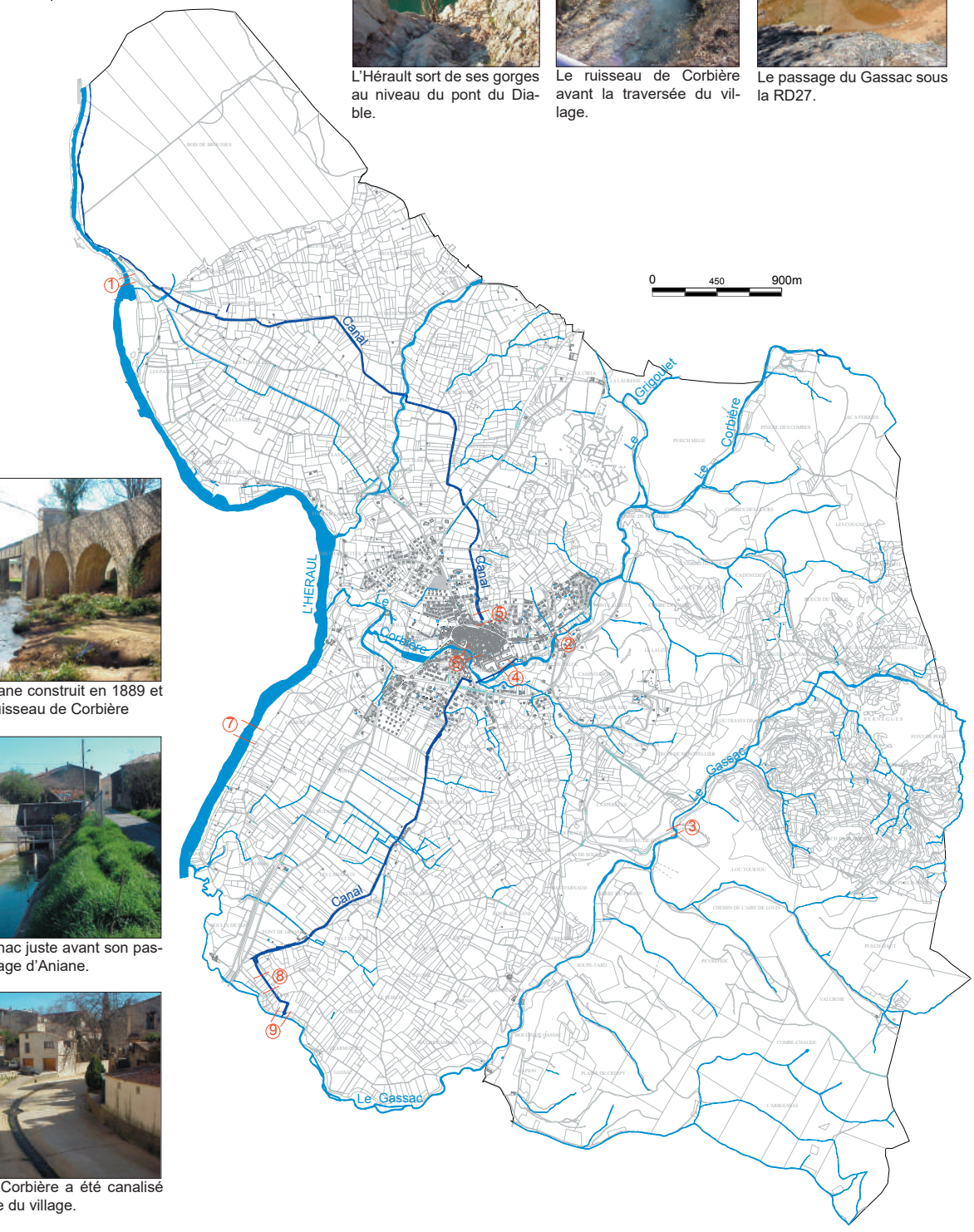
L'Hérault sort de ses gorges au niveau du pont du Diable.



Le ruisseau de Corbière avant la traversée du village.



Le passage du Gassac sous la RD27.



L'aqueduc d'Aniane construit en 1889 et le passage du ruisseau de Corbière

Le canal de Gignac juste avant son passage sous le village d'Aniane.

Le ruisseau de Corbière a été canalisé pour la traversée du village.



L'Hérault et sa ripisylve dans la plaine agricole.



Le canal de Gignac dans la plaine agricole.



Un aqueduc permet le passage du canal au dessus de la petite vallée du Gassac et de sa ripisylve.

- *Le Rieu*, naît sur la commune de Puéchabon, il draine l'essentiel de la plaine alluviale au Nord/Nord-Ouest du village, avant de se jeter lui aussi dans l'Hérault en aval du Domaine de la Table.

Ces trois cours d'eau et leurs ruisseaux attenants ont des régimes d'écoulement très hétérogènes, souvent secs ou avec un débit très faible en été, en automne ils peuvent présenter des débits torrentiels en un laps de temps très court.

L'histoire de la commune présente de nombreuses inondations dues aux crues de l'Hérault et du ruisseau des Corbières lors de fortes précipitations: la commune d'Aniane a ainsi dû faire face dans le passé à de graves inondations: la crue des Corbières en 1907 qui emporta plusieurs maisons situées en rive droite à l'amont de l'actuelle RD 32, et qui permit au cours d'eau de retrouver son lit habituel.
Depuis, les autres crues ont été moins spectaculaires, mais certains sites restent à risque, puisqu'ils ont été souvent inondés, ce sont:

- les sites de plusieurs campings situés en bordure de l'Hérault,
- les niveaux bas des habitations du centre ancien situées sur les berges des Corbières,
- les abords des Corbières à l'aval de la RD 32, y compris la station d'épuration et le stade,
- les routes situées en bordure du «Rieu» (RD27 et RD27E).

Un Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondations (P.P.R.I) concernant la moyenne vallée de l'Hérault a été approuvé par arrêté préfectoral le 9 septembre 1999 (cf. chapitre 1.3.8.).

- Le canal de Gignac

Outre le réseau hydrographique naturel, la commune est traversée du Nord au Sud par un canal d'irrigation achevé en 1897 : le canal de Gignac. C'est l'un des plus important canal d'irrigation de la région et grâce à de nombreux ouvrages d'art (pont aqueduc de 1932 et répartiteur en amont du pont du Diable), il permet d'irriguer 3000 hectares de terres agricoles sur treize communes. A signaler le degré de vulnérabilité de cette ouvrage hydraulique et des multiples petits canaux face à l'exploitation des carrières sur le territoire communal.
Il est géré et entretenu par l'Association Syndicale Autorisée (A.S.A.) du canal de Gignac.

Les principaux enjeux concernent la gestion des eaux pluviales, notamment au centre-ville soumis à des risques d'inondation dus aux crues du ruisseau des Corbières. Il s'agit donc de prendre en considération la prévention des risques d'inondation et de sécheresse, d'assurer la préservation de la qualité de l'eau et la protection de la biodiversité. S'ajoute la problématique du maintien des fossés.

I.2.5. Le couvert végétal

Les espaces naturels occupent une très grande partie du territoire. Historiquement marqué par la polyculture méditerranéenne, avant les crises de la fin du XIX° puis la monoculture de la vigne, le territoire d'Aniane est aujourd'hui couvert de vignes et d'oliveraies, complétées par les ripisylves accompagnant les cours d'eau, les rangées d'arbres bordant les voies, et les haies qui subsistent le long des champs. Le Bois des Brousses au nord-ouest, les garrigues de l'Arboussas au sud-est, sont des espaces encore relativement préservés de la présence humaine, ponctuellement défrichés par des parcelles de vignes.

Aniane est donc une commune au caractère rural avec plus d'un tiers de son territoire occupé par des terres agricoles (vigne, céréales, pâturages...). Elle est aussi remarquable par l'importance de ses boisements, qu'ils soient localisés sur les monts calcaires ou au bord des cours d'eau (les ripisylves).

Les garrigues à dominante de chênes verts

Sur les reliefs calcaires, secs, qui dominent la plaine et les coteaux marneux, on retrouve un couvert végétal caractéristique dominé par une garrigue à dominante de chênes verts. On compte environ 1700 ha de bois et garrigues sur les 3032 de superficie communale (60%).

Ces boisements sont constitués essentiellement de chênes verts et d'arbousiers. Le chêne vert, essence aux reflets cendrés et au feuillage persistant, est particulièrement adapté aux longues périodes de sécheresse qui caractérisent la région. Dans les secteurs où la garrigue est moins dense, on trouve une lande composée de *brachipodes rameux* et de *cistes*. Ce type de couvert végétal constitue l'ensemble du bois communal des Brousses qui surplombe les gorges de l'Hérault au Nord de la commune. Il est aussi présent sur l'ensemble des reliefs calcaires qui dominent la plaine alluviale sur toute la frange Est de la commune. On y observe quelques petites pinèdes, mais celles-ci sont plus nombreuses sur les coteaux marneux, dont elles occupent les endroits les plus escarpés. Certaines parties de ces boisements ont récemment fait l'objet de projets de défrichement en vue de l'implantation de vignobles (massif boisé de l'Arboussas).

Les terres agricoles

Les coteaux et la plaine agricole sont occupés à part égale par la vigne, qui occupe environ 540 hectares, et les autres cultures (céréales, arboriculture), qui occupent sensiblement la même surface.

A noter la présence d'un olivier quasi-millénaire dit « de Saint-Benoît » sur une parcelle communale. Cet arbre devrait être protégé en le classant « Espace Boisée Classé » au P.L.U.

On recense également de nombreux espaces semi-naturels issues d'anciennes friches agricoles sur lesquelles la nature est en passe de reprendre ses droits. Le plus souvent, il s'agit d'une lande à genêts épineux et à bruyère multiflore qui envahit ces friches.

On trouve ensuite un couvert végétal plus artificiel qui se manifeste sous forme de plantations d'alignement (platanes) ou d'arbres isolés sur l'ensemble du territoire ou encore de jardins privatifs en secteur urbanisé.

Les ripisylves

La ripisylve de l'Hérault, très large par endroit (supérieure à 200 m), constitue un environnement d'une grande richesse écologique. La végétation y est abondante, elle est composée principalement d'espèces d'arbres tels que le Chévrefeuille, la Bryone, la Clématite, l'Aulne, le Frêne, le Saule, et le Peupliers noirs et blancs.
Au niveau du territoire communal, une potentialité en terme de «coulée verte» est bien sûr la présence des ripisylves qui mettent en relation le secteur «naturel» des garrigues aux berges de l'Hérault.

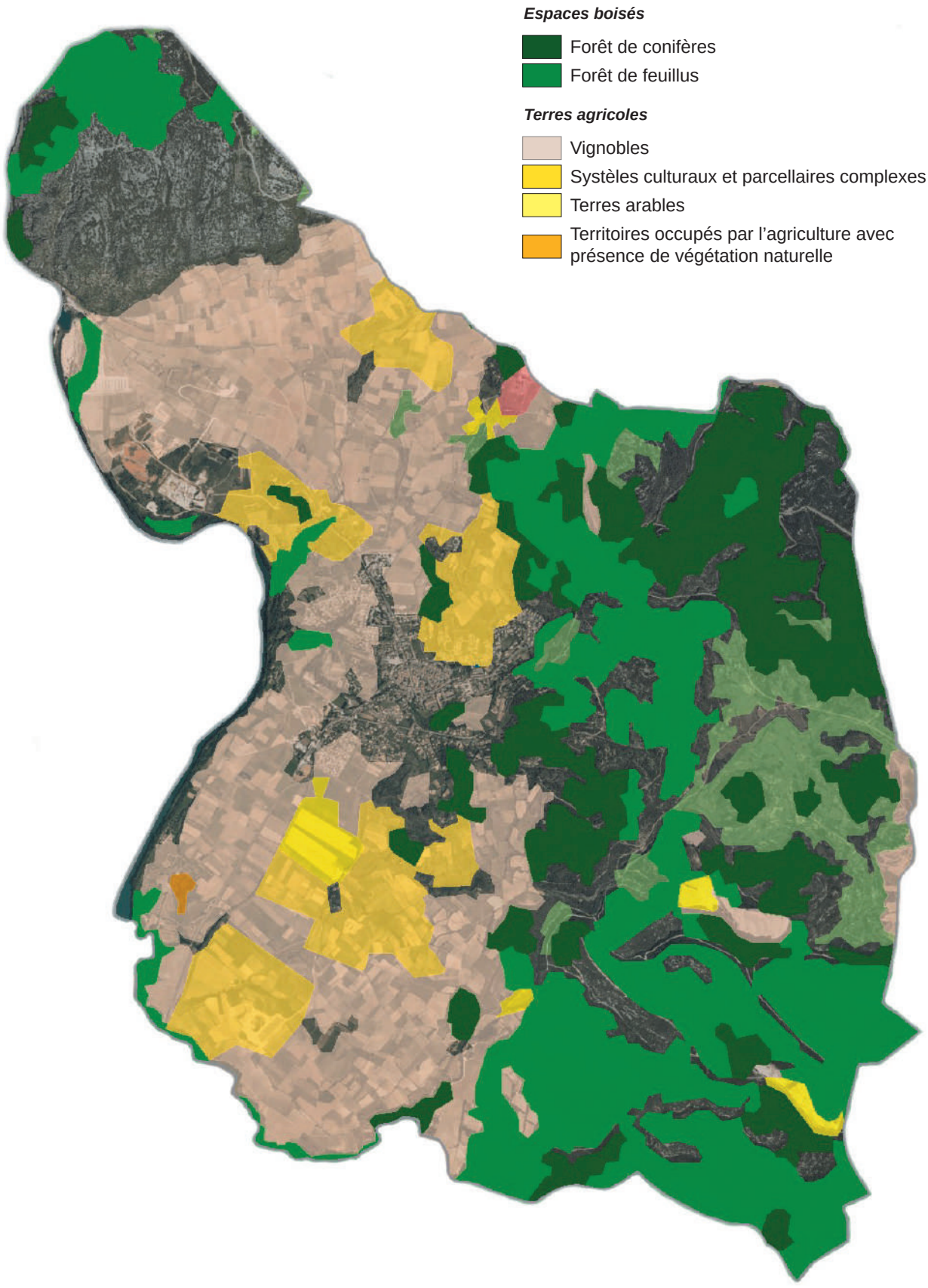
La végétation en ville

La richesse écologique en milieu urbain est aujourd'hui reconnue, et de nombreuses espèces trouvent refuge dans les secteurs urbains.
Au sein même du centre ancien, où les îlots d'habitation sont très denses et reliés par des rues assez étroites, la trame végétale est toutefois assez diffuse : peu d'arbres d'alignements, peu de végétaux en pleine terre, peu d'espaces perméables. Les espaces végétalisés sont donc peu nombreux et il n'y a pas de véritable lien entre eux. Les plantations sont surtout d'origine et d'initiatives privées (plantes grimpantes en façade, jardins). Cela apporte un certain cachet aux rues et une qualité d'ambiance.
La requalification des rues redonne aussi, peu à peu, une place au végétal.
La présence végétale est plus marquée au niveau des faubourgs (place de la Liberté, Chapelle des Pénitents, voire certaines friches et bâtiments abandonnés autour du monastère), où l'on trouve quelques arbres d'alignements sur l'espace public, très souvent des platanes.
Le bâti est valorisé par la présence de végétation. La présence végétale joue un rôle important en terme de biodiversité, mais aussi en terme de qualité du cadre de vie de l'environnement urbain (ombre, fraîcheur, ambiance, etc.).



L'accompagnement du ruisseau des Corbières dans sa traversée du centre d'Aniane

Les principaux enjeux concernent la préservation des terres agricoles, des massifs boisés (l'Arbousas, les Brousses), des trames vertes, la reconstitution des ripisylves et des haies agricoles, la protection et la mise en valeur des alignements d'arbres mais également le renforcement de la présence du végétal dans la ville, en particulier dans le centre ancien (espaces publics)...


Espaces boisés
Forêt de conifères
Forêt de feuillus
Terres agricoles
Vignobles
Systèles culturaux et parcellaires complexes
Terres arables
Territoires occupés par l'agriculture avec présence de végétation naturelle

I.2.6. Les territoires urbanisés

Histoire et appartenance identitaire

(Une large partie des informations de ce chapitre est extraite de l'AVAP)

Préhistoire et antiquité: des traces archéologiques d'établissements humains :

Une implantation humaine proche du Pont du Diable

La première période de sédentarisation dans la vallée de l'Hérault daterait du néolithique (à partir de 800 avant JC).
Aux alentours de la RD 27, à hauteur du Pont du Diable, les fouilles ont démontré la présence d'une implantation humaine très ancienne. Des sites sont signalés au «bois des Brousses», installés dans les gorges de l'Hérault, à proximité de l'actuel Pont du Diable, confirmant ainsi la primauté de ce site comme lieu de franchissement du fleuve. Ce secteur est ainsi densément occupé au cours de l'Age du Bronze, durant la Protohistoire et au haut Moyen Age: pour ces périodes, cinq sites sont connus dans un rayon de 300 mètres autour de l'emprise du pont.

Les premières cultures

Ajoutés à la céréaliculture, au pastoralisme et à l'exploitation métallurgique développés avant l'arrivée des romains, la viticulture et dans une moindre mesure l'oléiculture deviennent des activités de production importantes. Ainsi dans l'Hérault, au cours des 1er et 2ème siècles de notre ère, se met en place la localisation actuelle des cultures d'oliviers: la plaine est laissée aux vignes et aux céréales, alors que les oliviers sont introduits dans les piémonts et sur les contre-forts montagneux.

Des voies d'échanges

Une voie romaine reliant Rodez à Nîmes est évoquée dans différents documents; on peut faire l'hypothèse qu'elle correspond sur le territoire anianais à l'actuel chemin reliant le Pont du Diable à Puéchabon via l'église St-Sylvestre des Brousses, étant donnée sa position en coteau et connaissant l'aversion des romains pour les chemins de plaine.

Des hypothèses de Villae gallo -romaine

Il existe plusieurs hypothèses de villae gallo-romaine, en particulier au sud d'Aniane:

- la villa «Mont Asinarius» (mas de Daumas), qui porte encore les traces de la civilisation galloromaine,
- la villa Warciago (Gassac),
- et Saint-Sébastien de Maroiol

De la fondation de l'abbaye à l'édification de l'enceinte (VIII° - XII° siècles): genèse de la forme urbaine actuelle

La documentation écrite la plus ancienne concernant les petits causses des garrigues montpelliéraines remonte aux dernières années du VIII° siècle. Les premiers noyaux patrimoniaux y sont associés à la fondation du monastère d'Aniane par le fils d'un aristocrate wisigoth, Witiza, aujourd'hui connu sous le nom de saint Benoît d'Aniane, réformateur monastique de l'ordre bénédictin, dont l'influence à gagné l'ensemble de l'Empire de Louis le Pieux. L'abbaye fondée par saint Benoît entraîne très vite la construction du centre historique actuel d'Aniane, par l'ampleur démographique des populations qui se regroupent autour d'elle.

Hypothèses d'emprise du bâti entre les VII° et X° siècles, sur le fond de cadastre actuel



L'implantation et le développement d'un complexe monastique

A la fin du VIII°, refusant l'application relâchée de la règle de Benoît de Nursie (acte fondateur de l'ordre bénédictin rédigé en 540), il décide de se retirer au bord d'un petit affluent de l'Hérault, qu'il nomme «l'Aniene» (le «Corbières» d'aujourd'hui) pour construire contre l'église Saint-Saturnin (apparemment préexistante), une première Cella rustique vers 776-778. L'emplacement exact du premier ermitage au lieu-dit st Laurent demeure une hypothèse. Il fonde à cet endroit, un premier monastère, ainsi qu'une église dédiée au st Sauveur.

Face à l'accroissement de son activité, qui attire une communauté de moines de plus en plus importante, l'empereur Charlemagne accorde alors soutien, protection, immunités et divers privilèges au monastère, lui permettant de construire en 782 un monastère plus grand, en aval de la rivière, doté de trois églises et accueillant jusqu'à 300 moines.

En 794, une période de famine attire des nécessiteux à proximité du monastère, où ils sont nourris et secourus, et où ils se fixent.

En 815, Benoît quitte définitivement Aniane, afin d'étendre ses principes de discipline monastique à de nouvelles communautés.

Entre les VIII° et X° siècles, une partie des terres avoisinant l'église abbatiale et le cloître sont laissés aux habitants, qui y construisent leurs maisons. Au nord de l'actuelle église Saint-Sauveur, le parcellaire villageois adopte une disposition curviligne qui pourrait fossiliser le tracé

d'une ancienne clôture. La commune d'Aniane se forme et prospère en lien avec l'abbaye. La chapelle dédiée à Saint-Jean-Baptiste, modeste oratoire de cimetière à l'époque carolingienne, devient une église paroissiale. La ville se développe progressivement tout autour.

Au X° siècle, la physionomie est celle de tout monastère bénédictin avec son oratoire, son cloître, une salle capitulaire, des cellules individuelles, des corridors, une salle d'étude, un scriptorium, un réfectoire, une cuisine et un jardin. Le tout était entouré de murailles mais il ne reste aucun vestige de cette abbaye primitive.

Au XII° siècle, une enceinte fortifiée comprend la paroisse Saint Jean-Baptiste et l'abbaye Saint-Sauveur d'Aniane, conférant à la cité sa forme urbaine médiévale conservée jusqu'à nos jours. Le bourg prend en effet sa configuration actuelle avec une enceinte commune à l'abbaye et à l'habitat villageois. Ces fortifications sont flanquées de leurs trois portes principales: Saint-Jean, Saint-Guilhem et de Montpellier.

L'église Saint-Jean-Baptiste est l'église paroissiale d'Aniane. Une partie du mur sud et le mur ouest sont intégrées à l'enceinte. L'ensemble est environné au nord et à l'ouest par un large fossé, au sud du ruisseau des Corbières. L'abbaye forme le bastion à l'est.

En 1203, est fait état du cimetière S. Romani (Saint-Rome).

Le développement d'une agriculture diversifiée

Aniane et Gignac constituent déjà aux VII° et VIII° siècles des foyers de dynamisme agraire.

Avec l'implantation de l'abbaye à la fin du VIII°, le débouché des gorges de l'Hérault est le théâtre d'un développement de l'agriculture, de l'édification de moulins, de plantation d'oliviers. L'installation de l'église donne notamment élan à la viticulture.

Les cultures principales sont constituées de blé, pois, fèves, gesses, vignes, oliviers, arbres fruitiers.
Quelques maigres pâturages permettent l'élevage de chèvres, moutons. La chasse et la pêche viennent en appoint pour la population.

Le développement des liens avec un territoire plus vaste

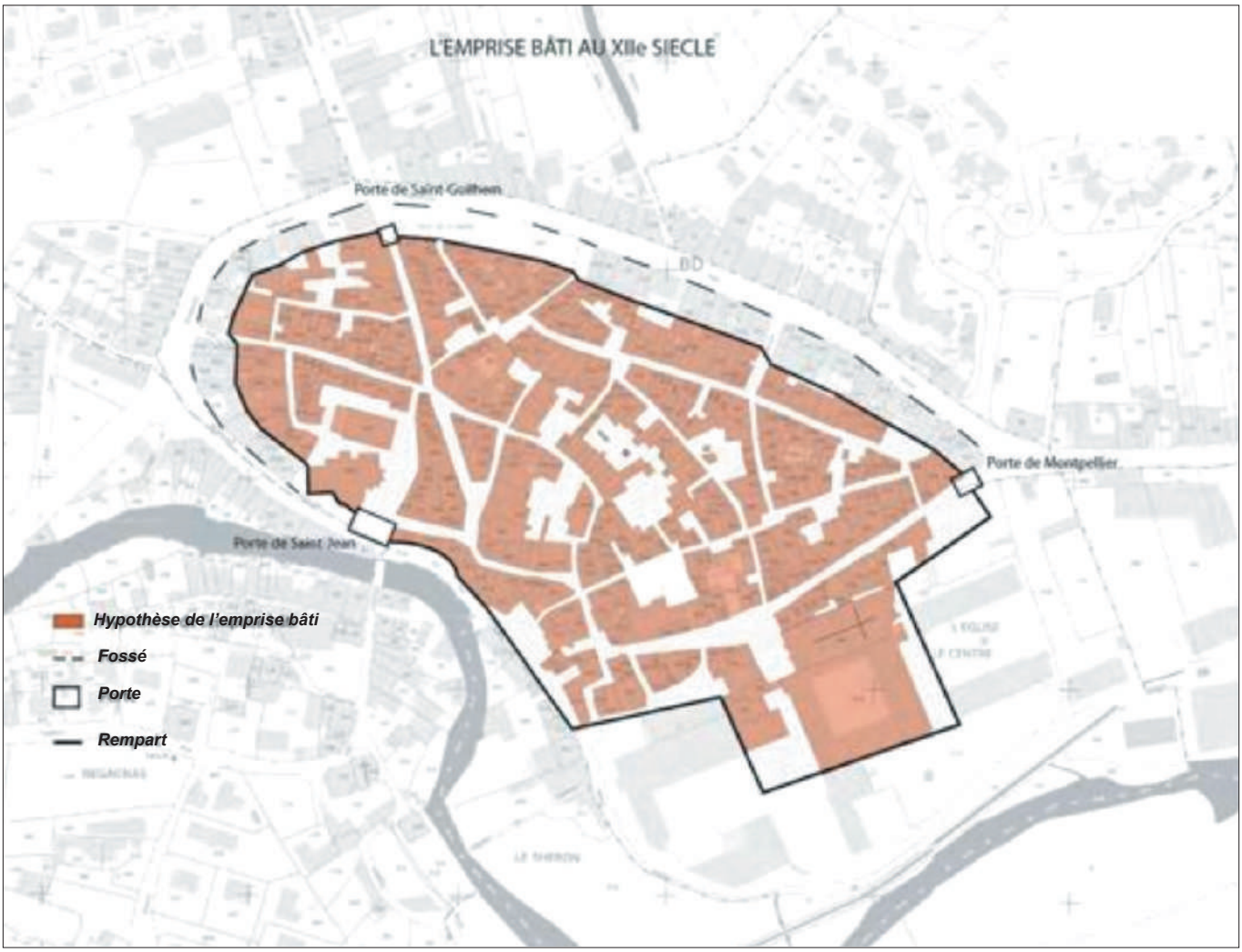
Dès 814, Aniane développe et entretient un réseau routier ainsi que les drailles (sentiers naturels permettant aux troupeaux d'ovins de rejoindre l'estive sur les Causses).

La vocation de la vallée de l'Hérault en tant qu'axe de communication entre le Massif central et le littoral entraine une activité marchande de grande importance sur les routes comme sur le fleuve. La position d'Aniane comme porte de la vallée de l'Hérault lui confère une vocation commerciale.

Le site du mont Saint-Clair à Sète fut une propriété de l'abbaye d'Aniane, qui y faisait exploiter des salines. Le cami salinié («chemin du sel») que l'on suit encore dans le Lunellois permettait d'expédier le sel vers Nîmes et le Rhône par cette voie. Un embranchement du cami salinié partait de l'étang du Bagnas (à Agde) vers Aniane, permettant ainsi aux muletiers de continuer vers le Rouergue ou de bifurquer vers Clermont.

Le pont du Diable, mentionné en 1029, et construit par les deux monastères de Saint-Guilhem le Désert (Gellone) et d'Aniane permet d'établir des contacts plus aisés entre les villages.

Hypothèses d'emprise du bâti au XII° siècle, sur le fond de cadastre actuel



XIV, XV et XVI° siècle: période de troubles

Ces siècles sont marqués, comme dans l'ensemble de l'Europe occidentale, par des crises économiques et sociales, des épidémies (en particulier de peste), la guerre de cent ans (1337-1453), puis les guerres de religion.

La déprise démographique

Au XIV°, Aniane est rançonnée et assiégée.

En 1355, l'assemblée des chefs de famille compte 275 membres. La population est essentiellement rurale, avec quelques artisans: maçons, tailleur de pierre, potiers, tuiliers, tanneurs, bouchers, …

A partir de 1360, une chute démographique très importante est due aux attaques de pillards, épidémies, famine, levée d'impôts, …

Ainsi, **entre 1372 et 1387**, on passe de 108 «feux» (foyers) à 18 feux, donc en se basant sur une estimation de 4 à 5 personnes par feux, on estime qu'en l'espace de 15 ans la commune passe de 540 à 90 habitants.

En 1433, la ville compte 105 feux (525 habitants).

En 1503, une épidémie de peste décime la population.

En 1545, un déchaînement de violence s'abat sur le pays. Des problèmes commencent à éclater entre catholiques et protestants de la cité. Les édifices religieux sont pillés et ruinés. La vingtaine de moines qui restaient sont chassés.

En 1561-1572, La période des guerres de religions est particulièrement désastreuse pour Aniane.

- Le 24 décembre 1561, les Protestants interdisent aux moines d'Aniane l'exercice public du culte, puis détruisent les bâtiments monastiques. Il ne reste plus que deux pans de l'église paroissiale.
- Lors du siège de 1562, le monastère est ravagé et l'abbaye complètement détruite par les protestants.

Les habitants reconstruisent leur église paroissiale Saint-Jean, terminée en **1600**.

Fondation de la Confrérie des Pénitents Blancs.

Une forme urbaine compacte, à l'abri des remparts

La ville est enserrée dans ses remparts, les ruelles sont étroites, tortueuses et sales. Cette promiscuité due à l'insécurité qui règne «dehors» facilite malheureusement la propagation de maladies.

Dans les maisons, les familles bourgeoises vivent dans les étages, tandis que les familles les plus modestes vivent au rez-de-chaussée aux rares ouvertures.

En 1401, on décide la construction d'une tour à la porte Saint-Jean.

Après les troubles, le redéploiement des terres agricoles

Vers la fin du XVI° siècle, les évènements se calment, de nouvelles terres sont mises en culture dans les bois communs. Dans le même temps, l'élevage semble se développer.

Les liens avec le territoire

L'abbaye se trouve alimentée en sel par deux chemins: le premier relie l'abbaye à Maguelone (étang de Vic), et le second, plus long et utilisé en cas d'insécurité, mène à Agde (étang de Bagnas).

Au cours des guerres de religion, le plateau et le bourg de Montcalmès ont joué un rôle important, occupé par les troupes qui défendaient ou ravageaient le pays.

XVII° et XVIII° siècles: reconstruction et diversification économique

Un acte paroissial note 1500 communiants. Il est difficile d'en déduire un chiffre de population certain.

La reconstruction de la cité et de l'abbaye

Vers 1615, les remparts sont réparés; la citadelle (église Saint-Jean) est renforcée par un «cul de lampe» au fond de l'église.

Vers 1675, l'autorisation est donnée de construire des réservoirs dans les fossés des remparts, depuis la porte de Montpellier jusqu'à celle de Saint Guilhem, dans la cave «à la suite du jeu de ballon», jusqu'à la porte de saint-Guilhem, pour y produire de la glace en hiver.

En 1679, pose de la première pierre de la nouvelle église abbatiale (église actuelle), achevée en 1683.

La ville étouffe entre ses murs.

En 1680, de fortes pluies font s'écrouler une partie de la muraille près de la porte de Montpellier; des habitants occupent la Tour de Rullon, d'autres pratiquent des ouvertures dans les remparts.

En 1681-1683, les rues du portail Montpellier et rues Vieille sont élargies.

Suite à la destruction du monastère pendant les guerres de religion, les moines bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur élèvent aux XVII° et XVIII° siècles une nouvelle abbaye, de style classique jésuite. Le monastère est ainsi reconstruit et agrandit autour du nouveau cloitre, mais ne sera pas terminé en 1789.

Le développement de l'artisanat

L'artisanat se développe: maçons, tailleurs de pierre, menuisiers, notamment les blanchiers, corroyeurs et tanneurs. Les désagréments liés aux installations des tanneries (pollution…) deviennent une source de conflits récurrents.

Le commerce d'huile, de savon, de draps, se développe. Les produits sont vendus à de gros négociants.

La constitution des grands domaines, l'extension de l'*ager* et les crises agricoles

La bourgeoisie constitue de grands domaines, les plus importants étant ceux de Capion, du mas de Daumas et du Sieur Delom (conseiller du roi), sans oublier les terres de l'Abbaye.

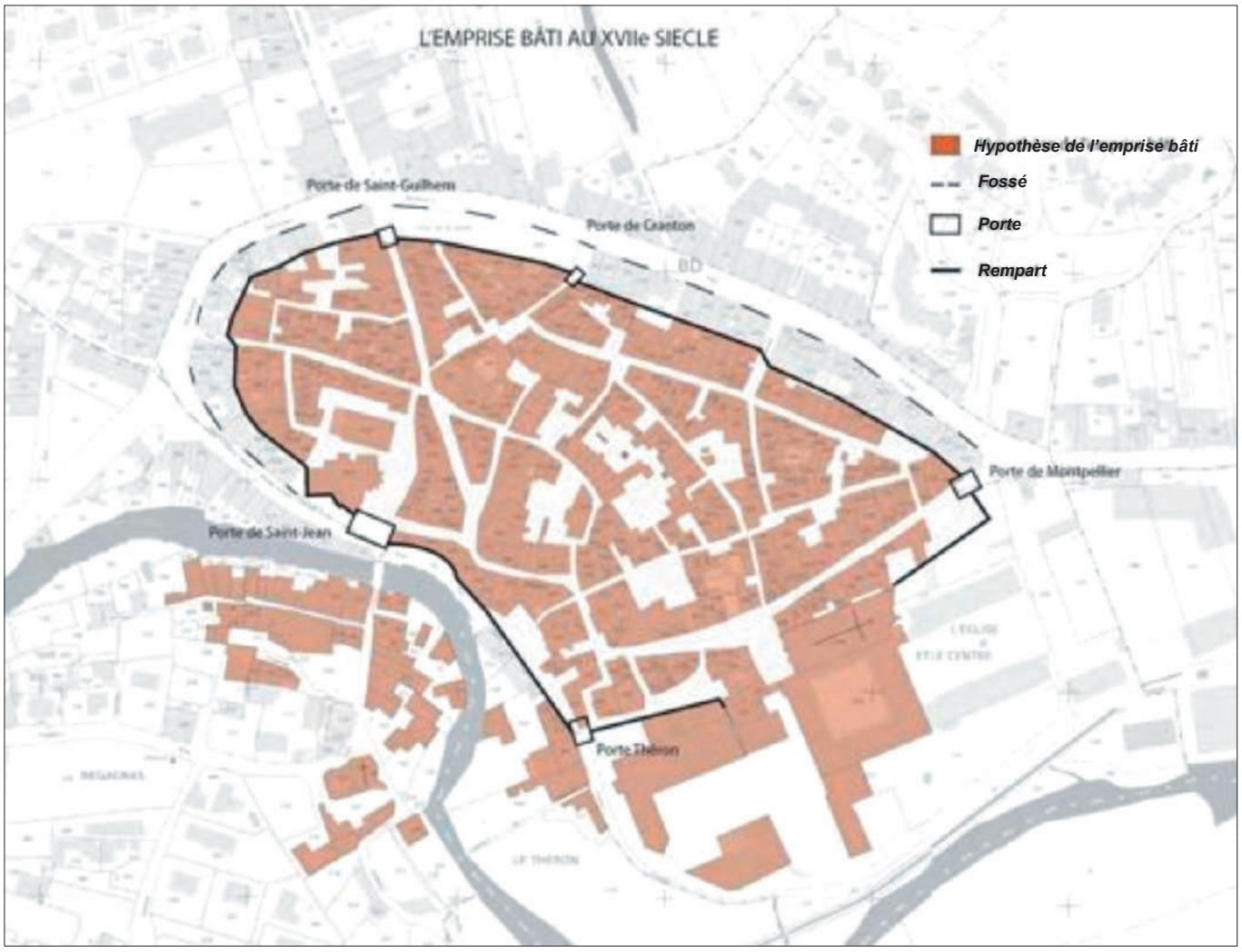
On défriche dans les bois, notamment au bois des Brousses, afin de créer de nouvelles terres.

Les «*prés de la ville*» sont agrandis au moyen de nombreuses acquisitions de jardins.
La vigne semble en extension, les champs sont irréguliers, bordés de murets ou de haies. Les autres cultures ne varient pas: blé, oliviers et quelques jardins. Beaucoup de fermiers possèdent des troupeaux, surtout de moutons, porcs et chèvres. La pèche, dans les ruisseaux de Corbières et de Gassac, ainsi que parfois, dans les fossés de la ville permet aux habitants de compléter leurs sources d'alimentation.

En 1690 puis 1692 s'enchainent des mauvaises récoltes d'olives et de blés.

En 1670, suite à la destruction de la chaussée après des inondations, on décide de planter des arbres de rivière aux prés de la communauté, le long du ruisseau des Corbières, formant ainsi la ripisylve qui caractérise encore aujourd'hui le paysage anianais.

Hypothèses d'emprise du bâti au XVII° siècle, sur le fond de cadastre actuel



XVIII° siècle: aménagements urbains et extension extra-muros

En 1708, apparait le 1er maire d'Aniane.

En 1774, la ville compterait plus de 2000 habitants.

En 1786, un plan parcellaire d'Aniane est dressé par Pierre Causse et recense de 1800 à 2000 habitants.

La ville s'est développée à partir de deux pôles: l'abbaye et la chapelle primitive du cimetière des moines, devenue église paroissiale Saint-Jean Baptiste(ou des pénitents), principal bastion des remparts, ceux-ci étant alors bordés de fossés.

En 1790, la Révolution accompagne la suppression des Congrégations monastiques. Les bâtiments conventuels des abbayes d'Aniane et Saint-Guilhem du Désert sont vendus parmi les Biens nationaux. A partir de 1789-1790, il reste très peu de moines à l'abbaye.

Les transformations et aménagements de la ville

En 1740, réparation de la muraille du cimetière côté porte st-Jean, de certaines parties du rempart, et des ponts d'Arnavielhe et de l'Abus.

En 1744, les fossés existent encore. Les rues sont progressivement pavées (1745, puis 1761).

En 1744 puis 1759, des inondations, provoquent l'écroulement de maisons et de murailles. Le faubourg d'Aniane s'étend hors les murs.

En 1759, les bénédictins veulent s'agrandir et démolir les remparts qui entourent l'abbaye et acheter les prairies voisines.

En 1768, la ville qui s'est agrandit, manque d'eau potable.

En 1776 est créé un nouvel hôtel de ville.

En 1780, des fontaines sont créées au bout des rues Vieille et du Fesc.

En 1781, une porte est ouverte dans les remparts rue de l'Aiguillerie.

En 1782, une promenade fait le tour de la ville.

En 1786, l'essentiel des rues actuelles est présent, mais la ville étouffe entre ses murs.

En 1787, la ville empiète sur des terrains pour créer un nouveau chemin d'Aniane à Gignac, près des murs de la ville.

En 1790, les portes de la ville existent toujours.

Des chantiers se poursuivent:

- dégagement des abords des fossés pour créer des passages
- élargissements des chemins extérieurs
- pavage des rues
- élargissements des portes
- création de nouvelles fontaines
- restauration du portail et de la façade de l'église Saint-Jean.

En 1766, des inondations catastrophiques entrainent la dégradation de nombreux chemins, du pont Garel, de tanneries et d'habitations.

En 1785, le canal saint-Rome est réparé, afin de créer un lavoir près de la source.

Le renforcement des liens avec le territoire

En 1731, le chemin d'Aniane à Montpellier constitue un passage important des muletiers qui descendent des marchandises depuis les monts d'Auvergne, du Rouergue et du Gévaudan.

La proximité de la grande route de circulation Montpellier-Millau par Gignac, dont l'aménagement s'est terminé au XVIII°, a encouragé les emphytéotes de l'abbaye à cultiver la vigne, soit pour les échanges rapprochés avec les caussenards voisins, soit pour une vente plus lointaine en Gévaudan. La même raison d'écoulement facile vers les consommateurs montagnards explique l'importance de l'olivier.

Les chemins et lieux de pèlerinage sont nombreux; ils sont aujourd'hui souvent assimilés au seul chemin de Saint-Jacques de Compostelle, notamment par une volonté touristique, mais on peut considérer qu'Aniane constitue l'un des lieux de passage importants pour les pèlerins.

Les voyageurs passent par Arboras ou Saint-Guilhem pour se rendre sur le Causse.

En 1783 est construit un chemin qui va de la Porte saint-Guilhem jusqu'aux limites des terres de Puéchabon.

La prépondérance de l'activité des tanneries

Au XVIII° siècle prospèrent les tanneries, très nombreuses jusqu'à la fin du XIX° siècle (et dont l'activité cesse au début du XX° siècle). Cette corporation (tanneurs, blanchiers et corroyeurs) qui utilise les peaux, salit les eaux des fontaines du Théron, d'Ariolle ou de Font-Picottière.

Le quartier des tanneurs, qui borde de part et d'autre le ruisseau des Corbières, abrite les ateliers de transformation et de préparation des peaux.

Dans la première moitié du XIX° siècle, les constructions nouvelles sont nombreuses. Cette expansion, justifiée par le développement du métier, cessa presque totalement en 1872, suite à la mise au point du tannage au chlore. Appelées «calqueries» au XVII° siècle, les tanneries s'implantent principalement dans le faubourg des Regagnas, à proximité des points d'eau, mais également dans le centre, sur la rive droite de la rivière. Le travail du cuir s'exerce essentiellement **du XVIII° jusqu'au début du XX°**.

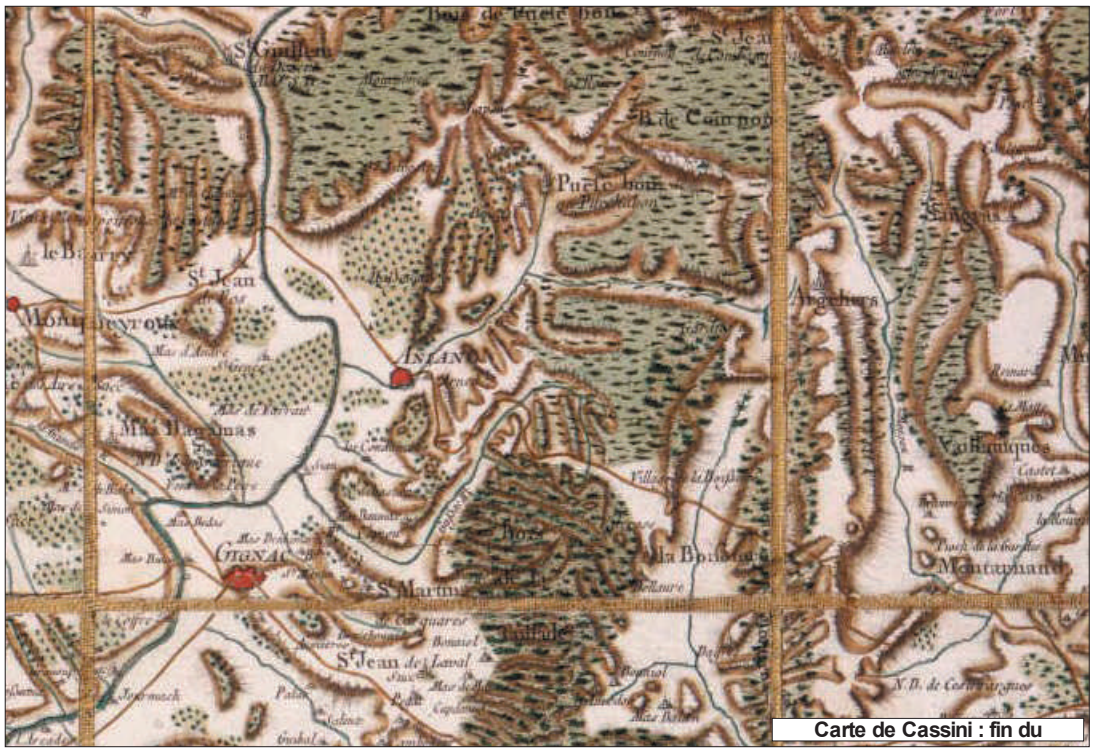
Les tanneries se développent grâce à l'eau, présente en abondance à Aniane, mais également grâce à la concentration des chênes verts, utilisées pour l'écorce qui fournit le tan. **Dans les années 1750**, on compte 16 tanneurs ; au XIX° siècle on comptera jusqu'à 65 établissements spécialisés dans la tannerie.

En 1763, le corps des tanneurs constitue plus des deux-tiers des commerces de la ville, avec comme conséquence le développement des tanneries, la pollution des eaux, et le mécontentement des concitoyens. L'activité cause en effet de nombreuses nuisances aux riverains (odeurs, pollution des eaux usées et rejetées) et fait l'objet de nombreux procès. Parallèlement, plusieurs fabriques de savon se sont établies.

Hypothèses d'emprise du bâti en 1805, sur le fond de cadastre actuel



A la fin du 18ème siècle, aniane n'est qu'un bourg avec de nombreuses vignes dans la plaine alors que les reliefs sont dominés par un paysage de bruyère ou de lande.



XIX° siècle: disparition de la présence religieuse et crises agricoles

Le XIX° siècle est celui de la révolution industrielle et de la monoculture viticole dans la vallée de l'Hérault. La vente du vin devient nationale grâce au développement des voies de chemins de fer.
Mais la crise phylloxérique, la concurrence des huiles tunisiennes 15 ans après l'établissement de la France, la disparition des petites tanneries mal armées à la suite de la concentration industrielle, ont ruiné la vieille économie qui avait régi cette vie rurale depuis le IX° siècle.

L'évolution «en dents de scie» de la population anianaise

Au début du siècle, la population atteint 2400 habitants (20% de plus qu'en 1789).

En 1849, le choléra fait 74 morts.

En 1850, la ville comprend 3000 habitants (sans compter les détenus).

En 1854, une nouvelle épidémie de choléra fait 413 morts et fait fuir la moitié de la population. Aniane compte alors 1200 habitants.

En 1878, au maximum de la maladie du Phylloxéra, beaucoup de viticulteurs émigrent en Algérie.

En 1900, grâce au traitement du Phylloxéra et au canal, la viticulture s'étend et la population passe à 4000 habitants.

Des aménagements urbains «hygiénistes»: disparition des remparts, déplacement du cimetière

Au cours de la 1ère moitié du XIX°siècle, la ville se développe hors ses murs, le long des boulevards et des routes.

Les remparts ont été définitivement abattus début XIX°, peut-être en 1809 au niveau de Font Picottière, bd St Jean et Theron et ont disparu sur le cadastre napoléonien de 1828. Des vestiges sont visibles rue du Théron, boulevard Giraud et porte de Montpellier.

Le cimetière (situé près de l'église des Pénitents) est déplacé route de saint-Guilhem. Son ancien emplacement devient en partie un marché couvert.

Hypothèses d'emprise du bâti en 1828, sur le fond de cadastre actuel



L'économie anianaise face à la mondialisation des échanges

Les activités dominantes dans la première moitié du siècle sont les tanneries, les distilleries d'alcool, ainsi que les huileries, les fabriques de crèmes de tartre et les distilleries d'essences aromatiques.

Les tanneries continuent de déverser leurs eaux polluées dans le ruisseau des Corbières. Elles finissent par décliner, concurrencées par les grandes entreprises de nouveaux procédés de tannages par produits chimiques.

Le Second Empire, apogée de la Révolution industrielle, voit le développement des chemins de fer, la navigation à vapeur, l'ouverture du Canal de Suez… qui entrainent débouchés mais aussi concurrence pour les activités économiques exportatrices d'Aniane.

De 1850 à 1870 environ, Aniane connait 20 ans de prospérité, notamment grâce aux voies qui ouvrent les marchés des grandes villes du nord de la France et de l'Europe aux vins. La vie s'améliore.

De 1890 à 1897, la ville voit la construction du canal et de la voie de chemin de fer, qui drainent beaucoup de main d'œuvre étrangère.

Les reconversions du monastère

Les bâtiments de l'ancien monastère, qui s'ordonnent autour du cloître, sont transformés après la révolution, en filature de coton puis en maison de détention.

- **1810-1843** : l'abbaye d'Aniane devient une fabrique de draps ou filature (fabrique de cotonnade) de M. Farel, d'abord prospère puis en faillite en 1843

- **En 1845**, l'État y installe une maison centrale de force et de correction (prison) destinée à recevoir 500 détenus adultes. En 1849 et 1854, deux épidémies de choléra, parties de la prison, font respectivement 79 et 400 morts dans la population anianaise.

- **En 1885**, ouverture de la maison d'éducation surveillée d'Aniane à la place de la maison centrale de force et de correction. On y accueille désormais des enfants et adolescents délinquants pour leur enseigner des métiers industriels.

- Devenue IPES (institution publique d'éducation surveillée) en février 1945, elle ferme ses portes définitivement **en 1994**.

- Plusieurs révoltes et tentatives d'évasion massives marquent l'histoire de cette maison de correction, notamment **en 1898 et 1938**.

La construction du canal de Gignac

C'est **en 1879** qu'un ingénieur propose la canalisation de l'Hérault, avec un barrage en amont de saintGuilhem avec un canal qui amène l'eau jusqu'au-dessus du pont du diable, où il se divise en deux branches, l'une allant à Aniane, Gignac, Popian, le Pouget, Tressan et Bélarga, l'autre franchissant l'Hérault et irrigant la rive droite (Saint-Jean de Fos, Cambous, Lagamas et Ceyras).

Le canal permettant d'irriguer cette plaine très sèche est réalisé **entre 1890 et 1897**, avec notamment un aqueduc à Aniane de 350 m.

L'évolution des voies de communication

En 1896, le chemin de fer d'intérêt local (ligne Montpellier-Rabieux) passe par Aniane. Utilisée pour les voyageurs et les marchandises, elle a cessé de fonctionner en 1933, avec une brève reprise durant la guerre.

XX° siècle: monoculture viticole et pression urbaine

Une démographie qui ne suit pas le dynamisme de l'Hérault

Après 1918, la natalité est en baisse. Il semble qu'un réflexe limitant la natalité a pour objectif d'éviter le morcellement des terres. Il est fait appel à l'immigration étrangère (notamment espagnole), afin d'apporter de la main-d'œuvre.

En 1926, on dénombre 2046 habitants. La démographie chute (4000 habitants en 1900).

En 1946, 1700 habitants

En 1968, on compte 1774 habitants. La cité vieillit contrairement à d'autres qui s'accroissent (la Boissière, Montarnaud, Gignac…) voire qui explosent (couronne montpelliéraine) et cette démographie n'est pas compensée par l'installation (comme ailleurs) des Pieds-Noirs.

La perte des industries traditionnelles, les crises viticoles, l'isolement, l'exode des jeunes, la dénatalité, le sous-emploi… ont engendré une telle situation.

A partir des années 1970, la pression urbaine liée à l'aire d'influence montpelliéraine commence à se faire sentir et accompagne le développement des premiers lotissements.
Mais si la population a globalement diminué de moitié depuis le début du siècle, la zone habitée a, elle, plus que doublé.

Le ralentissement de l'activité économique

En 1905, le moulin Bladier de l'Erau, situé sur l'Hérault, est transformé en petite centrale électrique. il fournit pendant 50 ans éclairage et force motrice à la ville ainsi qu'à 11 autres localités.

Le XX° siècle voit la disparition progressive des tanneries. L'activité se réduit à quelques entreprises : sable, graviers, triperie, olives.

En 1938, des révoltes et tentatives d'évasion interviennent au sein de la maison de correction. **En février 1945**, la colonie pénitentiaire abandonne son caractère correctif, pour fermer définitivement ses portes **en 1994**.

En 1976 est fondé l'Observatoire astronomique d'Aniane.

La structuration de l'activité viticole, qui devient monofonctionnelle

Le XX° voit l'avènement de la monoculture viticole.

En 1907, une surproduction de vin entraine une mévente: La Confédération Générale des vignerons est créée. L'huile et le vin constituent la ressource principale de l'économie anianaise, avec une majorité de petits et moyens exploitants. La création du mouvement coopératif dans les années 1930, puis à partir des années 1980, fédère les petits exploitants et permet de sortir de la crise.

Durant la guerre de 1914-1918, les hommes sont mobilisés, et les vins réquisitionnés.

En 1925, la cave coopérative «les Treilles» voit le jour, à l'initiative des viticulteurs d'Aniane. Celle-ci fait suite à une huilerie et une distillerie coopératives déjà existantes.

La création du marché commun européen oblige la viticulture à s'adapter à de nouvelles conditions commerciales, avec l'adoption de mesures pour stabiliser et améliorer la production, avec désormais un objectif de qualité.

En 1965, la coopérative «les Treilles» regroupe 90% des producteurs anianais. Les risques liés à une monoproduction sur le territoire obligent à diversifier l'activité vers de nouveaux débouchés.

Depuis les années 1990, l'augmentation des parcelles cultivées et les actions de rénovation d'anciennes oliveraies se multiplient.

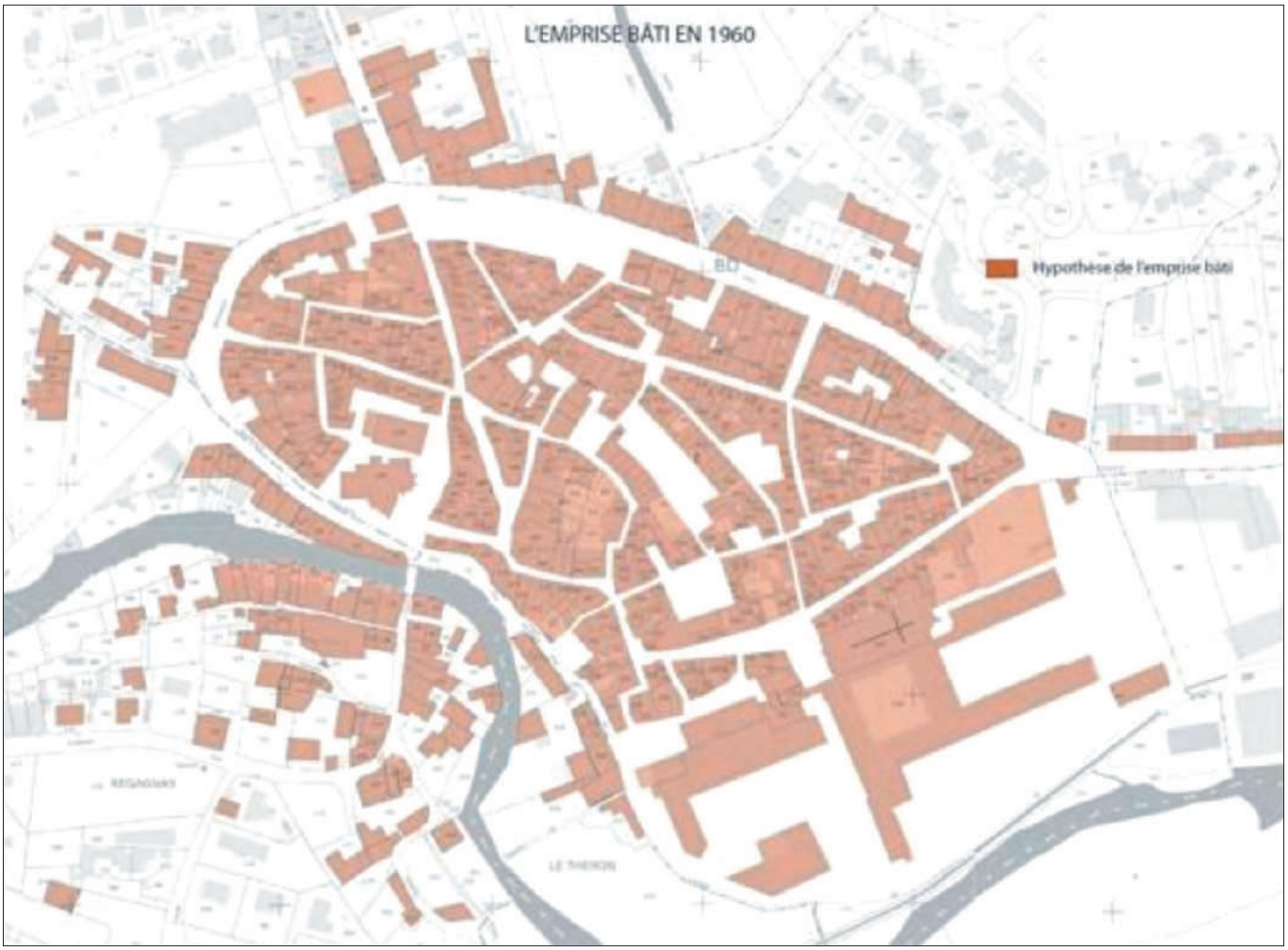
A la fin du XX° siècle, la ville a éclaté hors de ses murs et de ses boulevards, avec la création des premiers lotissements. Ce développement urbain est en rupture avec l'existant et avec l'évolution de la commune au fur et à mesure du temps : en effet, si les développements ont jusqu'alors toujours été très mesurés, voire circonscris à l'emprise de l'enceinte jusqu'au XVIII° siècle, c'est à présent un développement très consommateur d'espace qui est à l'œuvre, aux dépens des meilleures terres agricoles.

Les lotissements de l'Enclos Vernière (1960), de Saint-Rome (1979), Puéchama, le Jougarel, Pézouillet, la résidence des hauts de Saint-Benoit (Bd Félix Giraud) viennent successivement s'étendre autour du centre urbain au gré des opportunités foncières et constituent les nouvelles limites de la ville.

Evolution des routes

En 1907 et 1929, des inondations catastrophiques entrainent une crue du ruisseau des Corbières, qui fait de nombreux dégâts en centre-ville (pont).
Le bitumage des routes favorise globalement les échanges, mais les transports routiers ont amené la suppression du chemin de fer d'intérêt local, déficitaire. De 1952 à 1954, on enlève les rails. Le tunnel devient champignonnière, les voies ferrées des chemins vicinaux. La gare est vendue.

Hypothèses d'emprise du bâti en 1960, sur le fond de cadastre actuel



Début du XXI° siècle: projets et perspectives

L'identité du territoire repose sur la qualité de son cadre de vie et la richesse de ses paysages. L'attractivité touristique de l'ensemble de la région est très forte, et repose sur la notoriété de saintGuilhem et des gorges de l'Hérault, mais aussi sur la présence de villages typiques, d'un patrimoine naturel et bâti de qualité. La viticulture est un secteur d'activités compétitif, qui axe son développement sur la qualité. L'Observatoire peut être facteur de développement touristique et culturel, comme l'est l'Observatoire de Saint-Michel-L'observatoire dans les Alpes de Haute-Provence.

La déviation du village pour le contournement ouest d'Aniane est en service. Elle intègre un traitement paysagé, notamment aux abords du rond-point «de la croix blanche».
La «liaison verte» entre Aniane et le Pont du Diable est réalisée. Son extension versGignac peut permettre d'amorcer un réseau de circulations «actives» à l'échelle intercommunale.
Quatre grands pôles de projets sont actuellement en cours de réalisation :

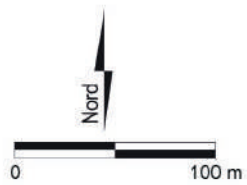
1. Requalification et mise en valeur du centre ancien (rues et équipements publics) ;
2. Réhabilitation de l'abbaye (équipement à vocation culturelle et patrimoniale) ;
3. Requalification de la place Etienne Sanier (étendre le coeur de ville autour de la place) ;
4. Valorisation structurante des entrées de ville (traitements paysagers, mutation de la cave, etc.)

Datation du bâti (source : AVAP)



Légende

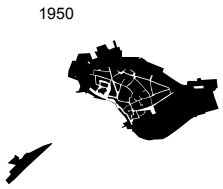
- Hypothèse de présence de traces médiévales
- Antérieur au XVIIIe siècle
- XVIIIe siècle
- Fin XVIIIe/début XIXe siècle
- Fin XIXe/début XXe siècle
- Postérieur au XXe siècle





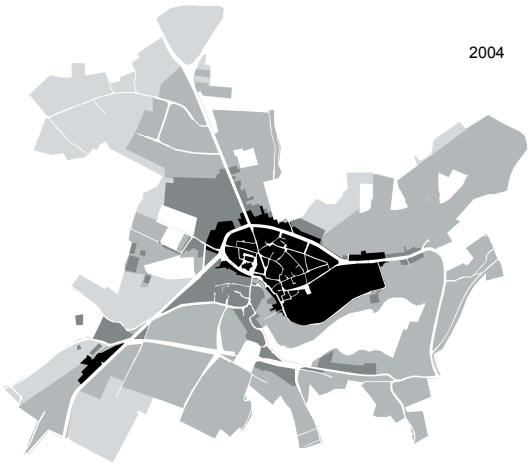
La croissance urbaine à l'échelle du village

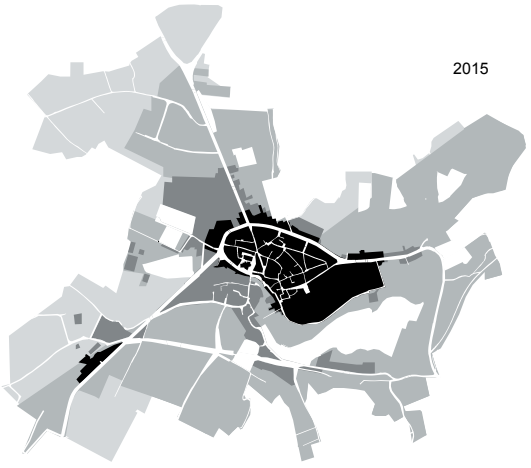
La chronologie du développement urbain montre qu'il y a eu plusieurs vagues successives d'étalement de la ville avec des dynamiques différentes. La notion de ville agglomérée prévaut encore en 1950 : la tache urbaine est compacte, l'urbanisation s'agrège autour de la circulade et des axes de communications principaux (urbanisme organique).Trente ans plus tard, c'est une véritable révolution, la ville explose, se dédensifie consommant de plus en plus d'espace. La croissance urbaine s'oriente au Sud et à l'Est du centre historique. La décennie 1990 accentue cet éclatement urbain et le lotissement pavillonnaire est le modèle de développement urbain (urbanisme rationnel).A partir de cette période, la cité d'Aniane contraste entre deux formes urbaines : Le noyau historique, constitué essentiellement d'un habitat dense, sur plusieurs niveaux et à l'alignement des voies et l'étalement urbain des lotissements pavillonnaires juxtaposés les uns aux autres de part et d'autre des axes de circulation avec peu de liens avec l'espace public. L'habitat individuel aujourd'hui est omniprésent aux quatre coins cardinaux du village, s'éloignant de plus en plus de son centre. L'urbanisation se fait au gré des opportunités foncières sans véritable cohérence globale. Enfin, ces dix dernières années la tache urbaine a peu évolué avec la crise de l'immobilier. L'essentiel des logements ont été réalisés dans l'enveloppe urbaine (dents creuses, renouvellement urbain).











La consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers

Sur la période 2003-2014 (11 ans), selon l'analyse de l'évolution de « la tache urbaine »[1], la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers s'élève à 10,1 ha sur le territoire communal (soit, 0,92 ha/an).
Selon les données actualisées de la mairie d'Aniane, il n'y a eu aucune nouvelle construction autorisée en extension de l'espace bâti constitué du village entre 2015 et 2019. (Toutefois 18 permis de construire ont été instruits sur cette période, mais en renouvellement urbain.)

A partir de ces données, il possibles d'évaluer la consommation d'espace sur la dernière décennie (2009-2019) :
- 2009-2014 : 4,6 ha
- 2015-2019 : 0 ha

La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers s'élève donc à environ **4,6 ha sur la dernière décennie**, soit une consommation annuelle moyenne de **0,46 ha/an**.

Il s'agit d'une consommation relativement modérée qu'il convient toutefois de chercher à réduire encore davantage à travers la mise en oeuvre du PLU.

En effet, conscient du phénomène de perte du foncier agricole notamment, le législateur à réaffirmé l'objectif tel que mentionné dans l'exposé des motifs de la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP), à savoir réduire le rythme de consommation d'espaces agricoles de 50 % durant la présente décennie.

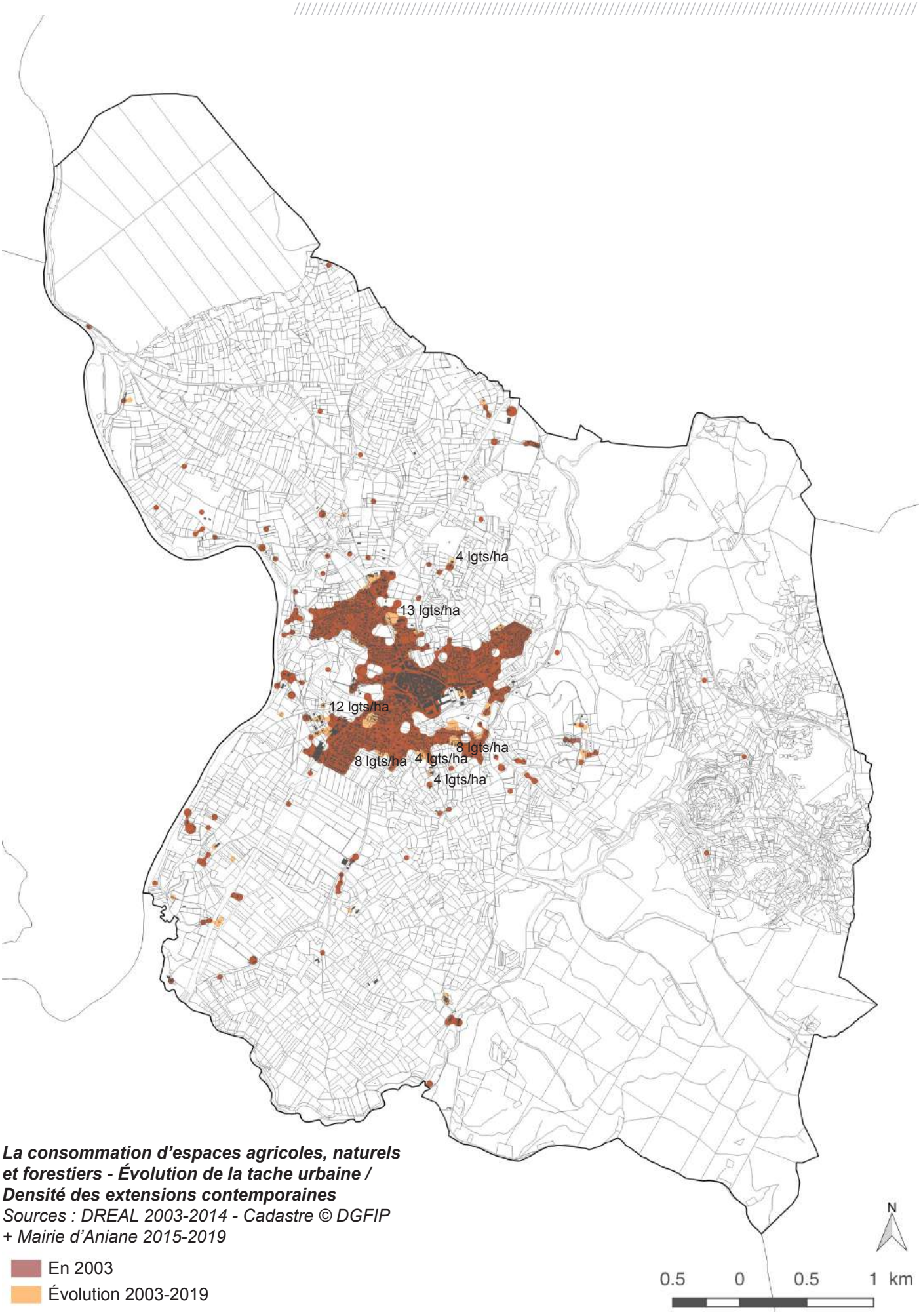
La prise en considération de l'harmonisation du développement de l'urbanisation avec la maîtrise de la consommation des espaces agricoles constitue dès lors une condition sine qua non, de telle sorte que les lois dites Grenelle ont introduit dans les documents d'urbanisme la prise en compte de la lutte contre la consommation des espaces agricoles, naturelles et forestiers.

La loi ALUR du 24 mars 2014 a ainsi imposé aux PLU de fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

A noter aussi que l'urbanisation contemporaine d'Aniane s'est opérée sous forme de lotissements d'habitat pavillonnaire de densité assez modérée : **de 4 à 13 logements/ha**.

Pour l'avenir, le PLU doit chercher à mettre en oeuvre des projets plus économes de la ressource foncière, en privilégiant une densité moyenne plus élevée (de l'ordre de 15 logements/ha au minimum).

1 Sources : http://carmen.developpement-durable.gouv.fr - DREAL LR 2003-2014
+ Mairie d'Aniane 2015-2018



La consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers - Évolution de la tache urbaine / Densité des extensions contemporaines
Sources : DREAL 2003-2014 - Cadastre © DGFIP + Mairie d'Aniane 2015-2019

En 2003
Évolution 2003-2019

	Dents creuses
Superficie concernée	10,6 ha
Densité observée avant le PLU	15 logement/ha
Densité préconisée par le PLU	15 logements/ha
Rétention	0%
Logements supplémentaires	**159**

La capacité des dents creuses

Les capacités de densification / mutation des espaces bâtis

La nécessité de préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers d'une extension mal maîtrisée de l'urbanisation est aujourd'hui reconnue.
En effet, le développement urbain par extension s'opère par définition au détriment de ce type d'espaces, que le PLU doit concourir à protéger.

Il s'agit alors de considérer la possibilité d'assurer le développement urbain en limitant les extensions, en privilégiant le réinvestissement des espaces bâtis déjà constitués.

En termes d'habitat, l'accroissement des capacités d'accueil des espaces bâtis existants peut s'appuyer essentiellement sur deux grands principes du renouvellement urbain :
- La densification
- La mutation

Les capacités de densification

La commune d'Aniane présente quelques opportunités de densification des espaces déjà urbanisés, par comblement des dents creuses et par accroissement des capacités des parcelles bâties.

Ces opportunités diffèrent selon la typologie des espaces bâtis considérés.

Par exemple, le coeur de village et les faubourgs, dont la densité est déjà assez importante (jusqu'à une centaine de logements/ha), présentent des capacités de densification négligeables.

En effet, un accroissement supplémentaire de la densité aurait des conséquences très négatives en termes d'habitabilité et de confort (possibilité restreinte de disposer d'espaces extérieurs privatifs, tissu peu aéré au détriment de l'éclairage naturel et du confort lumineux, densité verticale importante au détriment de l'accessibilité, etc.).

De plus, le tissu dense du coeur de village n'est pas apte à recevoir des flux de véhicules supplémentaires, ni à offrir de nouvelles capacités de stationnement résidentiel sur parcelle ou sur voirie, pourtant nécessaires au développement de l'habitat dans un contexte de périurbanisation de Montpellier qui rend les véhicules individuels souvent indispensables (en 2015, 43,9% des ménages de la commune dispose de 2 voitures ou plus).

La commune présente toutefois quelques opportunités de densification des espaces déjà urbanisés, par comblement des dents creuses et par accroissement des capacités des parcelles bâties, en particulier au niveau des extensions urbaines les plus contemporaines, constituées principalement d'habitat individuel pavillonnaire peu dense.

- Comblement des dents creuses

Les espaces bâtis les plus contemporains de la commune d'Aniane comportent donc quelques « vides » qu'il est théoriquement envisageable de combler en implantant de nouvelles constructions et en premier lieu de l'habitat. Ces opportunités foncières en « dents creuses » représentent une superficie totale de l'ordre de **10,6 ha**.

	Densification (tissu bâti pavillonnaire)
Nombre de lots concernés	65
Nombre de logements potentiels	75
Rétention	45%
Logements supplémentaires	**33**

La capacité des parcelles bâties (par division foncière)

Sur la base d'une densité moyenne constatée dans ce type de tissus bâti, soit une quinzaine de logements par hectare, cela représenterait encore un potentiel théorique total de l'ordre de **159 logements**.

Le PLU a vocation à statuer, au regard des objectifs d'accueil de population définis par le PADD (pièce II du PLU), sur les dents creuses à combler et selon quels principes de densité... Le renouvellement urbain doit permettre aussi de minimiser le recours à de nouvelles extensions et ainsi limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

- Accroissement des capacités des parcelles bâties

Certains terrains bâtis de grande taille, situés au sein des extensions urbaines les plus contemporaines de la ville d'Aniane, et qui reçoivent essentiellement de l'habitat individuel de type pavillonnaire, pourraient également être densifiés, c'est à dire recevoir de nouvelles constructions en faisant par exemple l'objet de redivisions parcellaires.

Les capacités d'accueil par redivision parcellaire sont estimées à environ **76 logements**.

Il convient toutefois de considérer que les habitants des terrains pouvant être potentiellement densifiés et qui ont choisi de s'établir ou de résider dans un contexte péri-urbain sont souvent attachés aux avantages qui sont associés à ce type de territoires, à savoir la possibilité de disposer de grands terrains, et de s'affranchir d'une certaine forme de promiscuité.

Cela signifie que les droits à construire consentis par le PLU sur ces espaces, n'entraîneraient pas nécessairement leur densification effective à l'horizon du PLU (2030).

Il est possible toutefois d'envisager que certains des propriétaires des terrains ciblés seront ouverts à la possibilité d'opérer une division, pour accueillir une habitation supplémentaire.

En tablant sur 3 opérations de ce type par an, il est envisageable de compter sur la mobilisation d'environ **45%** du potentiel identifié à l'horizon du PLU (2019-2030), soit environ **33 logements**.

Les capacités de mutation

La mutation urbaine consiste à envisager l'évolution d'un bâtiment ou d'un tissu bâti devenu inadapté au nouveau contexte du développement. La commune d'Aniane présente quelques opportunités significatives de mutation.

- Changement de destination

Il s'agit de la forme plus classique de mutation.
Lorsque des bâtiments ne sont plus adaptés aujourd'hui à l'usage pour lequel ils avaient été conçus, ils peuvent alors faire l'objet d'un changement de destination, pour de l'habitat notamment.

Cela peut être le cas, le plus souvent, de certains bâtiments industriels ou d'exploitation agricole par exemple.

Sur la commune d'Aniane, quelques bâtiments ou groupes de bâtiments sont identifiés en 2018 comme pouvant faire l'objet d'une mutation :

La cave coopérative

Fermée en 2008, l'ancienne cave coopérative, qui occupe un site d'environ 0,7 ha pourrait potentiellement être mutée pour accueillir de 10 à 60 logements selon la nature du projet (habitat individuel ou habitat collectif / intermédiaire). Le potentiel moyen est estimé à environ **35 logements** permanents.



La cave coopérative

L'abbaye

Alors que le centre de détention a cessé toute activité depuis 1994, restent de très nombreux corps de bâtiments pouvant faire l'objet de mutation, sur un site d'environ 2 ha.

Acquise en 2010 par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault et classée Monument Historique, l'Abbaye fait actuellement l'objet d'études pour accueillir plutôt de l'**hébergement touristique** et saisonnier et des **équipements culturels**.

L'abbaye



Le CEMEA St Laurent



Le domaine CEMEA St Laurent

Sur une emprise foncière d'environ 1,1 ha, 900 m² de bâtiments établis depuis les années 1960 pour accueillir le Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active sont maintenant à l'abandon.

Destinés initialement à l'accueil de groupes d'enfants, ados, adultes et personnes handicapés et leur proposer des activités de loisirs, avec possibilité d'hébergement, les bâtiments présentent un potentiel intéressant de mutation.

Relativement adapté aux contraintes d'accessibilité, le site pourrait être muté pour recevoir des **équipements collectifs** et/ou de l'**hébergement**. Le potentiel est estimé à environ **20 hébergements**.

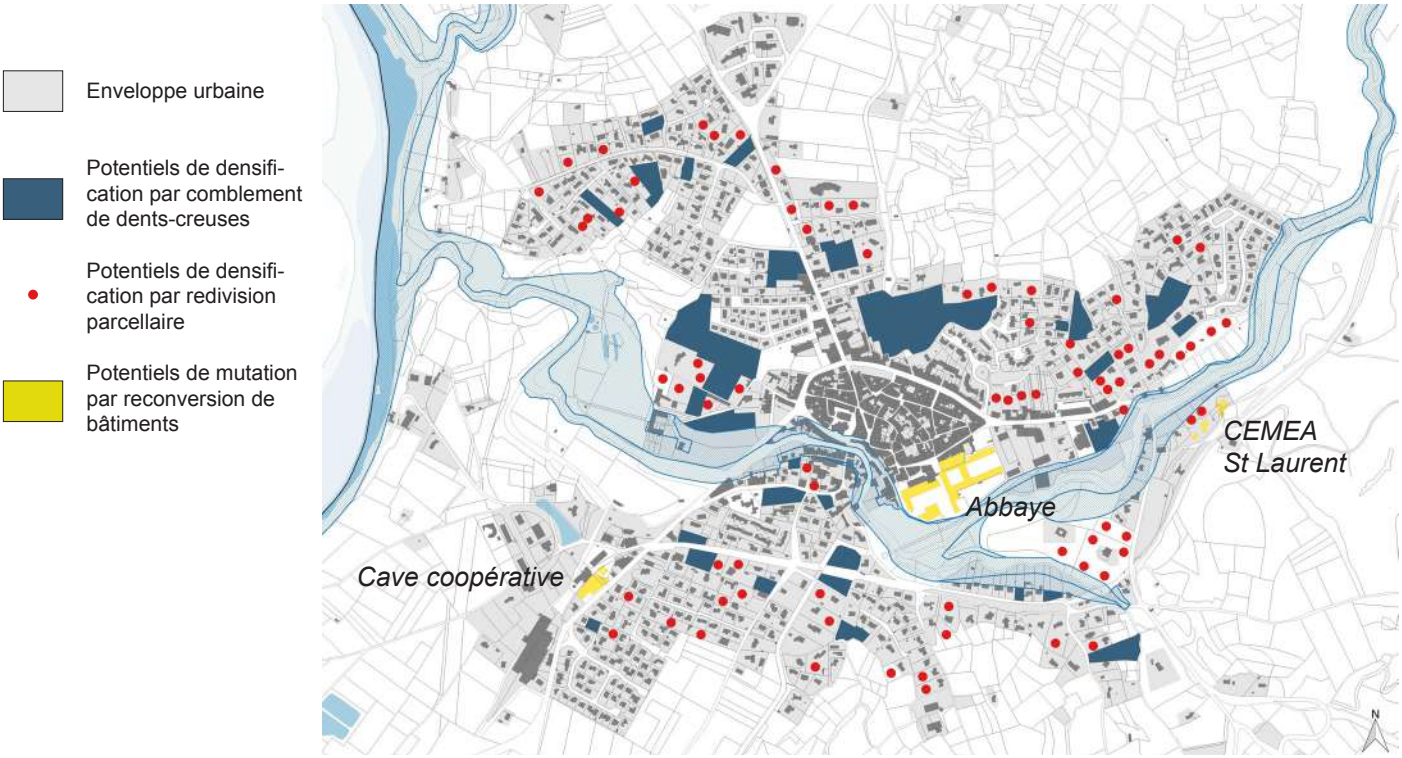
Quelques bâtiments agricoles

Lorsque cela ne risque pas de compromettre l'activité agricole ou la qualité des sites, leur changement de destination pourrait être envisagé, après inventaire à réaliser.

Lorsque les bâtiments en question présentent un intérêt architectural ou patrimonial, leur

	Mutation (chgt. destination)
Cave coopérative	35
Abbaye	0
CEMEA St Laurent	20
Bâtiments agricoles	0
Logements supplémentaires	**55**

Les capacités de mutation selon les sites (chgt. de destination)



Les capacités de densification/mutation des espaces bâtis

mutation en logements peut contribuer à la préservation de ce patrimoine.
Les capacités d'accueil d'habitants permanents liées à la mutation de bâtiments agricoles s'avèrent a priori **négligeables** pour de l'habitat permanent. En effet, les changements de destination attendus en zone agricole concerneraient essentiellement l'accueil saisonnier touristique dans le cadre d'une diversification des activités (agritourisme).

Au total, les capacités de mutations mobilisables à l'horizon du PLU pour de l'habitat permanent sont estimées à **55 logements**.

	Mutation (chgt. statut occupation)
Résidences secondaires	négligeable
Logements vacants	négligeable
Logements supplémentaires	**négligeable**

Les capacités de mutation du parc existant (chgt. statut d'occupation)

- Mutation des résidences secondaires et logements vacants au profit des résidences principales

Il s'agit d'une forme particulière de mutation, relevant plus de la mutation du statut d'occupation que de celle du bâti lui-même.
Toutefois, la mutation du statut d'occupation nécessitera malgré tout, parfois, une évolution du bâti…

En 2015, la commune d'Aniane compte selon l'Insee 167 résidences secondaire ou logements occasionnels (10,3% du parc de logements).
La part des résidences secondaires est relativement raisonnable sur un territoire de villégiature très attractif. Constituées essentiellement de « maisons de famille », occupées ponctuellement, en période estivale notamment, elles ne constituent pas un levier fondamental de mutation. Il conviendrait en revanche de maintenir leur part modérée.

En 2015, la commune d'Aniane compte selon l'Insee 164 logements vacants (10,1% du parc de logements). Ces chiffres sont contestés par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault qui recense en 2017 seulement 75 logements vacants sur la commune d'Aniane, soit moins de 5% du parc.

Dans cette dernière hypothèse, cela traduirait même une certaine tension de l'offre de logements, excédant la part « normale », inhérente au maintien de la fluidité des transactions.

En tout état de cause, si la part de vacance ne constitue pas une ressource clairement mobilisable de mutation en faveur de l'habitat permanent, le PLU doit en revanche chercher à maintenir la part des logements vacants suffisamment modérée (entre 5 et 10% du parc par exemple).

Pour cela, il faut mesurer que la vacance touche souvent les logements les plus anciens, situés dans le centre historique dense : il s'agit d'habitat mitoyen, parfois vétuste, ne répondant pas toujours aux exigences du confort modernes et aux aspirations contemporaines en termes de modes de vie.

Il conviendrait en l'occurrence de favoriser l'accès à ces critères de confort que sont par exemple :
- des espaces extérieurs,
- des jardins,
- des possibilités de stationner son véhicule à proximité de son habitation,
- l'accès aux télécommunications et aux loisirs numériques.

Le PLU doit contribuer à améliorer la situation (espaces extérieurs/publics partagés, stationnement résidentiel mutualisé, réduction de la fracture numérique, etc.), qui constitue une condition sine qua non pour maintenir l'attractivité du tissu bâti le plus ancien.

	Densification		Mutation		Total
	Dents creuses	Densification (division)	Chgt. Destination	Changt. Statut occupation	
Logements	**159**	**33**	**55**	**0**	**247**

Au total, il est possible d'estimer les capacités de densification et de mutation des espaces bâtis existants à environ **247 logements** mobilisables à l'horizon du PLU (2030).

Au cours des dernières décennies le développement urbain d'Aniane a occasionné une très grande consommation foncière.
Or, le PLU doit constituer un outil de modération de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.
Pour ce faire, il doit mettre en oeuvre des stratégies de «renouvellement urbain», pour développer la ville sur elle-même (en comblant les «dents creuses» et en densifiant le tissu bâti existant) et ainsi limiter les nouvelles extensions urbaines.
Dans cet objectif, le PLU identifie les capacités de densification et de mutation des espaces bâtis existants. Ces capacités sont ainsi estimées à environ 250 logements.

Le patrimoine culturel bâti

(Une large partie des informations de ce chapitre est extraite de l'AVAP et de la base Mérimée du ministère de la culture)

La commune possède un patrimoine bâti remarquable. Cet héritage est concentré principalement dans le noyau historique caractérisé par un bâti très dense typique de l'époque médiévale, et qui a connu peu de modifications au cours des siècles.
Parmi les éléments singuliers du patrimoine bâti, on distingue deux grandes catégories. D'une part, les éléments protégés par les instances administratives. D'autre part, les éléments remarquables, soit pour leur valeur architectural, soit pour leur valeur mémorielle, soit pour leur valeur urbanistique, mais qui ne sont pas protégés.

Deux types de protection existent actuellement:

- Le bâtiment est classé au titre des Monuments historiques et protégé comme bien national.
- Le bâtiment est inscrit au titre des Monuments historiques et protégé comme bien régional.

Les édifices classés ou inscrits constituent un héritage commun, que les générations précédentes ont transmis par voie de succession et que les générations actuelles se doivent de préserver et de mettre en valeur afin de les transmettre aux générations futures. Leur longévité outrepasse celle de la vie humaine et impose un traitement adapté et continu, supra-temporel. Aux abords immédiats de ces édifices, les plantations, le traitement des sols, la signalétique, les devantures commerciales et les façades des bâtiments adjacents participent à la mise en valeur ou au contraire à l'altération de la perception de l'édifice singulier. Ainsi, le traitement de cet environnement paysager et bâti doit faire l'objet de prescriptions réglementaires et de recommandations particulières.

L'étude reconnait en outre un patrimoine remarquable, constitué d'édifices et parties d'édifices, agglomérés ou isolés, homogènes ou disparates, anciens ou récents. Les spécificités du patrimoine correspondent à l'histoire et à l'évolution des différents quartiers de la cité. Certains de ces bâtiments sont déjà reconnus de façon institutionnelle, en étant inscrits sur la liste de l'Inventaire du patrimoine culturel et recensés en tant qu'élément remarquable du patrimoine, sans protection particulière.

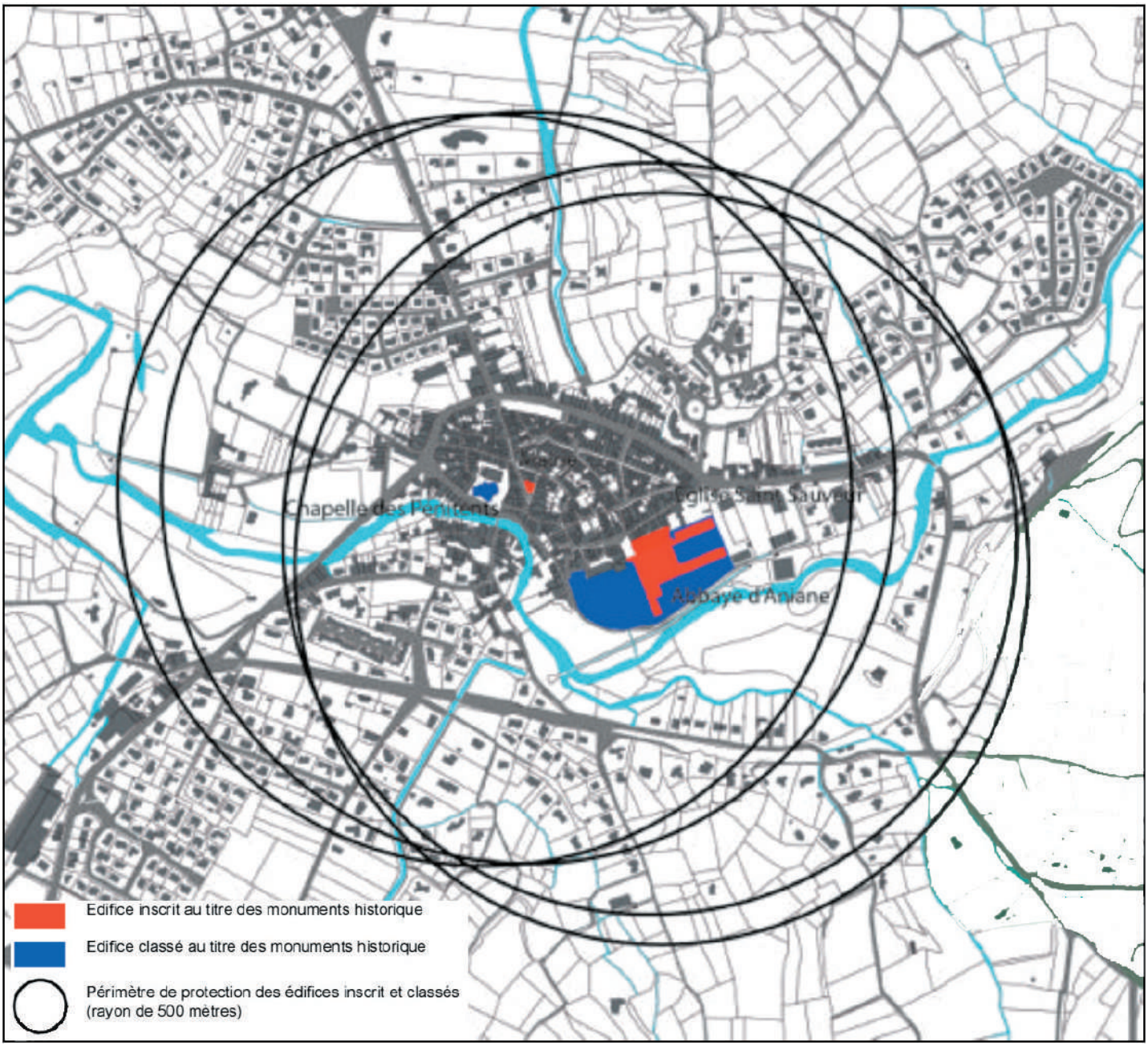
Monuments historiques classés ou inscrits :

Ancienne abbaye bénédictine St -Benoît et ancien pénitencier et église paroissiale St -Sauveur (fin XVII°/XVIII° siècle)

L'ancienne abbaye, dans sa structure actuelle, est le fruit de travaux de reconstruction menés dans le dernier tiers du XVII^{ème} siècle après la destruction au XVI^{ème} siècle de l'abbaye du IXème siècle par les protestants. L'abbaye a connu de nombreuses transformations : en filature, après la révolution, ensuite en maison centrale de détention, centre de détention judiciaire pour mineurs et enfin centre de détention pour les immigrés expulsés I.S.E.S. Des bouleversements qui ont néanmoins préservé des éléments architecturaux essentiels de l'édifice : belle façade du XVIII^{ème} siècle donnant sur la cour d'honneur, remarquable escalier du XVII^{ème} siècle avec sa rampe en fer forgé. Si l'on compare le bâti actuel aux plans d'époque (1694) la structure du XVII^{ème} siècle est globalement intacte. Autant d'éléments qui ont conduit au classement de l'édifice au titre des Monuments Historiques en 2001.

L'église Saint-Sauveur, attenante à l'abbaye, est un exemple homogène de l'architecture classique française du XVII^{ème} siècle, qui participe du style baroque mais avec plus de sobriété. Inauguré en 1688, l'ancienne abbatiale, est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Dispositifs existants de protection du patrimoine bâti (source : AVAP)



Localisation de l'abbaye bénédictine Saint-Benoît.



Bâtiment pénitencier - source: Communauté de commune de la Vallée de l'Hérault





Chapelle des Pénitents (ancienne église paroissiale St -Jean Baptiste (XI°- XVIII° siècles)

L'ancienne église Saint-Jean Baptiste est dite « des pénitents », du fait qu'elle abrita de 1590 au début du XXème siècle une confrérie de pénitents blancs. Cette ancienne église parois- siale forme un ensemble architectural composite où l'on peut déceler plusieurs styles et modes de construction pratiqués depuis le haut moyen-âge. La façade à été inscrite comme monument historique le 20 février 1950. Le clocher-tour a bénéficié d'une restauration en 1997. Elle n'est plus vouée au culte et abrite désormais des expositions culturelles.




L'église des Pénitents –photo AVAP et carte postale ancienne delcampe.fr

Hôtel de ville (1780, 1786)

L'Hôtel de Ville, bâti en 1770, est un bel exemple de l'architecture civile française pré-révolutionnaire. Ancien marché couvert construit en 1780, l'hôtel de ville est situé à l'aboutissement de deux rues formant la place de la Mairie.
En pierre de taille de grand appareil, l'ensemble possède une identité clairement institutionnelle et se démarque du contexte bâti général.
Les façades et les toitures sont inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.





Vue d'ensemble et détails de la mairie (AVAP)

Pont du Diable, sur l'Hérault (1ère moitié XI° et XIII° siècles)

Le pont du Diable, construit entre 1036 et 1048 par les abbayes d'Aniane et de Gellone (Sain-Guilhem-le-Désert) au point le plus resserré des gorges de l'Hérault, sur les vestiges d'un pont beaucoup plus ancien. Il résiste depuis plus de 9 siècles aux crues automnales. Il fût inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 4 avril 1935, puis classé monument historique (pont est délaissé de la RD N°27) le 12 décembre 1996. Depuis 1998 le pont du diable est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO en tant que passage du pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle.



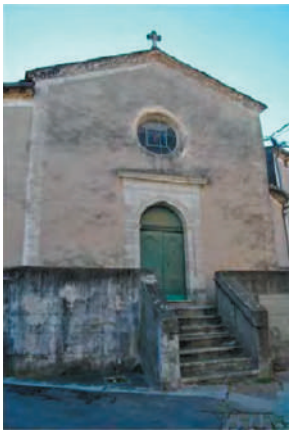
Vues du pont du Diable (AVAP)

Eléments non protégés actuellement

Certains de ces bâtiments ont été recensés par l'Inventaire Général des Monuments Historiques et partiellement décrits dans une enquête terminée en 1996 (étude réalisée par H. Palouzier).

La chapelle Notre - Dame-des-Aires, Notre-Dame-de-la-Délivrance dite Notre-Dame de Regagnas

Cette église, située rue Castéran, a été fondée le 19 août 1725. ►



Elle a été consacrée en 1748 et restaurée en 1849 par la famille Vernière. Autrefois appelée Notre-Dame-des-Aires ou de l'Humilité, son vocable actuel est Notre-Dame-de-la-Délivrance.
Sa façade en pierre calcaire enduite s'offre en fond de perspective de la rue Jean Castéran, depuis la porte Saint jean.

La chapelle des Pénitents Saint -Esprit

Au 16 rue des Arnauds, cet édifice a été construit ou reconstruit au XVII° siècle par la confrérie des Pénitents fondée à Aniane en 1590. La chapelle fut confisquée et désaffectée dès 1789. Le changement de destination de l'édifice a entraîné un remaniement complet de l'espace. S'y trouvent encore des vestiges de voûtes d'ogive et de baies en arc brisé.

Le lavoir

Le lavoir a été construit à côté de la halle en 1934, sur l'emplacement de l'ancien cimetiére. Il est rectangulaire et couvert d'une toiture de tuiles creuses supportées par des poteaux en bois.

La halle, ancien marché couvert

La halle fut un marché couvert, construit en 1780 sur l'emplacement de l'ancien cimetiére communal d'Aniane, qui était attenant à l'église Saint Jean Baptiste. L'édifice en pierre de taille, de plan rectangulaire, présente cinq travées en façade et trois travées latérales, rythmées par des baies murées à arc en plein-cintre.

La fontaine de la place de l'église



La fontaine se compose d'un bassin de pierre moulurée de plan circulaire monté sur deux degrés et d'un socle de pierre supportant une statue de fonte. Le bassin et le socle datent de 1881. La statue a été posée en 1886. Cette nymphe, allégorie de la fertilité, a été sculptée par Désiré Ringel. Elle fut un Legs à la commune de la part de M.Mongin fils, propriétaire d'une usine à gaz autrefois implantée à Aniane.Devenue menaçante pour elle-même et les passants, la nymphe a été déboulonnée et restaurée fin 2011. Il reste encore à nettoyer la pierre du socle, bien altérée par l'humidité.

L'allée couverte rue du Mazel, ou marché aux moines



Situées entre les 58 et 64 rue du Mazel, ces arcades ont été construites au XVII° et remaniées au XVIII° siècle. Leurs arcs cintrés massifs, à couvrement en voûtes d'arête enduites, s'ouvrent rue du Mazel, formant un passage couvert où se vendaient les produits des jardins de l'abbaye.

Elle forme le rez-de-chaussée de quatre maisons. La rue du Mazel à Aniane emprunte une artère médiévale autrefois bordée de commerces de bouche et longe ensuite ce «marché aux Moines», avant de se terminer place de l'Église.

Les vestiges des anciens remparts

Aniane a valeur d'exemple en Languedoc par l'emprise exceptionnellement vaste de son ancienne enceinte (cf. carte page suivante). Construite probablement au XII° siécle, l'enceinte réunissait l'église St Jean-Baptiste et l'abbaye St-Sauveur, en protégeant les habitations massées autour. Elle a été démolie à partir de 1776.



Ces remparts comprenaient trois portes fortifiées. Il est vraisemblable que les infrastructures des édifices compris dans l'emprise de ces premiers remparts présentent des témoignages de cette période.

Il ne resterait, à la lecture des différents textes, que les vestiges de la rue Porte de Montpellier, de part et d'autre. Pourtant, le bâti était adjacent au rempart. Il se pourrait que d'autres traces à ciel ouvert soient encore identifiables. Au vu des cartes de développement urbanistique établies à l'occasion de cette étude et de l'observation conjointe de terrain, le mur de pierre du pourtour sud de la place de la Liberté pourrait en avoir fait partie (cf. photo ci-dessus).

Le quartier des tanneurs



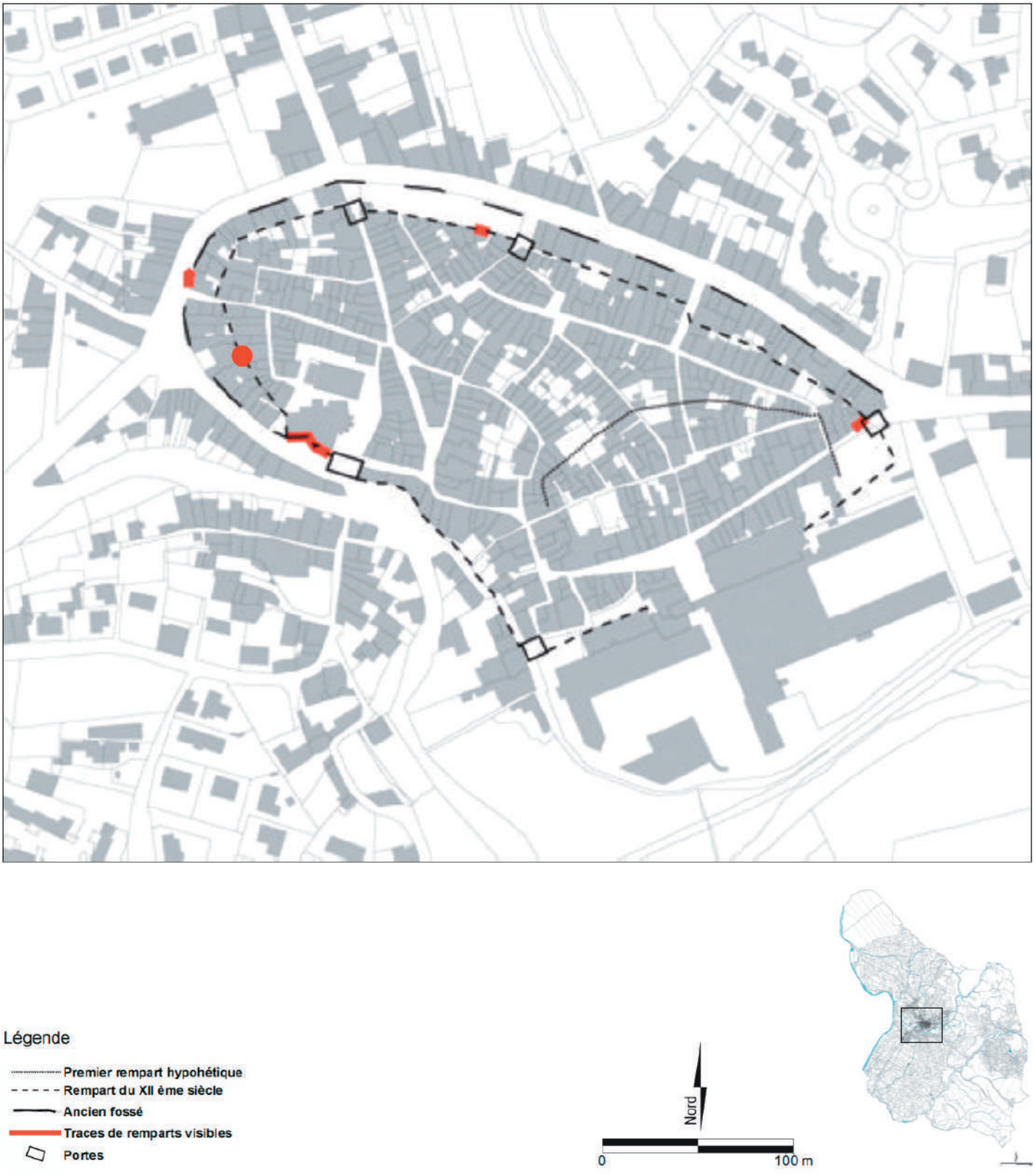
Ce quartier borde de part et d'autre le ruisseau des Corbières. Il abritait les ateliers de transformation de la laine et de préparation des peaux. Dans la première moitié du XIX° siècle, à l'époque de prospérité des tanneries, les constructions nouvelles sont nombreuses. On compta jusqu'à 65 établissements spécialisés dans la tannerie. Cette expansion, justifiée par le développement du métier, cessa presque totalement en 1872 suite à la mise au point du tannage au chlore.

Le canal de l'Hérault



En 1879, un barrage est établi en amont de St Guilhem, depuis lequel un canal amène l'eau jusqu'au dessus du Pont du diable, où il se divise en deux branches, l'une à St-Jean de Fos, l'autre vers Aniane et Gignac. Le canal de Gignac traverse ainsi du nord au sud le territoire de la commune d'Aniane, avec un système d'ouvrages hydrauliques qui participent à l'identité du territoire (aqueduc, tunnel traversant le centre urbain, etc).

Traçé et traçes des anciens remparts (source : AVAP)



L'aqueduc

Le canal de Gignac, construit à la fin du XIX° siècle, irrigue la plaine de l'Hérault. Il traverse le ruisseau des Corbières par un aqueduc de 294 m de longueur construit en 1889 et mis en service en 1897.

La cave coopérative

La cave viticole, à l'entrée sud de la ville, témoigne d'une activité économique passée et présente. C'est un élément représentatif de l'histoire de la commune, marquant le paysage, avec une architecture typique de l'architecture viticole (et industrielle) du début XX° siécle. Au vu de sa situation en entrée de ville, sa réhabilitation et sa mise en valeur sont importantes : il s'agit de beaux bâtiments viticoles qui racontent une large partie de l'histoire de la ville.

Les fontaines

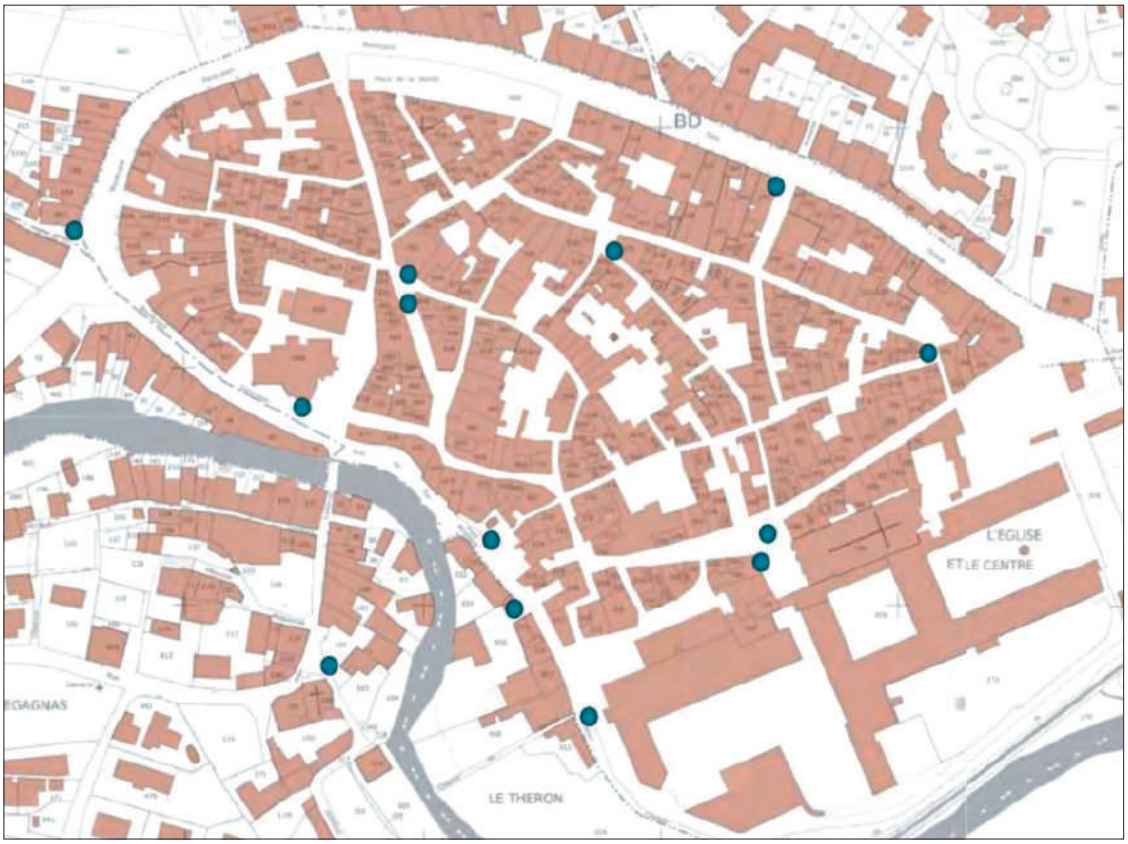
En tant que construction d'où jaillit l'eau, les fontaines publiques servent à l'approvisionnement en eau de toute la société, pour les usages domestiques, alimentaires, pour le bétail ainsi que pour l'artisanat. Les premiыres fontaines sont celles du Théron, de l'Arréole et de Picottiére. Par ailleurs, certaines maisons possèdent leur propre puits.

Peu avant la révolution, de nouvelles fontaines, alimentées par la source de Saint-Rome, sont créées afin d'améliorer les conditions de vie et d'hygiène et d'éviter les épidémies. Les trois autres sources disposent de prises d'eau pour des particuliers.

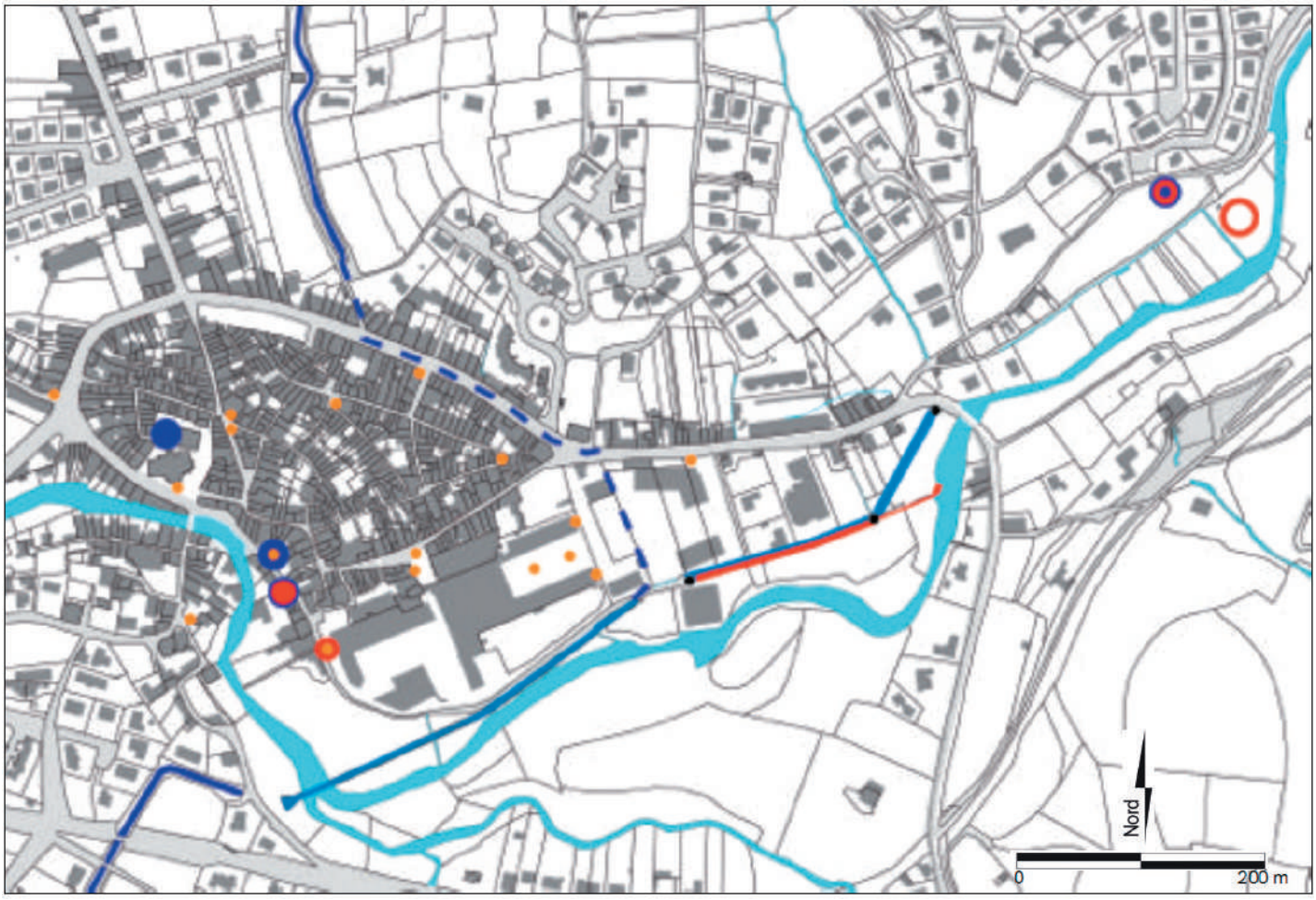
Dés 1834, les faubourgs de Regagnas et de la Cabreresse prennent de l'ampleur et les habitants réclament leurs fontaines. En 1843, on dénombre sept fontaines dans «l'enclos de la ville».

On compte aujourd'hui dans Aniane 20 fontaines.

Localisation des fontaines dans le centre ancien (source : AVAP)



Patrimoine hydraulique - centre médiéval et abords (source : AVAP)





Légende

- Ponts
- Fontaines
- Sources
- Lavoirs
- Canal de Gignac
- Canal de Gignac dans sa partie souterraine
- Aqueduc
- Bassin
- Rigole



Le pont sous l'avenue de Gignac

Ce pont est notamment remarquable par la stéréotomie (science de la coupe et de l'assemblage des pierres) de son intrados.

La chapelle Saint -Laurent



Cette petite chapelle n'a jamais été achevée et elle ne fut donc que très peu utilisée. Elle a été construite vers 1900 sur le lieu présumé où Saint-Benoît s'est installé pour la première fois à Aniane, tout prêt de la source Saint-Laurent. ►

Le prieuré, ermitage, chapelle Ste-Marie-de-Valcrose (XII°, XIX°)



◄ Située dans le massif de l'Arboussas, la chapelle faisait partie du prieuré de Valcrose, bâti au XII° siècle (abside), puis de l'ermitage de moines de l'abbaye de Gellone au XV° siècle. Elle a été restaurée en 1819 par les pénitents blancs d'Aniane. En calcaire de pierre sèche, elle contient un vaisseau et est couverte par un toit à deux pans protégés de tuiles creuses.

La Cirta

Ce grand mas viticole et moutonnier se situe à l'écart de la route menant à Puechabon.

La maison de maître est construite en 1880. Elle comprend un étage carré, un escalier à double volée et un décor de céramique. Construit en moellon calcaire enduit. Les bâtiments annexes sont dégradés.

Le mas de Laval

Cette ferme est composée de cinq maisons. Les bâtiments actuels datent des XVIII° et XIX° siècles. Elle comporte un étage et est couverte par un toit à deux pans. Elle est en assez mauvais état.

Le mas de Daumas et Moulin de Gassac

Cette grande propriété viticole avec moulin a été entièrement remaniée au XIX° siècle. Elle comporte un étage carré et est couverte par un toit à deux pans.

L'observatoire astronomique

L'observatoire astronomique d'Aniane est fondé en 1976 et propose des activités de découverte jusqu'en 1999. Abandonné et laissé en friche, il est racheté en 2005 par une association d'astronomes amateurs, «Arts et astres». C'est aujourd'hui un observatoire amateur, qui possède quatre coupoles et qui a aujourd'hui pour objectifs de développer l'activité et de proposer des animations autour de l'art et de l'astronomie.

L'observatoire s'inscrit dans un site relativement boisé, protégé des nuisances lumineuses, qui permet aux observations de ne pas subir la pollution lumineuse des communes environnantes.

Les mazets

Les cabanons agricoles ou mazets parsèment la plaine viticole, souvent en piémont des reliefs. Habitat temporaire destiné à abriter les gens et les outils de travail, elles comportent parfois des cuves à vin bâties en pierre et garnies de carreaux de faïence, un puits ou une citerne.

Leur usage n'est cependant pas exclusivement utilitaire. Situés en pleine campagne, à l'écart du village où les espaces libres sont rares, souvent ombragés par un pin voire environnés d'arbres fruitiers, les mazets ont constitué un but de promenade dominicale jusqu'à une époque récente.

Ils sont aujourd'hui souvent abandonnés, et se dégradent, faute d'entretien. Leur participation au paysage agricole nécessite d'engager une réflexion vis-à-vis de leur usage actuel; leur disparition progressive, accélérée par la récupération des tuiles anciennes, constitue l'un des principaux risques de l'effacement de l'identité paysagère d'Aniane.

Les capitelles

Les cabanes de pierre sèche actuellement debout datent d'une période qui s'étend à peu près du XVII° siècle au début du XX° siécle. Elles sont l'œuvre de paysans, vignerons, cultivateurs, charbonniers, voire simples ouvriers accédant à la propriété de quelques arpents d'une pauvre terre à défricher. Certains sont devenus des spécialistes connus et sollicités, des sortes de maçons de pierre sèche, et ont pu user de ce savoir-faire comme activité secondaire.

Il en subsiste quelques-unes au sein des collines qui entourent le village d'Aniane, adossées aux murs de pierre sèche qui quadrillent le territoire communal. Elles sont pour la plupart en état d'abandon et de dégradation avancée.

Les croix

On dénombre une quinzaine de croix sur la commune d'Aniane. Elles sont plus liées à des événements locaux (accidents de voiture ou de chasse;) qu'à la ponctuation d'un éventuel chemin de pèlerinage. Certaines témoignent de la proximité d'un lieu saint (prés de la chapelle de Valcroze).

Il semble que beaucoup aient été déplacées, dérobées ou abattues (et il ne reste parfois que des socles).

Le patrimoine bâti «ordinaire»

(Une large partie des informations de ce chapitre est extraite de l'AVAP)

Contrairement aux monuments et bâtiments singuliers, le patrimoine bâti ordinaire se compose d'éléments plus similaires que distincts. Les maisons, les immeubles, les édifices de production et les commerces forment, avec les rues et passages, les escaliers publics, les porches et les arcades, le matériau minéral constituant de la ville. Ce sont des éléments bâtis qui abritent des activités quotidiennes : habiter, travailler, s'approvisionner. Ce patrimoine donne à la cité une partie de son identité, en complément de celle dessinée par les monuments et édifices singuliers.

Ce patrimoine du familier, de l'usuel, est souvent bâti de façon traditionnelle, reproduisant des savoirfaire transmis de génération en génération. Chaque époque lui a apporté des caractéristiques spécifiques en volumétries, matériaux de construction, aménagement intérieur et relations avec les rues. Néanmoins, il existe des constantes que nous décrivons dans une première partie.

Les spécificités de ce patrimoine ont été générées en suivant l'évolution des différents quartiers. Les édifices peuvent être groupés par types. A partir du croisement de données historiques, géographiques, urbanistiques, techniques et sociologiques, la typologie ainsi identifiable permet de cerner les particularités architecturales de chaque type et de déceler leur valeur.

Caractéristiques architecturales générales :

Les maisons traditionnelles sont bâties, jusqu'au milieu du XX° siècle, sur un rez-de chaussée carré ou rectangulaire, surmonté d'un étage et d'un étage en surcroît, ou grenier avec couvrement en charpente bois.
Les murs sont en pierres calcaires, moellons ou taillées.
Les toits à deux pentes sont couverts de tuiles canal, appelée aussi tuile ronde, tuile creuse ou tuile méditerranéenne.
Les gouttières et descentes d'eau de pluie se caractérisent par leurs matériau et couleur: tuile vernissée verte de St-Jean de Fos, matériau local produit à proximité immédiate d'Aniane.

Les façades

Modénatures et décors

Il s'agit notamment des éléments formant saillie par rapport au nu extьrieur de la façade, qui accompagnent ou soulignent son ordonnancement, et caractérisent ainsi l'architecture d'un édifice. Cela comprend donc les appuis de fenêtres, les cordons, les balcons, corniches, moulures et encadrements de baies. L'ensemble de leurs proportions constitue, avec celles des pleins et des vides, la modénature.

L'architecture des immeubles anciens du centre d'Aniane est soit richement décorée, soit relève d'une architecture modeste sans saillies.

Les fenêtres

Les menuiseries d'origine sont en bois. L'architecture est parfois fort simple et la forme et la position des percements traditionnels dans la maçonnerie constituent en soi le trait identitaire de ce type, qui participe à l'identité patrimoniale d'Aniane.

Les occultations

En général, les fenêtres sont dotées de stores en lames de bois.

Les portes d'entrée

Les portes d'entrée sont simples, à lamelles de bois ou présentent en plus un encadrement maçonné en relief, impostes et moulures.

Les balcons et espaces extérieurs

Dans le bâti du XIX° siècle, les balcons sont généralement isolés sur une seule baie, ou un groupe de baies. Ils sont de dimensions modestes (d'environ 60 centimьtres de profondeur). Leur rôle est d'enrichir la modénature de la façade. Ils peuvent être superposés sur une travée. En général, ils soulignent une travée axiale, plus rarement les travées de rives. Ils peuvent être disposés sur tout un étage, et même filants sur toute la largeur de la façade.

Les ferronneries - les garde-corps

Les garde-corps sont souvent nécessaires, les allèges des fenêtres étant très basses. La nature des gardecorps est liée à la forme des baies. Traditionnellement, les garde-corps jouent un rôle important dans la partition architecturale de la façade. Ils peuvent même être le seul élément du décor porté.

Les maisons bourgeoises se caractérisent par des garde-corps en fer forgés ou en fonte moulée très présents; ils surmontent les balconnets de faible profondeur. Les couleurs d'origine semblent être vert pâle ou bleu ciel.

Les enduits

Les chaux utilisées ne sont jamais purement aériennes mais toujours mélangées avec des chaux hydrauliques ou des matériaux les rendant hydrauliques. Ces enduits avaient pour couleur celle que lui donnait le sable local utilisé.

Récemment, de nombreux enduits ont été réalisés au ciment artificiel. Ils sont en général à proscrire car, trop étanches et trop durs, ils enferment l'humidité et dégradent leur support.

La chaux prompte se reconnaît à sa couleur jaune. C'est une chaux très dure, utilisée de 1890 à 1920 environ. Elle est surtout utilisée dans la réalisation de modénatures (moulures, chambranles et cordons), mais aussi dans la réalisation d'enduits de soubassement ou de fausses chaînes d'angles avec reliefs.

Une autre technique utilisée pour réaliser des décors en relief mettait en œuvre un mélange de chaux aérienne et de plâtre, qui permettait de garnir rapidement de grosses épaisseurs.

Les badigeons

Le badigeon est un mélange d'eau, de chaux aérienne et de pigments naturels qui lui donne sa coloration. Il permet de réaliser des motifs décoratifs, notamment des modénatures en trompe-l'œil : encadrements de baies, cordons, corniches, chaînes d'angle à bossages...

Sur enduits, ils constituent une pellicule protectrice (fongicide, bactéricide), dont l'érosion est très progressive. Ils jouent le rôle de bouche - microfissures sur les enduits anciens à la chaux. Ils ne peuvent être appliqués sur les enduits au ciment que sous des conditions précises (application d'une couche primaire). Ils peuvent être appliqués directement sur la pierre et constituent un bon minéralisant.

Les toitures

Les matériaux

La terre cuite constitue le matériau de couverture traditionnel. Les pentes de toiture, relativement faibles (35 à 40%) sont adaptées à la tuile canal. Dans certaines rénovations, des tuiles plates-mécaniques ont remplacé les tuiles canal.

De nombreux éléments sont en terre cuite vernissée de couleur verte traditionnelle et de fabrication locale (Saint-Jean-de-Fos) gouttiьres, descentes d eaux pluviales, faîtages, débords de toits, génoises...

Les rives d'égout

La rive d'égout de la toiture constitue le plus souvent le couronnement de la façade. Elle fait donc partie intégrante de la modénature. Elle peut consister en un simple forjet ou comporter une corniche plus ou moins ouvragée selon la richesse de l'ornementation de la façade. Les forjets sont constitués d'une simple saillie des chevrons dont les abouts sont tronçonnés dans le plan vertical.

Les corniches peuvent être en pierre ou constituées par un habillage en bois de la sous-face du forjet.

La structure

Les édifices sont le plus souvent réalisés en maçonneries de pierres hourdées à la chaux. Au XIX°, les planchers bois sont peu à peu remplacés par des structures métalliques et voûtains en briques.

Même si l'isolation des baies et des toitures reste à améliorer, le bâti traditionnel présente de manière générale de meilleures qualités d'inertie que les périodes de construction plus récentes. Cette qualité d'inertie est renforcée le cas échéant par une disposition en mitoyenneté qui assure l'isolation des façades mitoyennes par le bâti voisin.

TYPOLOGIE

Chaque type se caractérise par une époque de construction et un style architectural (par exemple, la maison vigneronne du XVIII° siècle) ou par une fonction particulière assortie d'une architecture spécifique (comme la tannerie). Ces critéres peuvent se croiser, formant alors d'autres types :

L'analyse de terrain a permis d'identifier sept types :

- La maison de village simple
- La maison de ville cossue
- La maison «retournée» sur parcelle traversante
- L'immeuble du XIX° siècle
- La maison vigneronne
- La villa
- La tannerie

Ces types correspondent souvent à des quartiers précis et sont localisés de la manière suivante:

En centre ancien (intra muros) :

- La maison de village simple
- La maison de village bourgeoise
- La maison vigneronne

Sur les boulevards:

- La maison «retournée», sur parcelle traversante
- La maison vigneronne
- L'immeuble du XIX° siècle

Dans les faubourgs :

- La villa
- La tannerie

Les autres bâtiments, sans réel intérêt architectural ou/et sans cohérence les uns avec les autres, sont le reflet de l'urbanisation récente d'Aniane depuis la seconde moitié du XX° siécle : habitat pavillonnaire et autres constructions récentes. Même s'ils sont pour la plupart «banals», leur rapport avec l'ensemble patrimonial, du fait de leur proximité, requiert une prise en compte dont il faudra déterminer la teneur.

La maison de village simple

La maison de village simple est située en centre ancien, entre mitoyens. Elle constituait l'élément de base du tissu urbain domestique des XVII° et XVIII° siècles. Ce type à une, deux, voire trois travées, se caractérise par sa façade quasiment exemptée d'ornement et ses encadrements de fenêtre en pierre apparente ou peints en blanc. Sa porte est également encadrée de pierres apparentes ou d'un cadre peint en blanc.

Deux catégories se distinguent : les maisons situées sur les axes principaux et celles localisées sur les voies secondaires. Les façades sont en général enduites sur les voies principales et en pierres apparentes sur les cheminements secondaires. Ce contraste entre façades enduites sur les voies principales et façades en pierre apparente sur les voies secondaires fournit une clef de compréhension de la structure urbaine. Il constitue un élément important de lecture de la ville et en tant que tel, doit faire l'objet d'une conservation.

Maisons simples sur rues principales (source : AVAP)



Maisons simples sur rue secondaire (source : AVAP)



La maison de village cossue

Ces maisons, situées entre mitoyens en centre ancien, sont caractérisées par une façade ordonnancée à plusieurs travées et des lignes horizontales. Elles présentent la plupart du temps un rez-de-chaussée en pierre de taille ou recouvert d'un enduit décoré façon pierre de taille, une porte en bois sculptée avec heurtoir en bronze et des balcons en ferronnerie travaillée.



Maisons de village cossues (source : AVAP)

La maison vigneronne

Les maisons vigneronnes représentent un type répandu en Languedoc. Au XIX° siècle, le Languedoc-Roussillon passe d'une agriculture céréalière et d'élevage ovin à la monoculture de la vigne. Les villages se développent au-delà des anciens murs d'enceintes, les terrains sont défrichés puis morcelés en petites parcelles, où de nombreux paysans possèdent leur propre exploitation, de 3 à 10 hectares. Les maisons vigneronnes sont alors construites, destinées à loger le paysan et sa famille et à stocker ses outils. Les récoltes sont amenées à la cave coopérative du village.

Cette maison se reconnaît à son porche à deux grands vantaux, surmonté d'une arche en anse de panier en pierre (trois cintres). La façade principale est d'une composition régulière et ordonnée, mise en valeur par une impressionnante porte charretière et son arc en anse de panier. Les fenêtres du premier étage, étage de l'habitation, sont très hautes, pourvus de gardes-corps massifs en fonte ou fer forgé.

Les maisons vigneronnes sont construites sur un développement latéral ou en profondeur, selon la place disponible. Les plus courantes sont les maisons à développement latéral, dont le rez-de-chaussée se partage entre la remise, le cellier et les parties communes de l'habitation. Le premier étage quant à lui correspond au niveau de l'habitation. Les maisons à développement en profondeur comportent en principe une petite cour intérieure, la porte charretière sert alors de passage entre l'extérieur et l'intérieur de la maison.

Maisons vigneronnes entre mitoyens au sein du centre ancien

Ces maisons (cf. photo ci-contre) sont en général de facture plus modeste et de gabarit plus étroit, mais on en trouve également de plus volumineuses (angle rue de la tour/rue Saint Guilhem). Dans l'ensemble, elles datent des XVII° et XVIII° siècles.



Maisons vigneronnes situées sur les boulevards, côté extérieur

Certaines maisons vigneronnes se distinguent des autres par leur grandeur et décoration. Ces maisons indiquent clairement la position sociale du propriétaire, elles sont détachées des autres maisons et s'établissent autour d'une cour, jusqu'à former un embryon de mas.



L'enfilade homogène des façades de maisons vigneronnes, boulevard Félix Giraud (source : AVAP)



La maison retournée (sur parcelle traversante)



Quand la muraille existait encore, les jardins des maisons s'y adossaient. Les propriétés ont été remaniées au moment de la démolition de remparts, afin de «regarder» vers le boulevard, avec la constitution d'une façade d'apparat sur ce boulevard ou sur le jardin qui se situait entre la maison et le rempart.

L'immeuble du XIX° siècle

Le bâti du XIX° siècle est présent sous deux formes à Aniane : maisons de maître entre mitoyens et maisons sur les boulevards. Construit dans le faubourg, l'immeuble XIX° siècle fait partie de l'écrin des maisons vigneronnes alentours. Porte Saint Guilhem, il sert de nouvelle entrée de ville. Sa facture se situe dans la continuité du style des maisons vigneronnes voisines : murs de pierre, balcons filants en fer forgé supportés par des consoles, ordonnancement de la façade et encadrement des portes et baies en pierre appareillée.

La villa

Il s'agit de maisons de maître bâties dans les faubourgs, entourées de jardins sur les quatre façades et situées en recul par rapport au front de rue.





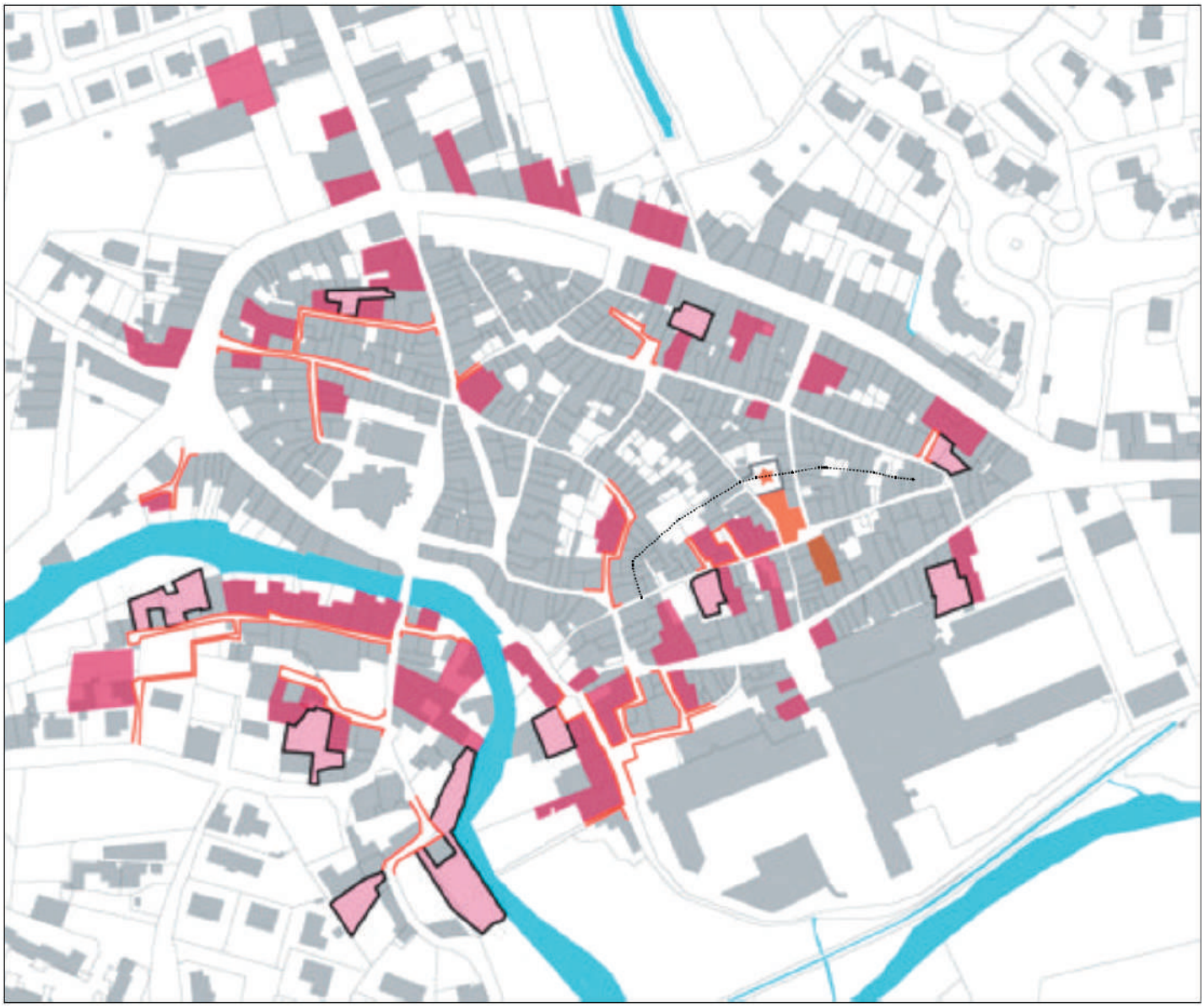
La tannerie

C'est une bâtisse plus simple que les autres types, construite en moellons enduits et aux murs très peu percés de baies. Elles forment par leur groupement le long du ruisseau des Corbières un patrimoine industriel remarquable, qu'on aperçoit au débouché des petites rues qui descendent vers le ruisseau comme la partie sud de la rue du Mazel.





Tanneries, fabriques, remparts (source : AVAP)



Légende

- Ancien bâtiment de production
- Dents creuses actuelles résultant de la démolition de bâtiments de production
- Dessertes (ruelles et impasses) des anciens bâtiments de production
- Ancienne Chapelle + presbytère
- Ancienne maison communale
- Facades arrières des maisons
- Hypothèse d'ancien rempart
- Explications de la dent creuse actuelle : cour de la maison communale le long de l'ancien rempart



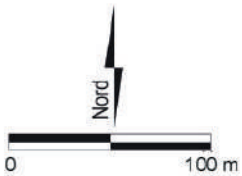


Les hauteurs du bâti (source : AVAP)



Légende

- Rez de chaussé
- R+1
- R+2
- R+3
- R+4
- Non Indéxé





Les enjeux patrimoniaux :

Aniane constitue un ensemble architectural unique, composé de monuments, d'éléments singuliers et d'édifices ordinaires qui se combinent pour former un patrimoine remarquable et représentatif de la culture locale mais aussi de l'histoire de France.

Aniane présente des monuments d'importance à l'échelle régionale voire nationale, à préserver et mettre en valeur, avec :

- ***Un bon état de conservation des principaux bâtiments, de la volumétrie générale du village et des principales caractéristiques architecturales***
- ***Des altérations principalement sur les façades de pierre des monuments***

Le tissu du village est composé d'un ensemble homogène d'architectures du quotidien, à protéger pour sa participation au paysage urbain, et à revaloriser par la réparation des altérations et l'encadrement des rénovations et constructions. Il s'agit de maintenir, à travers le tissu «banal», celui de l'habitat, l'esprit de l'ensemble (rue, îlot, entité), par une intégration de chaque construction, avec une juste restauration ou réhabilitation de l'existant (percements, matériaux, saillies, toitures, surélévation, couleurs.....) ou avec une rénovation adaptée au lieu.

Le patrimoine bâti présente globalement un bon état général de conservation, malgré quelques altérations récurrentes.

Au sein du centre médiéval, la densité des îlots, la hauteur du bâti, l'étroitesse du tissu viaire posent l'enjeu de l'adaptation au confort moderne, qui interroge sur l'opportunité de la création de puits de lumière et l'aération des cœurs d'îlots, en respect du paysage urbain patrimonial. Ceci est d'autant plus important au regard de la vacance de l'habitat assez importante à Aniane (cf. Chapitre «contexte socio-économique).

Les principales orientations réglementaires devront permettre :

- d'assurer la continuité de la composition et l'homogénéité du tissu le long de l'espace public

- de favoriser la cohérence d'ensemble et la hiérarchisation (rues structurantes, de desserte, impasses...) des espaces publics, à travers le traitement de l'homogénéité des sols, des éclairages publics, de la signalétique, du mobilier urbain

- d'assurer la conformité du mobilier urbain avec la mise en valeur des bâtiments

- de maintenir la dominante minérale du traitement des voies médiévales

- d'accompagner les réhabilitations du bâti au regard de la valeur architecturale des édifices, afin de permettre le renouvellement urbain

- de permettre une expression architecturale contemporaine, respectant des règles d'échelle et de simplicité des volumes s'intégrant dans la morphologie et le tissu urbain

- de proposer des solutions d'intégration des dispositifs d'économie d'énergie



Le pont du Diable sur l'Hérault, construit entre 1025 et 1031 (site n°08)



L'Hôtel de ville, ancienne halle aux grains de 1770 (site n°33)



L'église Saint-Sauveur inaugurée en 1688 (site n°10).



L'ancienne église paroissiale St-Jean Baptiste, dite des «Pénitents» construite au XIIème siècle (site n°32).



Vestige des anciens remparts, un fragment d'une ancienne porte fortifiée (la porte de Montpellier).



Le lavoir communal attenant à une ancienne halle aux grains (début XIXème siècle).



L'ancienne abbaye reconstruite à la fin du XVIIème siècle après la destruction au XVIème du bâtiment initial datant du IXème siècle.



Un patrimoine viticole important avec notamment les domaines de Daumas-Gassac et du château de Capion (XVIIIème siècle).

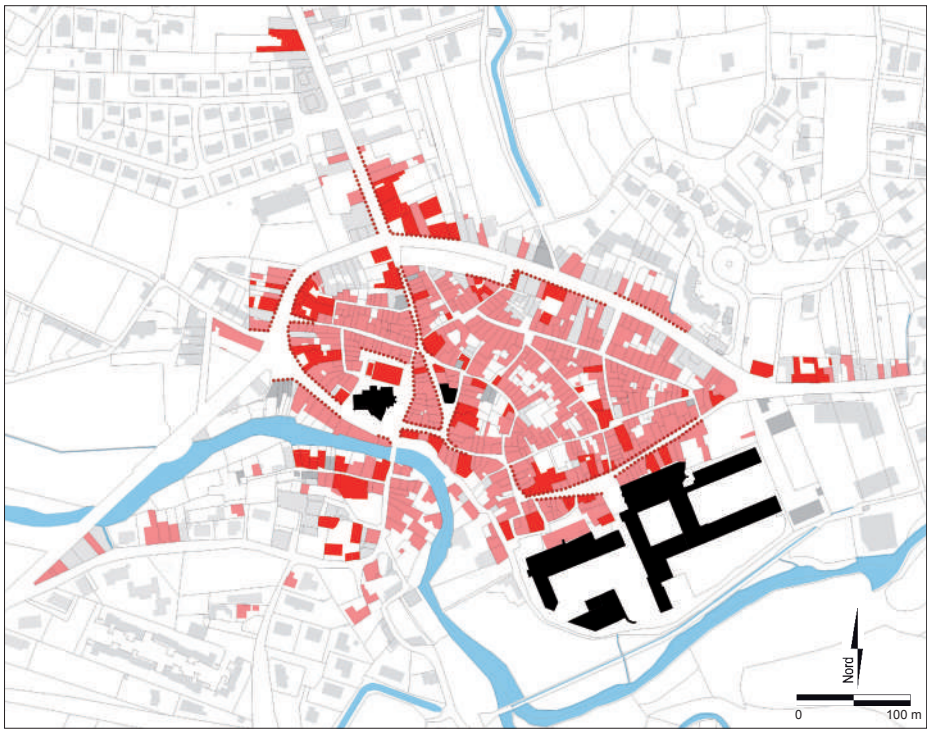


Légende

- Protégé au titre des MH: à conserver
- Remarquable: à conserver
- Edifices isolés remarquables: à conserver
- Constitutif de l'identité Anianaise: intervention à encadrer
- Mazets: constitutifs de l'identité anianaise

Nord

0 2 km



Légende

- **Protégé au titre des MH : à conserver**
- **Remarquable : à conserver**
- **Constitutif de l'identité Anianaise : intervention à encadrer**
- **Sans intérêt patrimoniale : possibilité de remplacement**
- **Alignements remarquables : ligne de faîtage et caractère à préserver**

<u>Les entités urbaines</u> (source : AVAP)

L'étude distingue les différentes entités qui composent le paysage urbain d'Aniane, en analysant leurs caractéristiques propres.

Centre médiéval **1**

- Ensemble homogène et cohérent
- Hors des ruelles étroites, place importante du stationnement automobile

Faubourgs vignerons **2**

- Structure façonnée par les boulevards et les voies convergentes
- Fronts bâtis ménageant des perspectives

Extensions de la seconde moitié du XX° **3**

- Espaces à dominante résidentielle et d'activités
- Discontinuité du tissu urbain
- Entrées de village peu lisibles



Le centre ancien :

Cet ensemble homogène présente des qualités patrimoniales exceptionnelles en terme de structure urbaine (organisation du bâti) et d'architecture. La notion d'ensemble homogène et cohérent constitue sa qualité première, au-delà de la qualité particulière des édifices ou des espaces particuliers.

Au niveau du paysage urbain, le centre d'Aniane constitue un noyau identifiable, délimité et cohérent dans ses espaces et leur traitement architectural.

C'est un espace stable, auquel le terme de noyau s'applique parfaitement. En ce sens, un travail spécifique sur les espaces publics destiné à renforcer la cohésion de l'ensemble est important.

Emblématique, le cœur identitaire et patrimonial du village est clairement identifiable et caractéristique :

- ruelles étroites
- densité bâtie
- espaces publics permettant les interactions
- valeur patrimoniale évidente, avec une concentration d'éléments anciens

Jusqu'au XIX° siècle, les habitations sont regroupées au cœur du bourg médiéval dense, aux ruelles étroites et sinueuses. A l'origine, peu d'habitat dispersé est situé à l'extérieur du village, à l'exception des mas viticoles. L'étroite proportion et l'apparence humble des maisons qui bordent les ruelles témoignent de la modeste condition des habitants venus cultiver les terres.

Aujourd'hui, le village offre un patrimoine bâti marquant, composé de maisons qui prennent de la hauteur, à R+1+combles ou R+2, mais sans austérité, grâce aux portes voûtées et aux balconnets de fer forgé au premier étage.

Les entités périphériques de la ville développent différents types d'espaces publics de caractère:

- au sud, le lit des Corbières se présente comme une promenade entre ville et rivière
- au nord, la place de la Liberté distribue quelques commerces et cafés, sur un nœud de convergence entre voies d'accès à la ville, boulevards et rue principale du système viaire du centre médiéval, menant directement à l'actuel hôtel de ville.

- à l'ouest, le boulevard Saint-Jean offre les dimensions d'un espace public de qualité, mais aujourd'hui principalement consacré au stationnement automobile

La voirie urbaine

Le centre ancien d'Aniane est constitué par un tissu intra-muros dense, resserré, de type médiéval, qui privilégie l'espace dynamique de la rue au détriment de celui de stabulation de la place.

Le peu de «places» existantes y est essentiellement lié à des élargissements de voies ou à des disparitions de bâti, à l'exception du la place de l'église, qui forme le parvis de St-Sauveur.



Ruelles caractéristiques du centre médiéval

La rue du centre historique présente une typologie et une hiérarchie limitées. La rue principale est caractérisée plus par sa direction et sa fréquentation (elle est moins sinueuse) que par ses dimensions. Le «pittoresque» d'Aniane ne saurait faire oublier sa structure viaire peu hiérarchisée.

Il apparaît nécessaire de «clarifier» le faisceau des rues, en le hiérarchisant, pour permettre une meilleure situation dans l'espace. Le centre historique est en effet composé des:

- **rues structurantes** qui le traversent en reliant les anciennes portes, considérées comme telles en raison de leurs caractéristiques, de leurs dimensions et de leurs fonctions; ce sont les voies qui ordonnent le parcellaire foncier
- **rues de desserte**, structures organiques de caractère médiéval, correspondant à des directions secondaires, des activités spécifiques
- **rues étroites et impasses** qui composent les franges de la partie intra-muros

Les fronts des rues structurantes obéissent généralement aux caractéristiques des entités à laquelle ils appartiennent. La mise en valeur des rues structurantes, à travers le traitement de l'homogénéité des sols, des éclairages publics, … peut permettre une amélioration de la «lisibilité» de la trame viaire, et parlà même une amélioration de la lecture et de l'image de la cité.

En effet, le traitement de la ville se fragmente, et, par petites touches, se morcelle, en raison notamment de l'échelle limitée des réaménagements successifs: les rénovations de trottoirs, les asphaltages rapides de chaussées, les réaménagements de carrefour sont une source permanente d'hétérogénéité des aménagements.

Tissu

Dans le centre ancien, les rues sont étroites et sinueuses. Quelques places permettent l'aération et l'ensoleillement de ce quartier très dense, comme la place des Pénitents.

La forme courbée du centre ancien s'explique par l'ancienne présence de fortifications: le tracé des anciens remparts forme une ceinture et délimite le centre médiéval.

La densité urbaine est forte: il y a peu d'espaces libres. La largeur des voies est relativement étroite et variable: la rue porte de Saint Guilhem mesure environ 4 mètres, mais la rue Mazel présente une largeur allant jusqu'à 8 mètres.

Les distances courtes et l'étroitesse des rues sont favorables à la circulation piétonne.

Parcellaire

Le centre médiéval est caractérisé par une forte densité du bâti.

Le bâti donne directement sur la rue: il n'y a ni jardins, ni zones de recul. La majorité du bâti est en R+2. Les façades sont plutôt homogènes, même si le travail des façades et les couleurs sont différents.

Le parcellaire présente une seule orientation sur rue, sauf pour les parcelles formant tête d'ilot ou angle de rue. Les parcelles sont majoritairement de petites dimensions, hormis pour les édifices religieux, qui se distinguent nettement.



Aperçu du parcellaire du centre ancien

Morphologie

Il n'y a pas de zone de recul par rapport au bâti. Les limites des ilots sont données par les rues qui les entourent et la continuité du front bâti sur la rue. Celui-ci fait environ la même hauteur dans tout le centre médiéval: il y a donc une certaine unité du bâti, et un altus tolendi assez homogène.

D'une manière générale, la forme des ilots est générée par le système viaire.

Quelques «monuments» se détachent par leurs gabarits, comme l'abbaye, l'église, ou par leur continuité: les restes des remparts.

Caractéristiques

Tissu bâti ancien, dense et regroupé, comportant la majeure partie du bâti patrimonial. Tissu très structuré autour d'un réseau viaire constitué de rues et venelles étroites et parfois sinueuses.
Espace public très structuré par le tissu bâti continu, implanté à l'alignement des voies.

Taille des parcelles

de 35 à 100 m^2

Implantation du bâti :

A l'alignement des voies, entretenant jusqu'à 3 mitoyennetés.

Emprise au sol :

Souvent jusqu'à 100%

Densité :

65 logements/ha (parfois plus)

Hauteur du bâti :

R+2

Accessibilité :

Pas toujours aisée en voiture (voies étroites et sinueuses, absence de capacités de stationnement dans un tissu inadapté à la voiture) ni à pied (pentes des espaces publics, étages élevés des habitations...)

Potentiel de renouvellement urbain :

Très limité, compte tenu de la très forte densité existante, des enjeux de limiter la surdensification et des contraintes inhérentes (parc de voiture lié à l'habitat à stabiliser dans un tissu bâti inadapté, offrant peu de capacités de stationnement, critères de confort, d'ensoleillement, etc.)

Principales qualités :

- Présence d'un riche patrimoine bâti,
- Tissu mixte (habitat, commerces, services, etc.)
- Espace public très structuré (rues),
- Grande efficacité foncière (faible consommation d'espace).

Principales contraintes :

- Confort relatif des habitations (confort thermique, ensoleillement compte tenu de l'étroitesse des rues, etc.),
- Accessibilité des habitations (étages, escaliers, etc.),
- Desserte automobile difficile (problématique du stationnement s'opérant parfois sur l'espace public),
- Absence d'espaces extérieurs privatifs.

Principaux enjeux :

- Mettre en valeur le patrimoine bâti,
- Maintenir les commerces et services.
- Ne pas densifier davantage,
- Gérer le stationnement résidentiel (poches de stationnement en proche périphérie du coeur de ville),
- Renouveler le tissus bâti en faveur de plus de confort (ensoleillement, mobilisation des énergies renouvelables, mobilisation d'espaces extérieurs (privatifs, ou collectifs à proximité).





Carré de 1 ha (100 m x 100 m) sur fond cadastral et orthophoto du centre ancien, servant à l'appréciation de la densité

L'espace public

L'évolution du bâti, la superposition, la modification ou la reconstruction, à l'intérieur d'un cadre urbain qui conserve ses caractéristiques organiques générales, entraînent un aménagement spécifique de l'espace public, matérialisé par :

- **la dilatation de l'espace de la rue**, avec ponctuellement des élargissements de voirie qui font aujourd'hui pour la plupart office de stationnement,
- **l'appropriation de certains espaces** par les habitations (organisation de cours sur rue, etc)

Ce traitement de l'espace public se poursuit jusqu'à l'échelle de l'habitation individuelle et se retrouve aussi bien dans le bâti populaire que dans les lieux de culte.

Les espaces libres sont peu étendus: la ville médiévale méditerranéenne compte peu de places, les espaces ouverts liés à l'activité commerciale sont situés aux portes, la ville restant l'espace intime. Certaines places sont accolées à la trame viaire (élargissement de voies) comme rue Mazel.

Le tissu viaire dense est bordé de bâtiments en R+2/+3, ce qui présente une protection contre le soleil au sein de l'espace public, mais qui a aussi comme effet de contraindre la luminosité des rez-dechaussée. La présence d'éléments patrimoniaux dispersés sur le système viaire (fontaines) participe à l'expression riche et variée de l'espace public et à la composition urbaine.

Un traitement sobre et homogène des espaces publics doit permettre de valoriser le bâti environnant et de favoriser la cohérence d'ensemble.

Le patrimoine hydraulique est très présent dans l'espace public et y joue un rôle important dans la mise en scène des espaces libres: fontaines, points d'eau, canal ...



Les fontaines dans le centre ancien

Le mobilier urbain est peu présent (quelques bancs, quelques potelets pour empêcher le stationnement,…), et il est assez hétérogène, nuisant à l'unité de l'ensemble urbain patrimonial.

De la même façon, les revêtements de sols sont eux aussi assez hétérogènes et souvent en mauvais état (projet de requalification des rues en cours).

Le centre médiéval est encombré par les voitures, aussi bien au niveau des places que des dents creuses. Cette omniprésence des voitures nuit visuellement au paysage urbain.



L'omniprésence des voitures dans le centre ancien

Présence végétale

Il y a peu de végétaux dans le centre médiéval. Quelques arbres existent au niveau notamment de la place des Pénitents. La végétation se situe plutôt au sein de l'espace privé, tout en étant visible depuis l'espace public. Les plantes grimpantes en façade amènent une certaine fraicheur dans un univers très minéral.



Présence végétale dans le centre ancien

Un projet de végétalisation des espaces publics est engagée par la commune depuis 2006. Cette dynamique doit trouver son prolongement dans la mise en oeuvre du PLU.

Les portes structurantes du centre historique

Le centre ancien, malgré la démolition de son enceinte, conserve ses «portes». Le long des principaux nœuds de communication, le centre ancien se perçoit comme une entité spécifique.

La conservation de la structure des voies permet l'identification «naturelle» du centre médiéval.



Localisation des 5 portes sur le cadastre

Depuis les voies d'accès, la densité, le front quasi continu des façades, l'étroitesse des accès matérialisent la limite (en place du mur d'enceinte).

La démolition des murs à créé un espace libre (place de la Liberté), véritable Cours à l'échelle de la ville, qui est actuellement peu mis en valeur.

La Porte de Montpellier (1) est située à l'est du centre ancien. Elle donne sur la rue porte de Montpellier, qui correspond au chemin menant à l'abbaye. C'est donc un axe important depuis l'origine du village. Cette porte a été construite entre les X° et XII° siècles et détruite au XIX° siècle. Actuellement, des restes des remparts subsistent près du parking de l'église.



Porte de Montpellier

La Porte de Saint Jean (2) est située au sud-ouest du centre ancien. Elle donnait directement sur la place des Pénitents et sur l'ancien cimetière. Construite entre les X° et XII° siècles, elle a été détruite au XIX° siècle. Elle marque physiquement la limite entre le centre-ville et les faubourgs, même s'il n'y a aujourd'hui plus aucune trace de cette porte.



Porte de St-Jean

La Porte de Saint Guilhem (3) est située au nord du centre ancien. Elle donne sur la rue porte de Saint-Guilhem, qui est un axe traversant le centre ancien du nord au sud. Aujourd'hui, il s'agit de l'un des axes principaux du centre ancien, car il concentre presque la totalité des commerces. De plus, la porte dessert aussi les boulevards Saint Jean et Félix Giraud, qui sont les deux grands axes ceinturant le centre ville. Cette porte symbolise donc une entrée de ville importante. Destruction au XIX°.

La Porte Théron (4) est une porte créée plus tard, afin d'aérer le centre ancien. Des vestiges sont encore visibles. Elle se situe au sud du centre ancien. Elle mène à une voie secondaire permettant de quitter le centre et plus particulièrement l'abbaye vers les terrains qui lui appartenaient. Destruction au XIX°.



Porte Théron

La Porte de Cranton (5) est située au nord du centre ancien et donne aujourd'hui sur la place de la Liberté.

Les faubourgs vignerons :

Cette entité correspond aux faubourgs qui se sont développés durant les XVIII° et XIX° siècles en pourtour de l'ancienne enceinte médiévale. Les faubourgs constituent les prolongements du centre ancien au delà de son site originel. On peut dire que ces quartiers, par leur typologie, par leur organisation et par leur proximité, appartiennent au centre ancien.

Ces quartiers présentent de grandes qualités paysagères. Moins hauts, moins denses, moins sinueux que le centre médiéval, ils entretenant des liens étroits avec celui-ci.

A l'opposé de la structure du centre ancien, leur structure façonnée par les voies convergentes est dynamique. Ici, ce sont les notions d'ensemble, de linéarité et de séquence qui sont importantes, et non pas l'individualité de l'architecture.

Les faubourgs, s'ils sont de taille modeste, sont assez caractéristiques, présents le long des voies d'accès et à la place des remparts détruits en 1831.

Ils sont structurés par les voies convergentes (avenue Lieutenant L. Marres, route de St-Guilhem, route de Gignac, rue des Tanneurs, rue Jean Casteran) et les boulevards Félix Giraud et St-Jean. Les fronts bâtis y ménagent des perspectives sur le grand paysage.

Le faubourg Regagnas constitue aussi une entité particulière, au-delà du ruisseau des Corbières.



Distinction entre le tissu médiéval dense du centre, avec son parcellaire resserré, ses ruelles étroites, la quasi absence de places, et le tissu des faubourgs, articulé autour des remparts et des voies historiques

Si les faubourgs et boulevards forment un ensemble relativement homogène, chacun présente quelques caractéristiques particulières, détaillées ci-après:

- Faubourg est — avenue du Lieutenant Louis Marres
- Faubourg ouest — boulevard de St-Jean
- Faubourg nord — boulevard Félix Giraud et place de la Liberté
- Faubourg sud — faubourg Regagnas

Faubourg est: avenue du Lieutenant Louis Marres



Aperçu du parcellaire de l'avenue du lieutenant Louis Marres

La structure urbaine

Tissu :

Cette rue, véritable avenue qui marque l'entrée de ville, est relativement plus large que les rues du cntre ancien. Le faubourg se situe de part et d'autre de la rue, qui le structure. La densité urbaine est moins forte que dans le centre médiéval. La limite de l'ilot est définie par la rue. Les ilots ont une taille sensiblement supérieure aux ilots du centre médiéval.

Morphologie :

Ce faubourg relie les secteurs périphériques au centre ancien. Il y a une certaine homogénéité au niveau du bâti. Le bâti est en R+2. Il donne directement sur la rue du coté nord de la voie. Côté sud, la présence de constructions plus récentes, en retrait, fait perdre l'homogénéité de l'ensemble et la lecture d'une véritable entrée de ville.



Différences d'implantation du bâti côté nord (à gauche sur la photo) et côté sud (à droite) de l'avenue

Les espaces publics

Dans les faubourgs, l'espace public est très fortement défini par les constuctions implantées à l'alignement des voies.

Présence végétale : les platanes d'alignement ayant été abattus, il conviendrait de redonner une échelle à la «façade» sud de l'avenue, constituée de constructions plutôt basses et parfois implantées de manière discontinue. Un programme de reverdissement (hautes tiges) pourrait être envisagé.

Faubourg ouest : boulevard de Saint Jean



Aperçu du parcellaire de l'avenue du boulevard St-Jean

La structure urbaine

Tissu :

Cette rue qui constitue clairement un boulevard, c'est-à-dire une voie implantée le long des remparts, est plus large que le tissu viaire du centre médiéval. La densité urbaine est forte. La limite de l'ilot est définie par la rue. Les ilots ont une taille supérieure aux ilots présents dans le centre médiéval.

Morphologie :

Le bâti est en R+2. Il donne directement sur la rue. Les hauteurs sont différentes mais il y a quand même une certaine unité.

Les espaces publics

La place Etienne Sanier se situe sur le boulevard Saint-Jean. Elle regroupe quelques services, et joue aussi un rôle de parking. La présence de mobilier urbain y est plus importante que dans l'ensemble du centre: bancs, barrières, lampadaires, potelets, jardinières, …



Aperçu de la place Etienne Sanier depuis l'ouest

Présence végétale :

Quelques arbres d'alignement sont présents sur la place Etienne Sanier.

Faubourg nord: boulevard Félix Giraud



Aperçu du parcellaire du boulevard Félix Giraud

La structure urbaine

Tissu :

La rue est plus large que dans le centre médiéval. La densité urbaine est forte. La limite de l'ilot est définie par la rue. Les ilots ont une taille sensiblement supérieure aux ilots présents dans le centre médiéval. Le coté sud du boulevard s'est construit sur les anciens remparts de la ville, et le côté nord constitue les premières implantations extra-muros, implantées sur les champs, dont le tissu lié à la voie est exprimé dans le parcellaire.

Morphologie :

Le bâti est en R+2. Il donne directement sur la rue. Les hauteurs sont différentes mais il y a quand même une certaine unité. La typologie vigneronne, globalement respectée, confère une certaine homogénéité du bâti, qui donne une réelle qualité paysagère à l'espace urbain.

Les espaces publics

Globalement le long de la voie, il n'y a pas de bancs, et très peu de mobilier urbain (quelques potelets pour empêcher le stationnement). Le stationnement est un élément très présent dans l'espace public, qui nuit à la lisibilité du tissu et au déambulement piéton.

La place de la Liberté constitue l'unique place. La place est large mais joue un rôle de parking et n'est actuellement pas mise en valeur. Quelques terrasses occupent l'espace public côté ouest.

Présence de bancs, et de bennes à ordures.

Le bâti donne directement sur la place, avec quelques rez-de-chaussée transformés en commerces.

Présence végétale :

Il y a peu de végétation, et celle-ci, comme dans le centre médiéval, se situe dans l'espace privé.

Quelques arbres d'alignement structurent la place de la Liberté, ainsi que des jardinières.

Faubourg sud: Regagnas



Aperçu du parcellaire du faubourg Regagnas

La structure urbaine

Tissu :

Les rues sont plus larges que dans le centre médiéval, et elles sont toutes ouvertes à la circulation. La densité urbaine est moins forte: les parcelles ne sont pas construites entièrement (présence d'espaces verts). Le bâti est moins haut et moins dense, procurant un sentiment d'aération. La limite des ilots est donnée par les rues qui les forment. Les ilots ont une taille sensiblement supérieure à celle des ilots du centre ancien.

Morphologie :

Le bâti n'est pas très haut, et homogène au niveau de la taille: R+1. Le bâti est plutôt modeste, principalement construit en pierres: homogénéité près du centre ville, puis hétérogénéité architecturale. Le bâti donne directement sur la rue, ponctuellement en retrait. Il y a une séparation physique entre public et privé, avec des murs et clôtures.

Les espaces publics

Le site du faubourg est légèrement surélevé, présentant quelques vues en hauteur sur la ville. Il n'y ni banc, ni place. Il y a peu de mobilier urbain. Les voies servent de dessertes aux logements du faubourg.
La rue Casteran structure l'ensemble.

Présence végétale :

La végétation se situe exclusivement dans l'espace privé (jardins). Présence de friches.
Différentes séquences de la rue Casteran, rue structurante du faubourg Regagnas – photos Skope-med 2013

Caractéristiques

Tissu bâti ancien assez dense, présentant un patrimoine bâti intéressant (maisons vigneronnes).
Tissu organisé autour d'un réseau viaire constitué des boulevards.
Espace public très structuré par le tissus bâti continu, implanté à l'alignement des voies.

Taille des parcelles

de 100 à 300 m^2

Implantation du bâti :

A l'alignement des voies, entretenant souvent 2 mitoyennetés.

Emprise au sol :

jusqu'à 50 à 100%

Densité :

30 à 35 logements/ha

Hauteur du bâti :

R+2

Accessibilité :

- Correcte (accès véhicule depuis les boulevard),
- Possibilités de stationnement : certaines anciennes caves et remises vigneronnes on pu être converties en garages.
- Accessibilité piétonne facilitée depuis l'espace public par le gabarit des voies autorisant la réalisation de trottoirs.
- Problématique d'accessibilité des étages des habitations (PMR)

Potentiel de renouvellement urbain :

Limité, compte tenu de densité existante, déjà conséquente, et des espaces extérieurs existants (jardins) à maintenir.

Principales qualités :

- Présence d'un patrimoine bâti intéressant,
- Tissu mixte (habitat, commerces, services, etc.)
- Espace public très structuré (rues),
- Présence d'espaces extérieurs privatifs,
- Evolutivité du tissu bâti s'adaptant aux modes de vie contemporains,
- Bonne efficacité foncière (faible consommation d'espace).

Principales contraintes :

- Aucune contrainte significative

Principaux enjeux :

- Mettre en valeur le patrimoine bâti,
- Maintenir la mixité fonctionnelle,
- Maintenir les espaces extérieurs privatifs et la nature en ville.

Carré de 1 ha (100 m x 100 m) sur fond cadastral et orthophoto d'un faubourg (faubourg nord), servant à l'appréciation de la densité





Les espaces périurbains, extensions de la seconde moitié du XX° siècle :

Les franges vertes qui jusqu'au milieu du XX° siècle ceinturaient le village sont aujourd'hui considérablement réduites: zones agricoles et zones urbanisées se juxtaposent et se pénètrent. Les franges nord et sud d'Aniane constituent actuellement une lisière physique, où se côtoient deux mondes qui s'ignorent:

- le monde rural, de moins en moins attractif pour l'agriculture (des terres agricoles appauvries par la disparition des haies, des fossés, des bosquets et des chemins, effacés par les besoins de l'exploitation mécanisée à grande échelle, …)

- et le monde urbain en évolution, avec des zones pavillonnaires et d'activité. Les espaces publics y sont quasiment absents, ni partagés, ni pratiqués.

Cette marge constitue aujourd'hui un «entre-deux» qui n'est pas satisfaisant, avec un paysage indéfini et des pratiques agricoles contrariées par la proximité et la porosité avec le milieu urbain.

«*Ce milieu doit à la fois faire appel aux pratiques et techniques empruntées au monde de l'agriculture, et pallier les déficits de la périphérie urbaine. Le premier suggère vergers, potagers, hortillonnage, maraîchage… La seconde appelle chemins et pratiques publiques. Il s'agit là bien moins d'offrir une «jolie campagne», utopique et mièvre, que de concilier des pratiques et des usages qui font défaut dans chacun des deux mondes.*»*

Ces entités, qui s'articulent autour des voies d'accès à la ville, voies historiques mais peu valorisées à l'heure actuelle, constituent **les entrées du village**. Le projet de déviation fera des carrefours nord et sud une «vitrine» du village.

Constitués de villas implantées au milieu de leurs parcelles et de zones d'activités, ces espaces, développés le long des axes historiques mais beaucoup plus récents que le centre ancien, présentent un urbanisme particulier, constitué à l'échelle de la circulation automobile, en rupture avec l'évolution du territoire jusqu'au milieu du XX° siècle. Ces espaces à dominante résidentielle et d'activités présentent peu de qualités urbaines ou architecturales. Le «mitage» de l'espace rural par une urbanisation diffuse est particulièrement préjudiciable tant aux écosystèmes qu'au paysage. **La limite entre l'espace rural et l'espace urbain est aujourd'hui floue, poreuse, indéfinie**.

La délimitation claire de ces «entrées de ville» permet de définir ce qui appartient à l'urbain et ce qui appartient à l'espace rural. L'entrée de ville constitue la rencontre entre un extérieur et un intérieur. La qualité de ces espaces réside dans l'image qu'ils offrent de la ville. Ce sont les points de contact entre la cité et son grand territoire, des «seuils», lieu d'un changement d'ambiance et de paysage. Le traitement de ces lieux doit faire l'objet d'un soin particulier.

Les deux principales entrées dans Aniane, depuis la **zone d'activité des Terrasses** au nord et **les lotissements** au sud, doivent faire l'objet d'aménagement, dans une perspective de valorisation des espaces urbains.

Il s'agit de porter une attention particulière:

- aux gabarits (vues sur le village et sur le grand paysage)

- et à l'l'accompagnement des voies (front bâti, présence végétale, …)

** Michel Desvigne, «épaissir les lisières», à propos des marges rurales du Grand Paris, in «Génie urbain et biens naturels» – université d'été de l'Ecole des Ingénieurs de la ville de Paris, sept 2010*

L'entrée de ville nord, reliant Aniane aux sites très fréquentés des Gorges de l'Hérault est aujourd'hui constituée d'un lotissement au caractère banal et d'une zone d'activité économique peu mise en valeur.



Entrée de ville nord

L'entrée de ville sud, sur la voie venant de Gignac, pénètre dans l'ensemble urbain à travers des lotissements de villas au caractère banal, qui ne marquent pas une réelle identité du lieu.



Entrée de ville sud

NB : Les deux entrées de ville sont en cours de réaménagement du fait de la connexion de déviation et de la connexion des pistes cyclables.

Les axes de circulation menant au centre ancien



Les artères radiales convergeant vers le centre

Ces voies structurantes alimentent le territoire et convergent du paysage rural vers la cité.

Le traitement de ces axes par des alignements d'arbres, par les clôtures des constructions en recul, par le traitement des trottoirs et voies piétonnes a pour effet de renforcer la perception de la trame sousjacente du territoire.

Il semble important de les mettre en valeur. En effet, ces voies constituent aujourd'hui des pénétrations marquées dans la ville, avec des fronts bâtis, des perspectives plantées soulignant les vues vers le centre (clochers) ou vers le paysage naturel (bois des Brousses). Héritage historique, les anciennes voies d'accès à la ville ont participé au développement de la cité, en permettant le lien avec son pays et avec les villes alentours.

De plus, les dispositions introduites par la loi SRU, qui seront mises en œuvre notamment à travers le futur PLU et la nécessité de favoriser le renouvellement urbain, entrainent le besoin d'intégrer l'objectif d'une **densification des faubourgs et «couronnes urbaines»**: cela passe notamment par la construction dans les dents creuses, la densification autour des axes d'accès à la ville, etc. L'AVAP doit donc traiter les axes pénétrants qui structurent les faubourgs.

L'avenue de Gignac correspond à la D32 et est située au sud-ouest du centre. Quelques arbres d'alignement structurent cet axe important. Le parcellaire est plutôt irrégulier: certains bâtiments donnent directement sur l'avenue, d'autres sont en retrait. R+1. Pas d'homogénéité dans l'architecture.

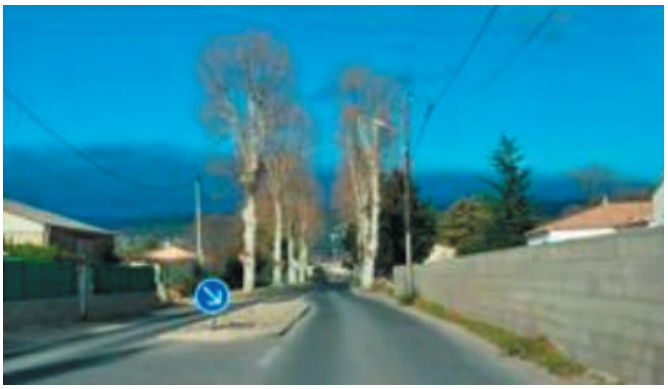




Différentes séquences de l'Av. de Gignac

L'avenue de Saint-Guilhem (D32, continuité de l'avenue de Gignac) est située au nord du centre. R+1/R+2: plus on s'approche du centre ancien, plus le bâti est «haut». Le parcellaire est irrégulier : certains bâtiments donnent sur l'avenue, d'autres sont en retrait. Peu d'homogénéité dans l'architecture. Cet axe de circulation est important et il débouche à la fois sur la place de la Liberté et sur la rue Porte de Saint-Guilhem qui est la rue structurante du centre ville.





Différentes séquences de l'Av. de Saint-Guilhem

L'avenue Lieutenant Louis Marres correspond à la D27, et est située à l'est du centre. R+2 donnant sur l'avenue et en retrait. Une partie de l'avenue sert de parking.
Trottoirs étroits des deux cotés de l'avenue. Circulation automobile importante. Cette avenue débouche sur le boulevard Félix Giraud, permettant de rejoindre l'avenue de Gignac et l'avenue Saint-Guilhem.



Av. Lt. Louis Marres avant abattage des arbres



Av. Lt. Louis Marres aujourd'hui (reverdissement à envisager)

Les lotissements



Aperçus du parcellaire des lotissements situés au nord du centre ancien

La structure urbaine

Tissu :

La densité du bâti dans les lotissements est plus lâche: chaque parcelle est composée à la fois de bâti et d'un jardin. Les rues sont plus larges, droites. Les voies sont de même dimension, et sont destinées à la desserte locale. Par contre, comme dans le centre médiéval, il n'existe pas de places. Les élargissements de voirie sont destinées au demi-tour des voitures au sein des rues en impasses. Le maillage des voies définit les ilots. Les ilots sont orientés les uns vers les autres, en s'affranchissant de la trame parcellaire préexistante.

Morphologie :

Présence de clôtures, de murets et de zone de recul: les ilots sont fermés sur la rue. Le maillage est plutôt lâche et la densité du bâti au sein des ilots est assez faible. Les maisons sont en moyenne de petits gabarits: R et R+1.

Les espaces publics

Les trottoirs sont essentiellement occupés par le stationnement des voitures. Il y a très peu de mobilier urbain dans les lotissements. Il n'existe pas de places: l'espace public se restreint aux axes de circulation.
Les lotissements sont des zones uniquement résidentielles. Il n'y a pas de mixité fonctionnelle.

Présence végétale :

La présence d'espaces «verts» est importante, les villas ayant souvent un jardin. La végétation se situe dans l'espace privé, même si quelques arbres d'alignement structurent les axes de communication.



Aperçu d'ambiance au sein du lotissement au nord du centre

Caractéristiques

Tissu bâti contemporain, parfois banalisé.
Tissu peu structuré constitué essentiellement d'habitat individuel pavillonnaire organisé autour de voies de desserte au caractère privatif.
Limite public/privé poreuse : espace public défini seulement par les clôtures implantées en limites de parcelles privées.

Taille des parcelles

de 400 à 1 000 m^2

Implantation du bâti :

En milieu de parcelle (parfois 1 mitoyenneté).

Emprise au sol :

jusqu'à 20 à 25%

Densité :

10 à 15 logements/ha

Hauteur du bâti :

RDC à R+1

Accessibilité :

- Bonne en voiture (accès automobile et stationnement individualisés à la parcelle) et à pied (logements souvent accessibles de plein-pied).
- Un certain isolement vis-à-vis des commerces et services (espaces «uniffonctionnels» à vocation principalement résidentielle)

Potentiel de renouvellement urbain :

Important

Principales qualités :

- Tissu répondant aux aspirations contemporaines en termes de mode de vie,
- Présence d'espaces extérieurs privatifs
- Accessibilité de plein-pied,
- Relative adaptation aux normes de confort moderne (confort thermique, ensoleillement, etc.)

Principales contraintes :

- Tissus bâti banalisé,
- Faible mixité fonctionnelle,
- Espace public peu structuré,
- Fort impact de la voiture individuelle dans la structuration du tissus,
- Tissu urbain peu économe en VRD,
- Faible efficacité foncière (grande consommation d'espace).

Principaux enjeux :

- Requalifier le tissu bâti et les espaces publics (interface public/privé),
- Renforcer la mixité fonctionnelle,
- Réduire l'impact de la voiture individuelle,
- Densifier le tissu bâti,
- Maintenir les trames vertes urbaines





Carré de 1 ha (100 m x 100 m) sur fond cadastral et orthophoto d'une extension urbaine contemporaine (lotissement), servant à l'appréciation de la densité

Les zones d'activité

Structure urbaine

Tissu :

Les rues sont larges, ouvertes à la circulation. La densité urbaine est faible. Les ilots ont une taille supérieure à ceux présents dans le centre médiéval.

Parcellaire :

Le bâti est peu haut et il donne directement sur la rue.

Espaces publics

La limite entre espace public et l'espace privé n'est le plus souvent marquée que par les clôtures en limites des lots, peinant à définir des espaces bien structurés. Une uniformisation ou, au moins, une harmonisation des typologies de clôtures pourraient être de nature à mieux structurer l'espace de la rue.

Présence végétale :

Au sein des zones d'activités, la présence du végétal est minime. Un verdissement de ces espaces pourrait contribuer à :

- structurer l'espace public,
- améliorer le confort hygrothermique (notamment au niveau des aires de stationnement),
- renforcer la nature en ville (et les continuités écologiques),
- minimiser l'impact paysager des bâtiments d'activité.



La zone d'activité en cours de remplissage

Il apparaît différents enjeux selon les entités urbaines.

Ainsi, concernant le centre ancien et les faubourgs, l'objectif est de concilier mise en valeur du patrimoine bâti et réponse aux exigence de confort et de cadre de vie des habitants.

Cela passe notamment par la nécessité de :

- préserver le bâti, la morphologie et le tissu ancien,

- assurer l'homogénéité et la continuité du tissu urbain le long de l'espace public (constructions implantées en ordre continu à l'alignement des voies),

- permettre une expression architecturale contemporaine s'intégrant harmonieusement dans le tissu bâti ancien.

Au niveau des faubourgs, il convient également de conserver et mettre en valeur les perspectives sur le grand paysage (route de St-Guihem) et de préserver les ordonnances végétales structurantes.

Les boulevards doivent être traités comme un ensemble cohérent qui ceinture le centre médiéval.

Concernant les espaces périurbains, il convient de réussir la transition paysagère entre la ville et le rural (limites claires et précises, valorisation des attaches avec la trame verte urbaine...)

Il faut garantir la qualité des espaces bâtis et les extensions de l'urbanisation dans le respect des structures paysagères (réseau hydrographique, alignements d'arbres, haies traditionnelles...), assurer la continuité et l'homogénéité de la trame urbaine par la continuité bâtie sur les voies d'accès historiques. Il convient également de préserver les cônes de vue sur le centre ancien et sur le grand paysage et porter une attention particulières sur les entrées de ville (alignements bâtis ou végétaux structurants...).

Dans une recherche de densification, visant à modérer la consommation d'espace et à conforter la structure regroupée du village, la recherche de formes bâties conciliant densité et réponse aux aspirations des habitants en termes de confort et de mode vie (accessibilité, capacité à disposer d'espaces extérieurs privatifs, etc.), doit être entreprise.

En cela l'étude les typologies bâties existantes constituent un référentiel intéressant. Notamment, les typologies de faubourgs, qui combinent densité et adaptabilité, pourraient être réinterprétées dans un langage architectural contemporain.

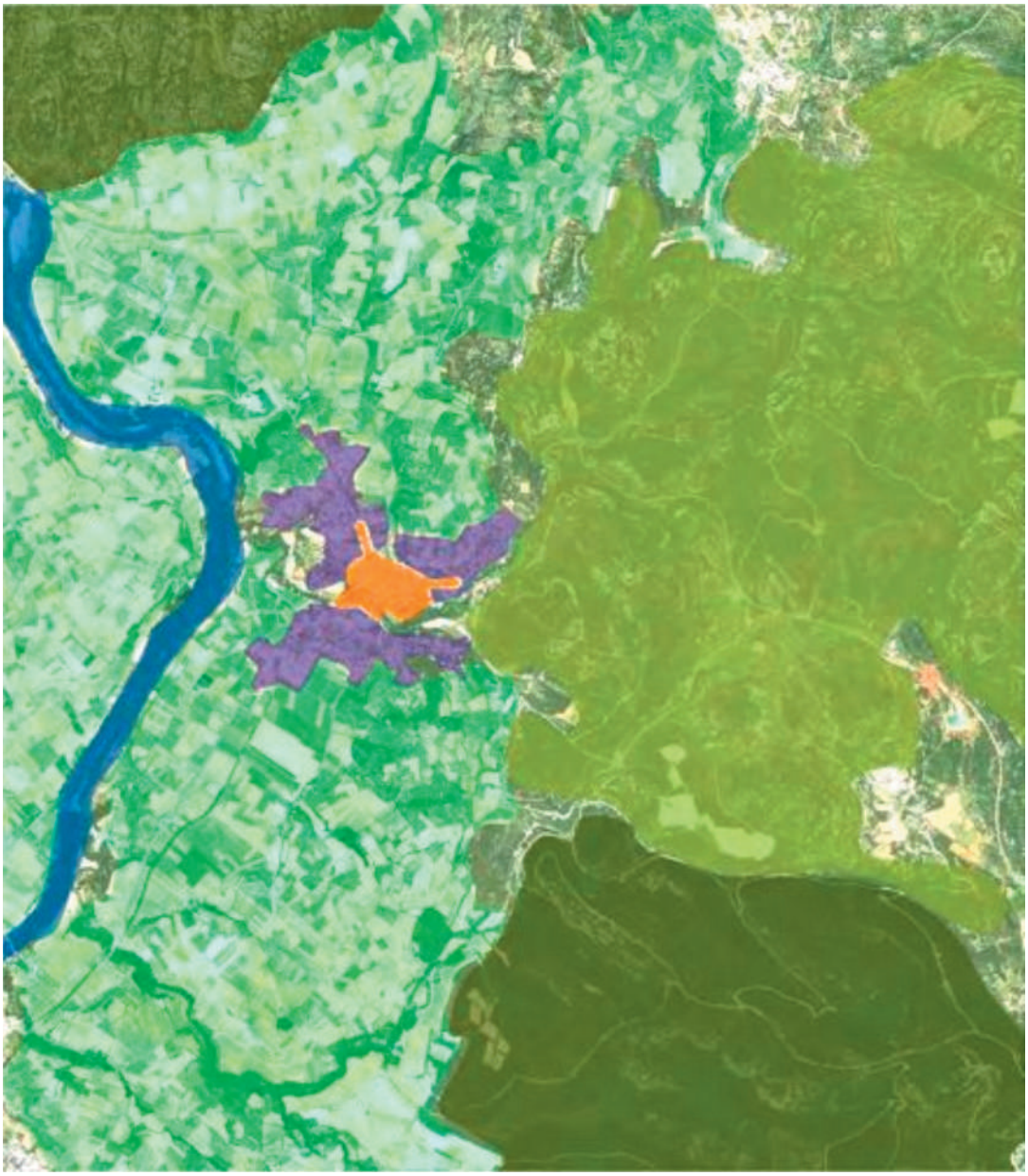
I.2.7. Le grand paysage

Les entités paysagères (source AVAP)

Le territoire d'Aniane est composé de paysages différents, déterminés par leur caractère urbain ou rural, agricole ou naturel, … sur lesquels l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) s'appuie afin de définir des secteurs dans lesquelles les règes seront adaptées aux qualités et aux enjeux spécifiques de chaque entité. Les entités urbaines (le centre ancien, les faubourgs et les espaces périurbains) sont étudiées au sein du chapitre suivant (paysage urbain).

Les entités rurales abordées par l'AVAP sont les suivantes:

- Berges et gorges de l'Hérault
- Plaine agricole
- Massifs boisés, Puech et piémonts



Distinction entre les entités liées à l'Hérault (en bleu, les entités agricoles de la plaine (en vert clair), les garrigues et Puechs (vert foncé), ainsi que les entités périurbaines (violet) et le centre ancien (orange)

Les berges et les gorges de l'Hérault :

Le fleuve Hérault constitue l'un des éléments structurants du territoire, dont il forme la limite ouest. Il propose deux paysages distincts: Au nord, les gorges creusées par le fleuve dans les terrains calcaires, offrant de spectaculaires paysages rocheux escarpés et encaissés. Au sud, la plaine alluviale, bordée de ripisylves abritant une riche flore et faune. Les reliefs creusés par l'eau, principalement au cours du quaternaire, dessinent le paysage. Cette entité linéaire présente des aspects similaires avec les autres cours d'eau (ruisseaux des Corbières, de Gassac, du Rieu), qui sont ses affluents.

Le fleuve constitue aujourd'hui une limite visuelle, marquée par son relatif encaissement et les ripisylves dense qui l'accompagnent. La préservation et le renforcement de la dominante végétale sont des objectifs importants en termes d'ambiance et de cadre de vie pour la population anianaise.

Cet ensemble, constitué par le fleuve Hérault et son réseau hydrographique, présente des enjeux en termes d'occupation et d'entretien des berges: sur-fréquentation, accumulation de déchets, érosion, dégradation de la qualité des eaux… La question de la gestion de la ressource en eau se pose également, dans une région où celle-ci est particulièrement précieuse.



L'Hérault traverse la plaine, marquant la séparation des territoires communaux d'Aniane et St-Jean de Fos.

Les gorges de l'Hérault

Au nord du territoire, le paysage est caractérisé par les gorges creusées par le fleuve et les plateaux qui les surplombent.

Pouvant atteindre par endroits 200 à 300 mètres de profondeur, les gorges de l'Hérault constituent un espace très caractéristique. Ce milieu fluvial, associé aux falaises et escarpements rocheux, accueille une flore et une faune rupestres spécifiquement méditerranéennes. Des espèces végétales comme le pin de Salzmann (relique du tertiaire), la sélaginelle denticulée et le cyclamen des Baléares sont notamment présentes. En terme faunistique, les gorges de l'Hérault sont le refuge d'oiseaux (notamment l'aigle de Bonelli), escargots, reptiles, chauves-souris, loutres et libellules.

Les gorges de l'Hérault sont aujourd'hui très fréquentées, en particulier en période estivale (activités de baignade, canoë-kayak, randonnée ou spéléologie), et concentrent des sites touristiques de grande notoriété: village de St-Guilhem le Désert et abbaye de Gellone, Grotte de Clamouse, Pont du Diable…

Lieu de passage des hommes depuis des siècles, les gorges de l'Hérault subissent aujourd'hui, par périodes, une fréquentation (particulièrement automobile) qui nuit à son environnement et présente un enjeu important vis-à-vis du maintien de la qualité du paysage.



Aperçu des gorges de l'Hérault



Forte fréquentation du site du Pont du Diable en période estivale

La plaine alluviale de l'Hérault s'épanouit à Aniane au sein d'un vaste bassin étalé sur 4 à 5 km. L'Hérault et ses affluents, Corbières et Gassac, ont entamé la nappe alluviale sur une quinzaine de mètres de profondeur, au moment de la régression de la mer à l'époque würmienne, entamant le tréfonds marneux, dégageant une terrasse dont l'altitude absolue se situe entre 60 et 70 mètres. A la sortie des gorges calcaires, l'Hérault a constitué un bassin en contrebas de la terrasse la plus basse. S'y accumulent les matériaux de crues: galets, graviers, sables, exploités aujourd'hui par les carrières. Ces dépôts forment un léger talus au-dessus du lit mineur du fleuve.

Le ruisseau des Corbières a lui aussi excavé en contrebas de la terrasse basse, en aval du village, une basse vallée calibrée, qui porte depuis le moyen-âge le nom des *Prés de la ville*.

Les berges de l'Hérault constituent un espace préservé. Les ripisylves accompagnant le cours d'eau forment un écosystème particulier, accueillant une biodiversité (en particulier les oiseaux) à préserver. Le vallon qui accompagne le fleuve, encaissé, difficilement accessible, peu aménagé, constitue un espace «naturel» encore préservé, qui lui donne un caractère intime, presque caché.

Ce paysage particulier, avec ses ripisylves riches en biodiversité, est à protéger. Ces dernières sont à mettre en valeur: outre leur important caractère paysager (diversité végétale, variation paysagère dans le milieu ouvert de la plaine agricole), elles présentent non seulement un intérêt patrimonial (valeur paysagère et rôle économique joué dans la production de bois de travail et de chauffage et l'utilisation des branchages comme fourrage), mais aussi écologique (protection contre l'érosion des berges, corridor biologique…) et économique (limitation des travaux d'intervention dans les rivières). Leur continuité constitue un corridor écologique à l'échelle du département.

Toutefois, la pression urbaine est prégnante, avec des terrains récemment lotis en aval, et le développement du phénomène de cabanisation sur les hauteurs.



Le fleuve à la hauteur du lieu-dit du Moulin de l'Hérault

La plaine agricole :

La plaine de Gignac est la plus septentrionale des grandes plaines de l'Hérault. Elle est clairement cadrée par les hauts reliefs de causses et de garrigues qui la cernent à l'est, au nord et à l'ouest (au nord ceux des garrigues et des causses de Saint-Guilhem-le-Désert, à l'ouest la barre rocheuse calcaire du mont-Haut et du rocher des Vierges qui sépare la plaine du bassin du Lodévois, à l'est les reliefs moins puissants des garrigues boisées montpelliéraines). A sa sortie des gorges de Saint-Guilhem-le-Désert, le fleuve Hérault débouche brutalement dans ce large amphithéâtre ouvert vers le sud. Les horizons sont particulièrement marqués par des silhouettes particulières, comme le rocher des Vierges, ou, plus loin mais saillant comme un aileron de requin, la Montagne de Liausson.

Les dépôts quaternaires ont tapissé la plaine, aplanissant les reliefs, à l'exception des reliques de garrigues accrochées sur des Puechs. L'Hérault ne dessine pas un vallon, mais creuse plutôt un sillon étroit et discret dans la plaine.

La plaine est caractérisée par l'omniprésence de la vigne, et ponctuellement, d'oliveraies. La vigne occupe en effet l'essentiel des cultures, localement mêlée à des taches de garrigues à la faveur de reliefs et d'affleurements calcaires, ainsi qu'à des oliveraies. L'ensemble dessine alors des paysages de grande qualité, rehaussés par les tons chauds des terres rubéfiées, rougies par les oxydes de fer.



La plaine agricole vue depuis le piémont du bois des Brousses

Le paysage est cohérent, homogène et ouvert, essentiellement structuré par :

- Les ripisylves
- Les voies et leur accompagnement végétal: les alignements d'arbres (particulièrement les platanes) font partie du «langage» du territoire. Le long des axes de communication, ils donnent le volume et l'échelle de la route et rythment la perception des paysages
- Les haies agricoles, même si leur importance est moindre qu'autrefois
- La présence des mazets, élément identitaire et patrimonial qui marque le paysage
- Le canal de Gignac, qui suit la courbe de niveau de 70 mètres d'altitude, et marque une limite entre les secteurs situés près de la plaine alluviale et ceux plus en hauteur, qui n'ont pas bénéficié de l'irrigation apportée par cet ouvrage. Cette limite est aussi d'ordre topographique : le canal marque la séparation entre le paysage plat de la plaine et les paysages plus vallonnés qui marquent l'est du territoire communal.



Les alignements de platanes accompagnant l'ancienne voie d'Aniane à Gignac, aujourd'hui désaffectée

Si la plaine viticole est un espace de développement agricole privilégié, les enjeux d'occupation des sols et les pressions foncières y sont importants : proximité de l'agglomération de Montpellier, zone d'expansion des voies de circulation et de concentration de la population et des activités...

La plaine de l'Hérault porte ainsi les stigmates de la pression d'évolution liée à la liaison Montpellier –A75, avec des lotissements qui se sont implantés le long de la RD 27.

Les massifs boisés, puech, coteaux et piémonts

Le bassin de la plaine de l'Hérault, affaissé au pied des garrigues, a été remblayé par des marnes lacustres, qui constituent le cadre de la plaine et la transition entre plaine et collines. Celles-ci constituent l'écrin du territoire communal. Leur dominante naturelle marque fortement le paysage.

Les coteaux

La présence des reliefs cadrant la plaine génère des linéaires de coteaux, qui dessinent des paysages de transitions remarquables, notamment au nord, au pied du bois des Brousses: les coteaux et les piémonts forment les horizons de la plaine, les vitrines bien perceptibles des paysages et offrent des situations dominantes, ouvrant de larges vues vers l'aval et l'ensemble de la plaine. Ainsi, la vigne atteint les bords de la plaine et occupe les piémonts, composant des paysages particulièrement remarquables où vignes et garrigues se rencontrent, notamment au niveau du bois des Brousses.



La limite claire entre les vignes et le piémont des coteaux



La limite claire entre les vignes et les premières pentes

Les Puech

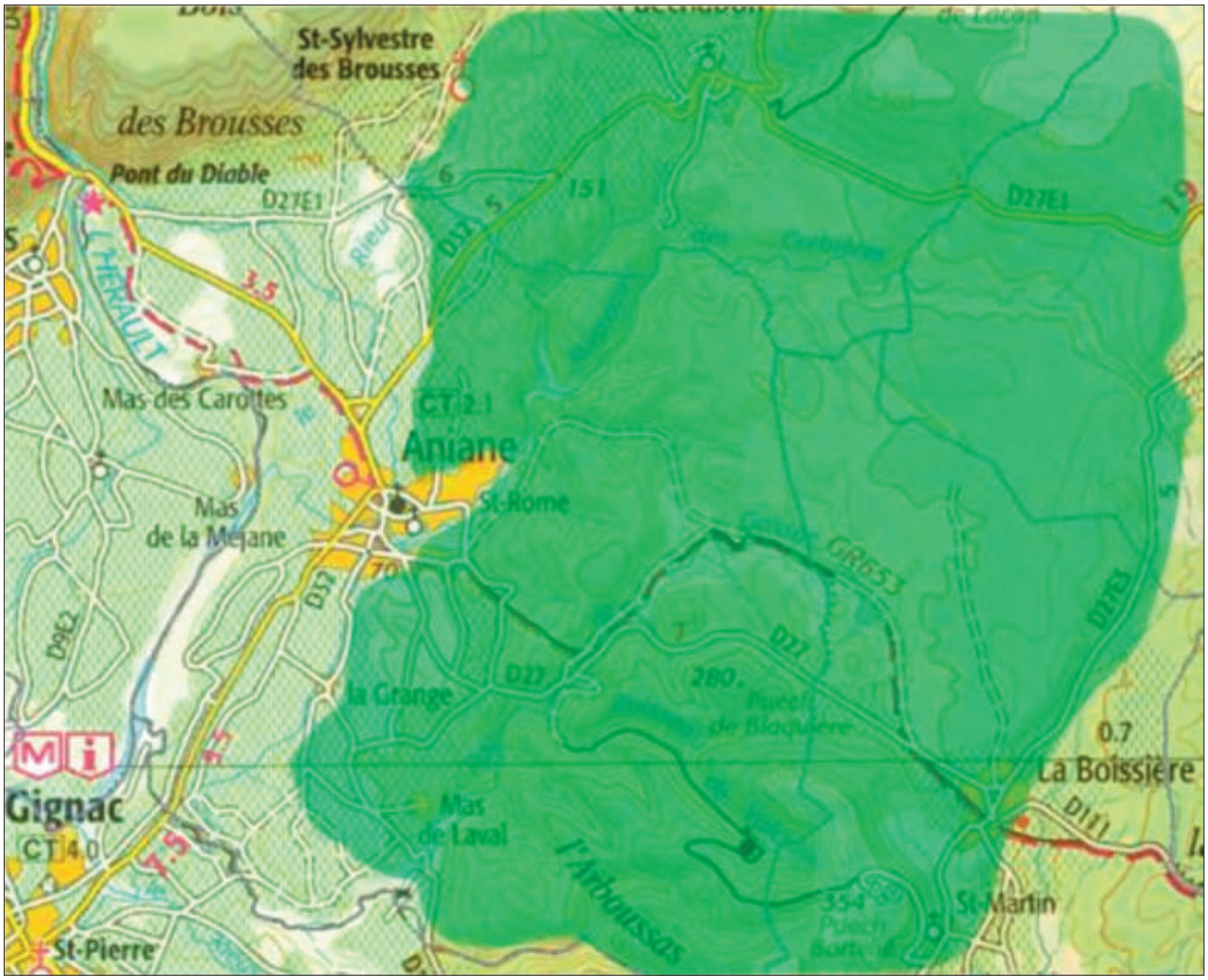
Dans cette zone de garrigue, les principaux reliefs (Puechs) enserrent des dépressions (combes ou vallées). Ces «buttes du Miocène» sont des accidents du relief, côtes ou escarpements importants. Il s'agit de buttes de calcaires durs, riches en fossiles marins, formées il y a 12 millions d'années suite à l'érosion des sédiments meubles constituant la plaine viticole actuelle.

Ces milieux ouverts, parfois recouverts de pelouses résiduelles ou d'espaces boisés, rompent avec la plaine viticole. Il constituent des milieux naturels relictuels au sein de la plaine, et présentent un paysage ouvert, avec une végétation en cours de développement.

Dépourvus de vignes, les Puech permettent à toute une flore et une faune de se développer, et apportent ainsi une diversité paysagère remarquable, en constituant des milieux refuges pour la faune (couleuvres d'Esculape, lézards verts, guêpiers d'Europe…).

Cette grande biodiversité est particulièrement représentative du biotope méditerranéen.

Un début de mitage est toutefois en cours d'apparition, sur les premiers contreforts à proximité de l'entité urbaine.



Emprise de la présence des Puech à l'est du territoire communal – fond de plan Géoportail IGN

<u>L'entité spécifique du Bassin de Bernagues</u> :

A l'est du village, entre la commune d'Aniane et celle de la Boissière, se distinguent des formations ondulées que l'on date du début de l'Eogène.

L'érosion du ruisseau de Gassac y a déblayé une topographie variée, essentiellement constituée d'un bassin de terres argileuses, avec des assises gréseuses qui ont résisté et ont formé des Puech: Puech Counié de Bernagues, Puech de Blaquière, Puech Frayssinet.

Ce bassin marno-gréseux présente un potentiel agricole, malgré sa surface relativement réduite, 200 hectares, et son relatif éloignement des lieux d'habitations (d'où la présence de traces archéologiques et dans le parcellaire témoignant de la présence d'un habitat antérieur, lié à l'exploitation agricole).

Ils abritent en outre un patrimoine diversifié:

- des ruines de fermes ou de cabanes, des traces de restanques, qui témoignent d'une ancienne activité agricole
- le tracé de l'ancienne ligne de chemin de fer, aujourd'hui sentier de randonnée
- l'observatoire astronomique, qui fait aujourd'hui partie intégrante du patrimoine anianais



Différentes vues du Puech Counié de Bernagues et de la voie ferrée désaffectée

Les garrigues

Il s'agit de deux entités comparables, au nord-ouest et au sud-est du territoire communal:

- le bois des Brousses et le Causse de Montcalmès, au nord
- les garrigues de l'Arboussas et les environs de l'observatoire astronomique, au sud

Ces espaces, totalement préservés de l'occupation humaine (hormis quelques constructions anciennes, telle que la chapelle Ste Marie de Valcrose), forment l'écrin paysager du territoire. Ils constituent, avec les Puech, un grand amphithéâtre végétal autour du village.

Sur les terrains calcaires, l'antique forêt méditerranéenne a cédé la place à la garrigue, formation grisvert sombre de chênes verts et de chênes kermès. La garrigue est issue des déboisements, du pâturage et des incendies perpétrés au fil des siècles. Râpeuses et dénudées il y a encore 100 ans du fait du surpâturage, les hauteurs des garrigues, en plateaux ou en Puech, portent aujourd'hui presque systématiquement une couverture boisée, résineuse (pin d'Alep, pin pignon) ou feuillue (chêne vert).
Les petites plaines qu'elles encadrent restent en revanche agricoles. Ainsi, garrigues et boisements se partagent les terres marquées par un relief trop contraignant pour l'agriculture.

Les garrigues s'étalent sur la partie orientale du territoire, en plateaux d'une altitude de 200 mètres, atteignant jusqu'à 360m d'altitude à l'extrémité sud-est de la commune, dans le massif de l'Arboussas. Il s'agit de surfaces d'érosion typiques, nivelant des calcaires éogènes.

Les milieux naturels dominants sur ces espaces sont les escarpements rocheux et les bois, avec une présence occasionnelle de garrigue et de pelouses. Lieux de riches peuplements de chênes (verts, blancs et pubescents) et de pins (d'Alep, voire de Salzmann), ces milieux favorisent le développement d'une faune et d'une flore spécifiques: insectes xylophages, reptiles, rapaces…

L'intérêt de ces sites est souvent lié à la présence de milieux frais et humides (mares, sous-bois…) qui contrastent avec la plaine viticole proche. Ainsi, ces massifs forestiers et reliefs remarquables contribuent à la diversité biologique du territoire communal et à la variété de ses paysages.

Plusieurs menaces pèsent sur ces espaces et pourraient mettre en péril leur conservation, en particulier les incendies. Des mesures de gestion sylvicole adaptées et raisonnables doivent être mises en place, accompagnées de dispositifs de protection contre les incendies.

Par ailleurs, on constate l'apparition récente de défrichements de certains parcelles sommitales, plantées de vignes. Ce nouveau paysage perturbe l'ensemble vert homogène et pose des questions en terme d'exploitation (nécessité d'atteindre les champs créés avec des moyens mécaniques) et de perturbation des écosystèmes (destruction d'habitat pour la faune et disparition de continuités écologiques pour la flore).

Des sites à enjeux (source AVAP)

Le site du pont du diable :

Construit aux environs de 1030 par les abbayes de Gellone et d'Aniane à l'endroit le plus resserré des rives de l'Hérault, le Pont du Diable est un point de passage obligé des chemins de Saint-Jacques-deCompostelle. Reliant les communes d'Aniane et St-Jean-de-Fos, ce pont, que l'on dit être le plus vieux pont roman de France, est classé au Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO au titre des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France.

Le site classé du Pont du Diable présente des enjeux forts pour la commune, en termes d'identification et d'image (le nom d'Aniane est trop rarement associé à celui du Pont du Diable), mais aussi de circulation et de respect de l'environnement.



Le site du pont du Diable, avec le pont au nord-ouest de la photographie aérienne, et les parkings qui y sont liés, plus au sud

Le nombre de visiteurs est estimé à 250.000 par an. Ce site comprend de multiples intérêts: ludiques, historiques, pittoresques. Le site est lui-même situé à l'articulation de paysages remarquables, entre les monts de Saint-Guilhem-le-Désert, les Gorges de l'Hérault et le piémont languedocien.

Les pics de fréquentation dans les Gorges de l'Hérault entre le pont du Diable, la Grotte de Clamouse et le village de Saint-Guilhem-le-Désert sont estimés entre 12 et 13 000 visiteurs par jour. Cette pointe de fréquentation intervient sur une période courte, concentrée sur les trois premières semaines d'août.

L'impact de cette fréquentation sur l'environnement du site et pour la population locale est important :

- Dégradation progressive des conditions de visite
- Détérioration du cadre de vie des habitants
- Dégâts préjudiciables sur l'environnement, le site et le paysage



Aménagements liés au site du Pont du Diable, témoignant d'une volonté d'intégration dans l'environnement paysager

Le devenir des carrières :

Le territoire est riche en matériaux d'extraction, largement exploités au sein de carrières qui essaiment sur les bords de l'Hérault.

Situées entre le site du Pont du Diable et la ville, et relativement encaissées mais en situation de **covisibilité directe avec le Pont du Diable**, les carrières présentent un enjeu majeur pour Aniane.

Les deux carrières de part et d'autre de la voie d'accès au Grand Site présentent en particulier des enjeux considérables, à l'échelle de la commune mais aussi de l'ensemble du site.



Les carrières vues depuis le piémont du bois des Brousses

Les príncípaux enjeux paysagers concernent :

- la préservation de la dominante agricole du paysage : protection contre l'urbanisation diffuse autour des routes, intégration paysagère des bâtiments existants isolés et futurs dans l'espace agricole.

- la mise en valeur des éléments végétaux qui structurent le paysage de la plaine (haies, arbres isolés, alignements, ripisylves, ...).

- la protection des points de vue dominants sur la plaine, en particulier le site du Pont du Diable, contact entre gorges et plaine.

- la mise en valeur des 3 entrées du village (Av. de Gignac, Route de Laboissière, Nord)

- la préservation de la dominante naturelle du paysage : protection des berges et des ripisylves, des piémonts qui bordent la plaine et forment un écrin à l'ensemble urbain.

- l'évolution du site du Pont du Diable (parkings, voies d'accès) à travers des préconisations paysagères et environnementales, et une meilleure articulation avec le village d'Aniane.

- le devenir et la reconversion des carrières notamment en terme de «reconquête végétale» (agricole, naturelle, etc.)

I.3. L'État Initial de l'Environnement

(Voir aussi le Volet «Biodiversité» du diagnostic : étude annexée au présent rapport)

I.3.1. L'occupation du sol

Le territoire communal est dominé par les espaces naturels (56%) parmi lesquels on distingue :

. des forêts de feuillus, essentiellement au Sud-Est de la commune et à l'Est du village ;

. des forêts mélangées (feuillus, conifères) au Nord-Est (secteur Puech Mège, pinèdes des Combes) ;

. Une végétation sclérophylle au Nord (bois des Brousses) et un peu à l'Est (Terre Forte) ;

. des forêts et végétation arbustive en mutation à l'Est / Sud-Est (Puech de Blaquière) ;

Les espaces agricoles représentent un peu plus du tier du territoire communal avec une domination de la vigne.

Enfin, les espaces urbanisés représentent environ 5% du territoire communal et correspondent essentiellement au village qui présente une urbanisation plus ou moins continue.

I.3.2. Les milieux naturels remarquables et reconnus

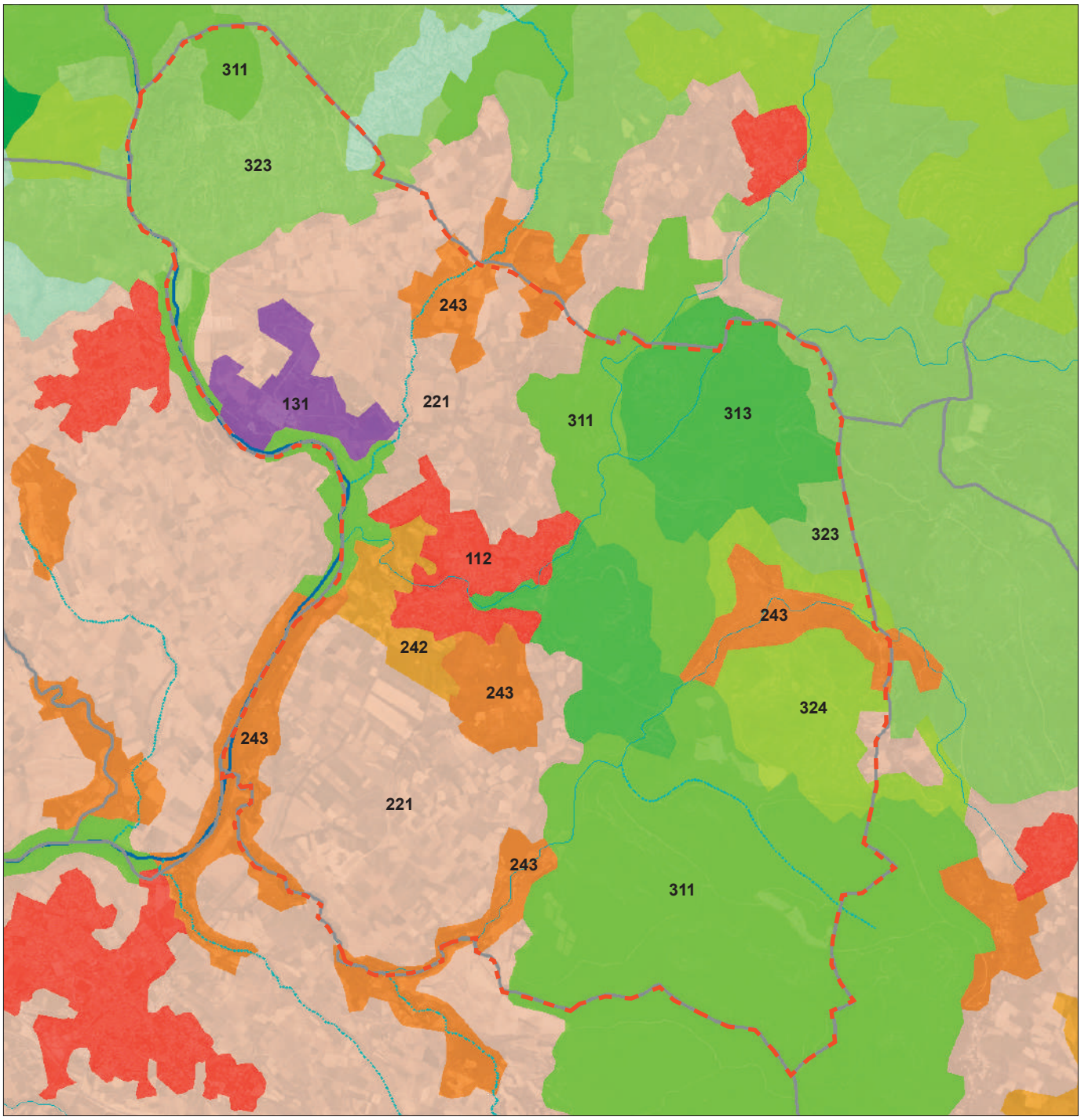
Zonages patrimoniaux

Le zonage patrimonial correspond à l'ensemble des zones inventoriées pour leur intérêt écologique : Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), zonages de Plans Nationaux d'Action (PNA), etc.

La commune d'Aniane est concernée par plusieurs zonages patrimoniaux, présentés sur le Tableau 1 ci-contre et la Figure 2 ci-après.

Zonages patrimoniaux présents sur la commune

Type	Code	Intitulé	Superficie totale (ha)	superficie sur la commune (ha)
ZNIEFF de type II	**3418-0000**	**Cours moyen de l'Hérault et de la Lergue**	**978.0**	**77.0**
ZNIEFF de type II	**3422-0000**	**Massif des gorges de l'Hérault et de la Buège**	**21387.0**	**276.0**
ZNIEFF de type II	**3426-0000**	**Garrigues boisées du nord-ouest du Montpelliérais**	**16254.0**	**1298.0**
ZICO	**LR14**	**Hautes garrigues du Montpellierain**	**90 700**	

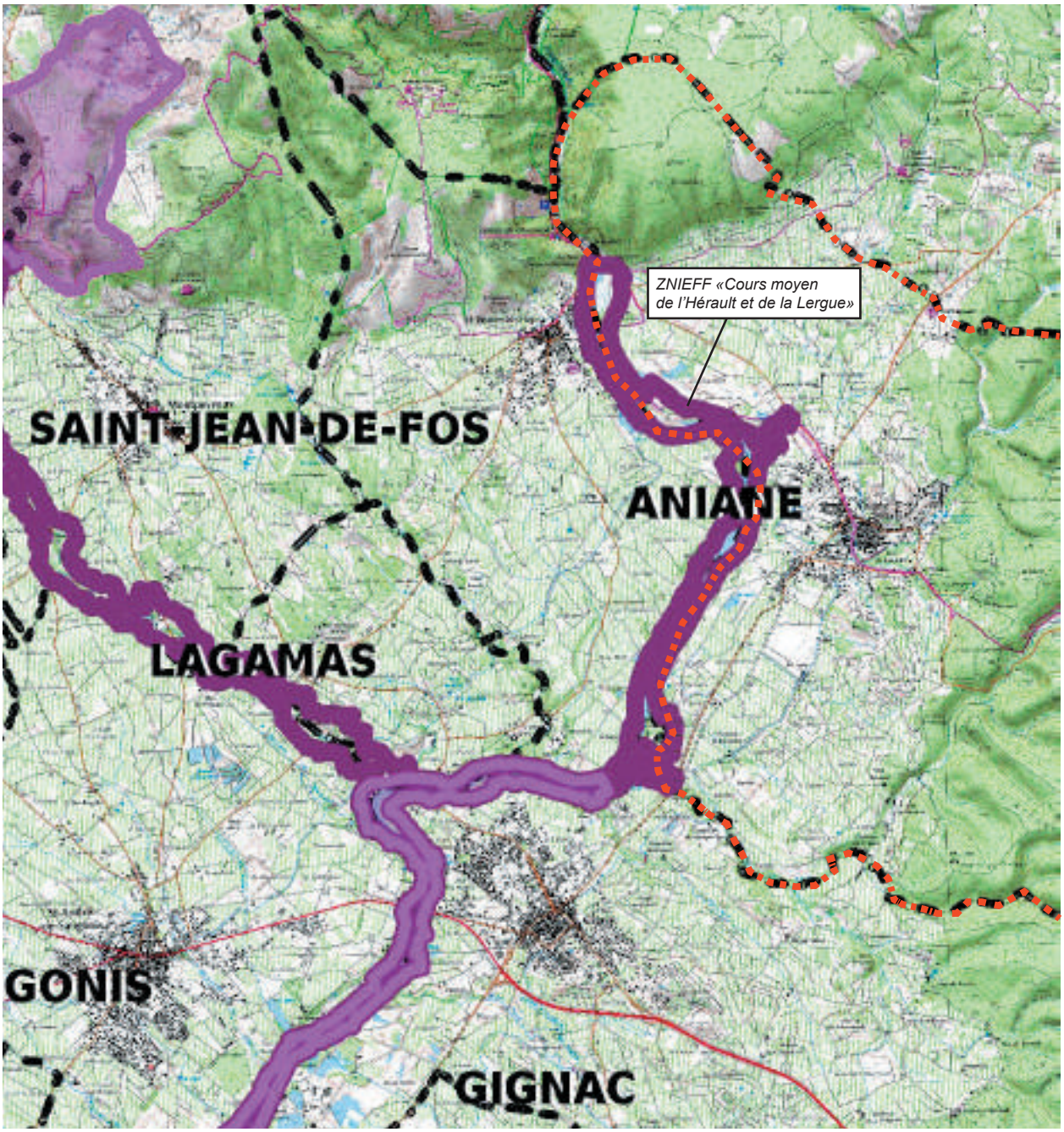


SOURCE : DREAL LR

- 112 *Villes, villages et sites industriels*
- 131 *Extraction de matériaux*
- 221 *Vignobles*
- 242 *Cultures annuelles diversifiées, de prairies*
- 243 *Surfaces agricoles interrompues par de la végétation naturelle*
- 311 *Forêts de feuillus*
- 313 *Forêts mélangées (feuillus, conifères)*
- 323 *Végétation sclérophylle*
- 324 *Forêts et végétation arbustive en mutation*

Commune

ZNIEFF de type II « Cours moyen de l'Hérault et de la Lergue»



SOURCE : DREAL LR

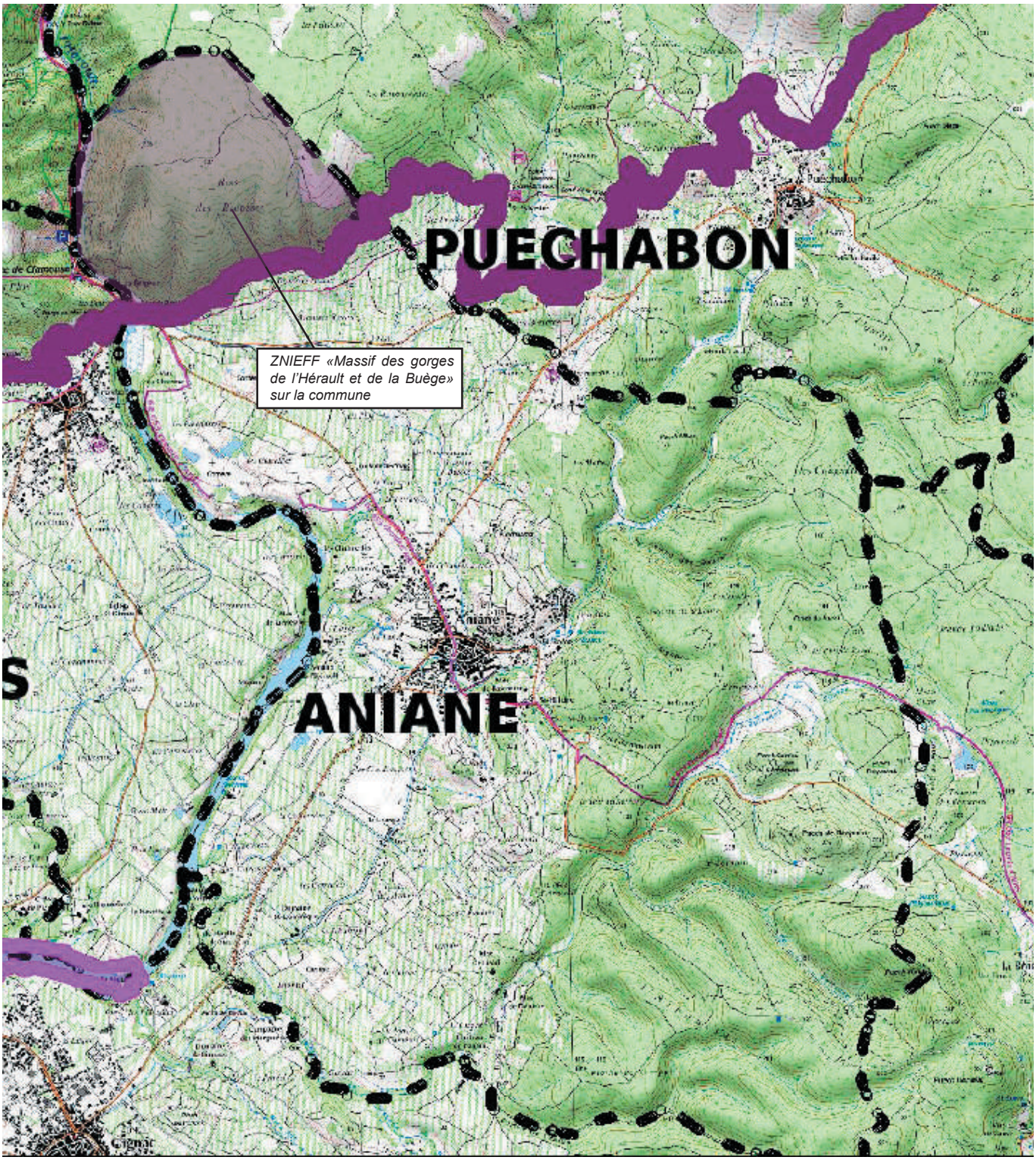
- *ZNIEFF de type II « Cours moyen de l'Hérault et de la Lergue»*

Sur la commune, elle représente 77 hectares, soit 8% de l'emprise totale de la ZNIEFF, localisés de part et d'autre de l'Hérault (carte ci-dessus). Plusieurs espèces végétales déterminantes et remarquables ont été inventoriées : Ibéris intermédiaire, Mélilot élégant, Bugrane pubescent, Silène de Porto, Tamaris d'Afrique. En ce qui concerne les espèces animales, on peut citer : la Grenouille de Perez ou de Graf, la Diane, le Castor d'Eurasie, le Rollier d'Europe, le Faucon pèlerin, le Guêpier d'Europe, la Magicienne dentelée...

- *ZNIEFF de type II « Massif des gorges de l'Hérault et de la Buège »*

Sur la commune, elle représente 276 hectares, soit 1% de l'emprise totale de la ZNIEFF, locali-sés au pied du massif du Bois des Brousse (Cf. carte suivante).Plusieurs espèces végétales déterminantes et remarquables ont été inventoriées : Orchis pu-naise, Sabline hérissée, Anthémis des teinturiers, Spiranthe d'été...En ce qui concerne les espèces animales, on peut citer : le Triton marbré, le Murin de Capaccini, la Proserpine, Pipit rousseline...

ZNIEFF de type II « Massif des gorges de l'Hérault et de la Buège»



SOURCE : DREAL LR

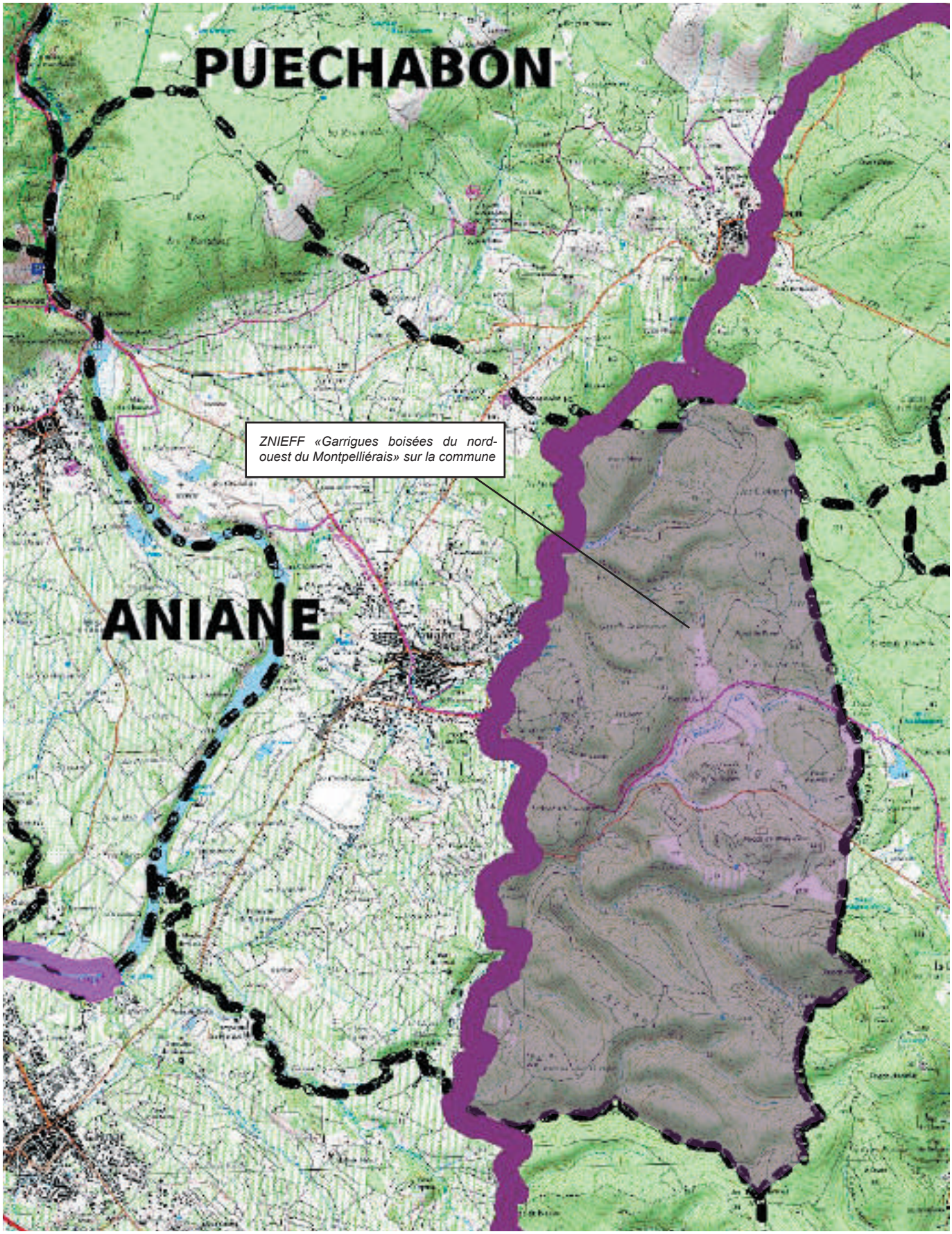
• *ZNIEFF de type II « Garrigues boisées du nord-ouest du Montpelliérais »*

Sur la commune, elle représente 1298 hectares, soit 8% de l'emprise totale de la ZNIEFF, localisés à l'Est de la commune, secteurs Les bernagues, l'Arboussas (Cf. carte suivante).

Plusieurs espèces végétales déterminantes et remarquables ont été inventoriées : Centranthe de Lecoq, Epipactis de Tremols, Gaillet de Timéroy, Millepertuis tomenteux, Thym d'Emberger...

En ce qui concerne les espèces animales, on peut citer : le Triton marbré, la Proserpine, Pipit rousseline, Aigle de Bonelli, la Magicienne dentelée...

ZNIEFF de type II « Garrigues boisées du nord-ouest du Montpelliérais »



SOURCE : DREAL LR

• *ZICO « HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS »*

La zone importante pour la conservation des oiseaux « hautes garrigues du montpelliérais » s'étend sur 90 700 ha.

Elle recense plusieurs espèces d'oiseaux :

Nom vernaculaire	***Nom Scientifique***	Nom vernaculaire	***Nom Scientifique***
Aigle botté	*Hieraaetus pennatus*	**Grand-Duc d'Europe**	*Bubo bubo*
Aigle de Bonelli	*Hieraaetus fasciatus*	**Guépier d'Europe**	*Merops apiaster*
Aigle royal	*Aquila chrysaetos*	**Hirondelle rousseline**	*Hirundo daurica*
Alouette calandre	*Melanocorypha calandra*	**Martin pêcheur d'Europe**	*Alcedo atthis*
Alouette lulu	*Lullula arborea*	**Martinet à ventre blanc**	*Apus melba*
Bondrée apivore	*Pernis apivorus*	**Milan noir**	*Milvus migrans*
Bruant ortolan	*Emberiza hortulana*	**Milan royal**	*Milvus milvus*
Buard des roseaux	*Circus aeruginosus*	**Oedicnème criard**	*Burhinus oedicnemus*
Busard cendré	*Circus pygargus*	**Outarde canepetière**	*Tetrax tetrax*
Busard Saint-Martin	*Circus cyaneus*	**Pie-grièche à tête rousse**	*Lanius senator*
Circaète Jean le Blanc	*Circaetus gallicus*	**Pie-grièche écorcheur**	*Lanius collurio*
Crave à bec rouge	*Pyrrhocorax pyrrhocorax*	**Pie-grièche grise**	*Lanius excubitor*
Engoulevent d'Europe	*Caprimulgus europaeus*	**Pipit rousseline**	*Anthus campestris*
Faucon d'Eléonore	*Falco elenonora*	**Rollier d'Europe**	*Coracias garrulus*
Faucon pèlerin	*Falco peregrinus*	**Vautour percnoptère**	*Neophron percnopterus*
Fauvette pitchou	*Sylvia undata*		

Zonages réglementaires et outils de protection

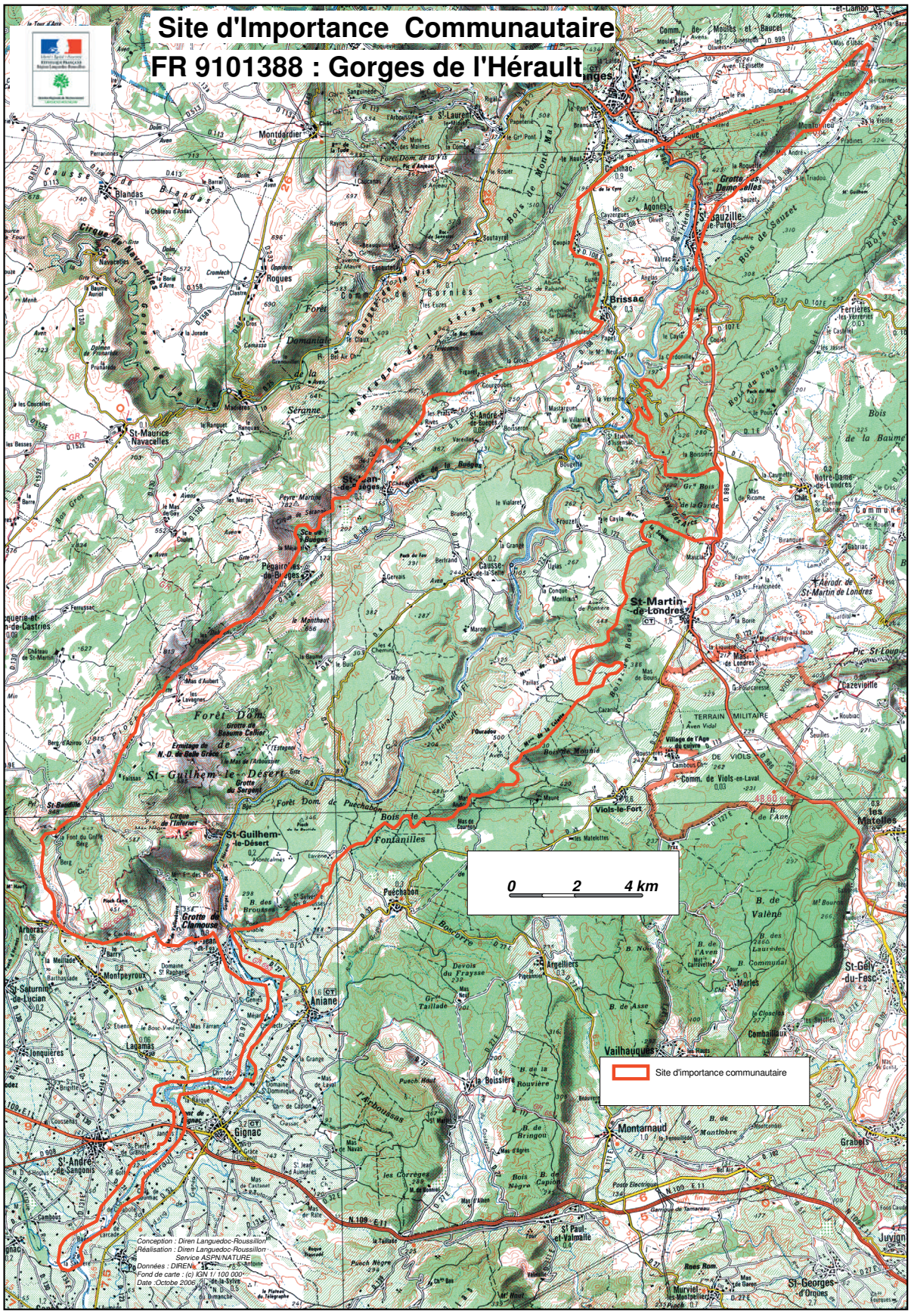
Les zonages règlementaires et outils de protection englobent les sites du réseau Natura 2000 (Sites d'Intérêt Communautaire SIC de la Directive « Faune-Flore-Habitats » et Zones de Protection Spéciale ZPS de la Directive « Oiseaux »), les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopes, les sites des conservatoires, les espaces naturels sensibles et toute autre zone bénéficiant d'un statut de gestion et/ou de protection.

La commune de d'Aniane est concernée par plusieurs zonages patrimoniaux, qui sont présentés dans les paragraphes suivants.

Zonages réglementaires présents sur la commune

Type	Code	Intitulé	Superficie totale (ha)	superficie sur la commune (ha)
SIC	**FR9101388**	**Gorges de l'Hérault**	**21 735,98**	**77.0**
ZPS	**FR9112004**	**Hautes garrigues du Montpellierais**	**45 443,72**	**276.0**
Site classé	**SI00000668**	**Les Gorges de l'Hérault**	**8 793,56**	**-**

Ce site couvre une surface de 21 735,98 ha au total. Ce site est défini autour du fleuve Hérault qui entaille un massif calcaire vierge de grandes infrastructures. Les habitats forestiers (forêt de Pins de Salzman et chênaie verte) et rupicoles sont bien conservés. L'ensemble de l'hydro-système du fleuve est encore peu perturbé. Au niveau de la commune d'Aniane, cela concerne l'Hérault et ses berges, et le massif du Bois des Brousses au Nord.



Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3170 *Mares temporaires méditerranéennes*	X	217,36 *(1 %)*			B	B	B	B
3250 *Rivières permanentes méditerranéennes à Glaucium flavum*		217,36 *(1 %)*			C	B	B	C
3280 *Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba*		217,36 *(1 %)*			C	B	B	C
5110 *Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)*		1086,8 *(5 %)*			B	C	C	C
5210 *Matorrals arborescents à Juniperus spp.*		1521,52 *(7 %)*			B	C	C	C
6210 *Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)*		1086,8 *(5 %)*			B	C	B	C
6220 *Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea*	X	2173,6 *(10 %)*			B	C	B	B
7220 *Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)*	X	217,36 *(1 %)*			C	C	C	C
8130 *Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles*		652,08 *(3 %)*			A	C	A	A
8210 *Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique*		652,08 *(3 %)*			C	C	B	C
91B0 *Frênaies thermophiles à Fraxinus angustifolia*		217,36 *(1 %)*			B	A	B	B
91E0 *Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	X	217,36 *(1 %)*			B	C	B	B
9340 *Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia*		3260,4 *(15 %)*			B	C	B	B
9530 *Pinèdes (sub)méditerranéennes de pins noirs endémiques*	X	1086,8 *(5 %)*			A	B	B	A

. PF : Forme prioritaire de l'habitat.
. Qualite des donnees : G = «Bonne» (donnees reposant sur des enquetes, par exemple); M = «Moyenne» (donnees partielles + extrapolations, par exemple); P = «Mediocre» (estimation approximative, par exemple).
. Representativite : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Presence non significative».
. Superficie relative : A = 100 . p > 15 % ; B = 15 . p > 2 % ; C = 2 . p > 0 % .
. Conservation : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / reduite».
. Evaluation globale : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
				Min	Max		C\|R\|V\|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1046	*Gomphus graslinii*	p			i	P		C	B	C	B
I	1083	*Lucanus cervus*	p			i	P		C	A	C	A
I	1084	*Osmoderma eremita*	p			i	P		B	B	C	B
I	1087	*Rosalia alpina*	p			i	P		C	A	C	A
I	1088	*Cerambyx cerdo*	p			i	P		C	B	C	B
I	1092	*Austropotamobius pallipes*	p			i	P		C	B	C	B
F	1096	*Lampetra planeri*	p			i	P		C	C	C	C
F	1138	*Barbus meridionalis*	p			i	P		B	A	C	A
F	1163	*Cottus gobio*	p			i	P		C	A	C	A
M	1303	*Rhinolophus hipposideros*	p			i	P		C	A	C	A
M	1304	*Rhinolophus ferrumequinum*	p			i	P		C	B	C	B
M	1305	*Rhinolophus euryale*	p			i	P		C	B	C	B
M	1307	*Myotis blythii*	p			i	P		C	B	C	B
M	1310	*Miniopterus schreibersii*	p			i	P		C	B	C	B
M	1316	*Myotis capaccinii*	p			i	P		B	B	C	B
M	1337	*Castor fiber*	p			i	P		C	A	C	A
F	6147	*Telestes souffia*	p			i	P		C	A	C	A
F	6150	*Parachondrostoma toxostoma*	p			i	P		C	B	C	B
I	6199	*Euplagia quadripunctaria*	p			i	P		C	C	C	C

Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertebres, M = Mammiferes, P = Plantes, R = Reptiles. . Type : p = espece residente (sedentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice). . Unite : i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Males chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Males , shoots = Pousses , stones = Cavites rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes. . Categories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espece commune, R = espece rare, V = espece tres rare, P: espece presente.. Qualite des donnees :G = «Bonne» (donnees reposant sur des enquetes, par exemple); M = «Moyenne» (donnees partielles + extrapolations, par exemple); P = «Mediocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Donnees insuffisantes. . Population : A = 100 . p > 15 % ; B = 15 . p > 2 % ; C = 2 . p > 0 % ; D = Non significative. . Conservation : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / reduite». . Isolement : A = population (presque) isolee ; B = population non isolee, mais en marge de son aire de repartition ; C = population non isolee dans son aire de repartition largie. . Evaluation globale : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

La ZPS englobe un vaste territoire de collines calcaires au nord-est du département de l'Hérault. Cette zone de protection a une superficie totale de 45 443 ha et a été classée en 2003. Aucun document d'objectifs (DOCOB), n'a été lancé à ce jour.

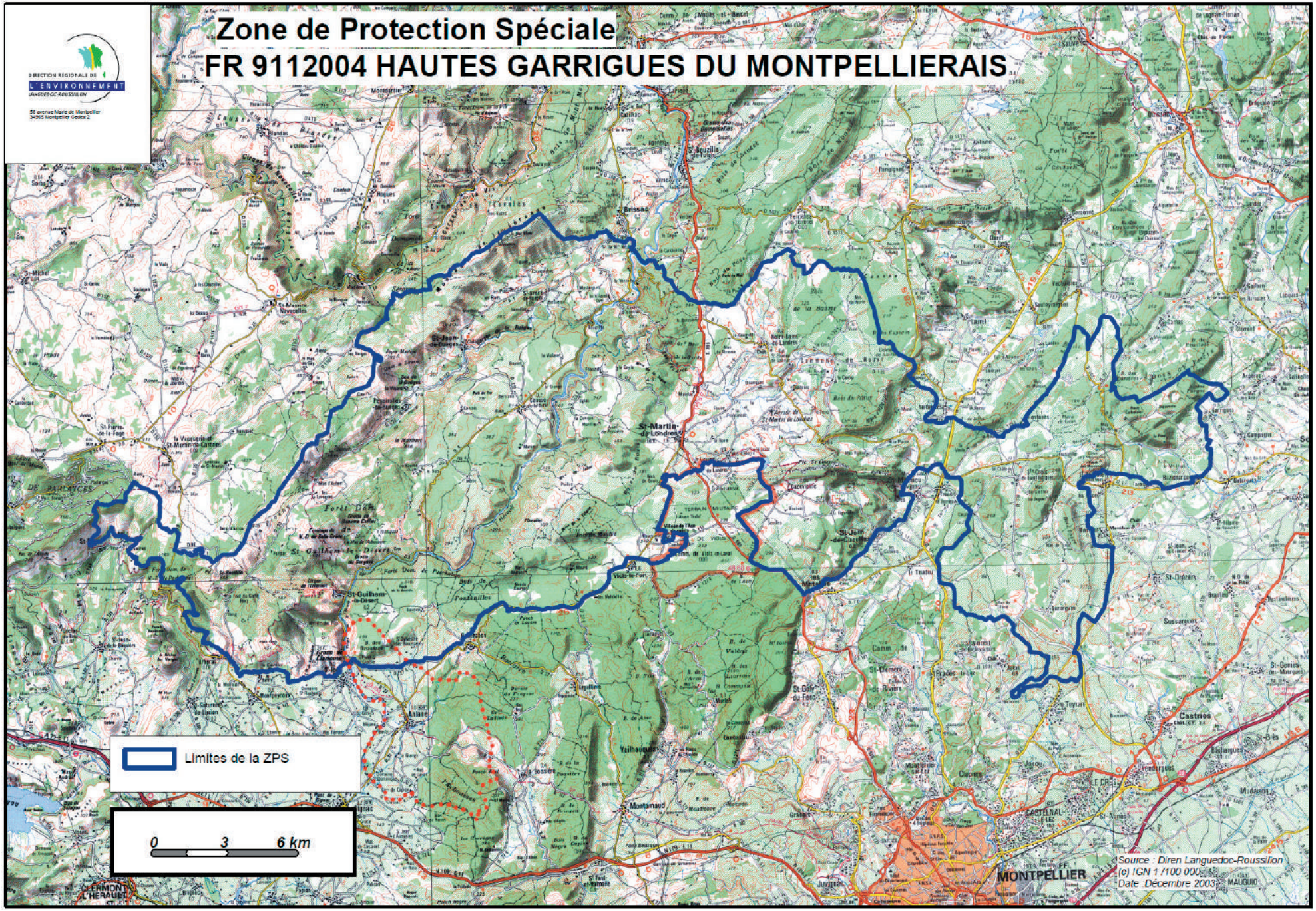
Sur la commune d'Aniane, elle concerne le massif boisé des Brousses au Nord.

Riche de milieux ouverts, ce territoire présente un intérêt particulier pour les rapaces. Le site est reconnu pour la présence de trois couples résidents d'Aigle de Bonelli, qui représentent 30% des effectifs régionaux, et englobe son domaine vital. Au total, dix-huit autres espèces d'oiseaux inscrits à l'annexe I de la directive Oiseau fréquentent la ZPS. La liste de cette avifaune remarquable est proposée ci-après.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut
Hieraaetus fasciatus	Aigle de Bonelli	R
Aquila chrysaetos	Aigle royal	R
Lullula arborea	Alouette lulu	R
Pernis apivorus	Bondrée apivore	R/Em
Emberiza hortulana	Bruant ortolan	R.
Circus pygargus	Busard cendré	R
Circus cyaneus	Busard Saint-Martin	H
Circaetus gallicus	Circaète Jean-le-Blanc	R/Em
Pyrrhocorax pyrrhocorax	Crave à bec rouge	R
Caprimulgus europaeus	Engoulevent d'Europe	R
Falco peregrinus	Faucon pèlerin	R
Sylvia undata	Fauvette pitchou	R
Bubo bubo	Grand-duc d'Europe	R
Alcedo atthis	Martin-pêcheur d'Europe	R
Milvus migrans	Milan noir	R/Em
Burhinus oedicnemus	Oedicnème criard	R
Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur	R
Anthus campestris	Pipit rousseline	R
Coracias garrulus	Rollier d'Europe	R

Abréviations du tableau :

Statut : indique à quelle période du cycle annuel les effectifs se rapportent : Résident (R) ; Nicheur (N) ; Hivernant (H) ; Etape migratoire (Em)


Zone de Protection Spéciale
FR 9112004 HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
LANGUEDOC-ROUSSILLON
Limites de la ZPS
0 3 6 km
Source : Diren Languedoc-Roussillon
(c) IGN 1 /100 000
Date : Décembre 2003
MONTPELLIER
CLERMONT-L'HERAULT

La Convention Ramsar

Les bords de l'Hérault et les berges des cours d'eau traversant la commune sont bordées par une riche végétation typique des bords de rivière, nommée ripisylve. L'objectif de la Convention de Ramsar est de protéger les zones humides, ainsi que leur flore et leur faune. La commune d'Aniane est concerné par la zone humide représentée par la ripisylve de l'Hérault.

Le site classé des Gorges de l'Hérault, labellisé Grand Site de France «Gorges de l'Hérault»

Un label inscrit dans la loi et attribué par l'État :
Ce label appartient à l'État, qui l'a déposé à l'Institut national de la propriété industrielle en 2003. Il est géré par le Ministère en charge de l'Écologie. Il est inscrit au code de l'environnement Art. L 341-15-1 depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement :

«Le label Grand Site de France peut être attribué par le ministre chargé des sites à un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation. L'attribution du label est subordonnée à la mise en oeuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable. Le périmètre du territoire concerné par le label peut comprendre d'autres communes que celles incluant le site classé, dès lors qu'elles participent au projet. Ce label est attribué, à sa demande, à une collectivité territoriale, un établissement public, un syndicat mixte ou un organisme de gestion regroupant notamment les collectivités territoriales concernées. La décision d'attribution fixe la durée du label.»

Ce label est un label sélectif et exigeant. Il est attribué pour une durée de 6 ans, après avis de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages, et du Réseau des Grands Sites de France.

Il est la reconnaissance d'une gestion conforme aux principes du développement durable, conciliant préservation du paysage et de «l'esprit des lieux», qualité de l'accueil du public, participation des habitants et des partenaires à la vie du Grand Site. Il peut être retiré à tout moment en cas de manquement aux engagements de protection, de mise en valeur, de développement économique local et de respect du visiteur. Le Réseau des Grands Sites de France rassemble des Grands Sites qui ont déjà obtenu le label et d'autres qui œuvrent pour l'obtenir un jour.

le Grand Site de France «Gorges de l'Hérault» couvre désormais 10 communes pour 20 788 ha et 6000 habitants, Aniane, Argeliers, Brissac, Causse-de-la-Selle, Montpeyroux, Notre-Dame-de-Londres, Puéchabon, Saint-Guilhem-le-Désert, Saint-Jean-de-Fos, et Saint-Martin-de-Londres.

Ces paysages patrimoniaux accueillent chaque année près de 650 000 visiteurs entre le Pont du Diable et Saint-Guilhem-le-Désert, ce qui a longtemps entrainé des dégradations du cadre de vie et du paysage, ainsi que des désagréments, voire des risques, pour les visiteurs comme pour les habitants. C'est pourquoi les élus du territoire ont décidé d'engager une Opération Grand Site (OGS) en 1991, démarche qui a permis d'obtenir le label ministériel « Grand Site de France » en 2010 reconnaissant la qualité de la préservation et de la gestion.

Le cœur du Grand Site repose sur trois sites classés, protégés par l'Etat (8 793 ha jusqu'en 2017) : Gorges de l'Hérault (concernant Aniane), abords du village de Saint-Guilhem-le-Désert et cirque de l'Infernet, Grotte de Clamouse.

La commune compte des milieux naturels remarquables faisant l'objet de protections et inventaires (ZNIEFF, ZICO, SIC, ZPS...). La présence de sites inventoriés au réseau Natura 2000 justifie que le PLU d'Aniane soit soumis à évaluation environnementale.



Réalisation de parkings sur Aniane et mise enplace de navettes afin de limiter la surfréquantation automobile du site...



...et réalisation d'une Maison du Grand Site

I.3.3. Les continuités écologiques

Les fonctionnalités écologiques des milieux naturels doivent être étudiées dans les SCOT et PLU. La loi Grenelle II a ainsi prévu l'obligation pour les SCOT et PLU de préserver et restaurer les trames vertes et bleues (pour autant, la notion existait déjà avant). L'analyse de la trame verte et bleue permet d'avoir une autre approche de la biodiversité, complémentaire de celle consistant à étudier les habitats naturels ou les espèces et leurs habitats.

Définition

La circulation des espèces est une condition de leur survie et de leur développement. L'urbanisation croissante artificialise les sols et fragmente les habitats des espèces. Dans ce contexte, il est impératif, pour restaurer les flux d'espèces, d'organiser des liaisons par des continuités écologiques.

C'est dans cette optique que le Grenelle de l'Environnement a initié le projet de « Trame verte et bleue », nouvel outil d'aménagement du territoire, constituée de grands ensembles naturels (les réservoirs de biodiversité) et de « corridors » les reliant ou servant d'espaces tampons. Le projet de trame verte et bleue propose ainsi de mettre en connexion l'ensemble des espaces de nature, surfaciques et linéaires, publics et privés, entre eux, par des continuités écologiques. Ces continuités ont deux principales fonctions : d'une part favoriser un habitat pour la faune et la flore et, d'autre part, rendre possible le déplacement des espèces.

Au niveau régional, la Trame verte et bleue est décrite dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), qui doit identifier les sous-trames, les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques, et analyser les menaces et les obstacles.

Les documents d'urbanisme doivent prendre en compte le SRCE quand il existe et, à défaut, identifier les différents éléments constitutifs de la trame écologique du territoire. La version 3 du projet de SRCE Languedoc-Roussillon est actuellement en phase de consultation publique. Une enquête publique régionale se déroulera ensuite, pour une adoption finale du SRCE estimée courant 2015, par délibération du Conseil régional et par arrêté du Préfet de région (source : DREAL LR).

Le PLU doit également se mettre en conformité avec les orientations définies dans le cadre du futur SCOT.

SRCE Languedoc-Roussillon

Les cartes des pages suivantes illustrent la trame verte et bleue au 1 :100 000, présentée par sous-trame afin de prendre en compte la diversité des milieux (forestiers, ouverts, etc.) et des espèces vivantes. Une sous-trame correspond à l'ensemble des éléments du paysage structurant les déplacements d'un groupe écologique donné : milieux ouverts et semi ouverts, milieux cultivés, milieux forestiers et milieux littoraux. Enfin, une carte de synthèse présente l'ensemble des éléments de la trame verte et de la trame bleue.

A l'échelle d'analyse du SRCE (échelle régionale), plusieurs éléments ont été identifiés sur la commune d'Aniane par le SRCE :

- L'Hérault constitue un réservoir de biodiversité au titre de la trame bleue (cours d'eau) et de la trame verte (ripisylve) ;
- Le ruisseau des Corbières et le ruisseau du Gassac constituent des corridors écologiques au titre de la trame bleue ;
- Le massif boisé des Brousses au Nord de la commune constitue un réservoir de biodiversité au titre de la trame verte ;
- Un corridor écologique est identifié au niveau des espaces agricoles qui longent la ripisylve de l'Hérault et traverse également le plaine nord jusqu'au massif boisé des Brousses.

SRCE LR : Trame Verte et bleue -- Carte n°I5

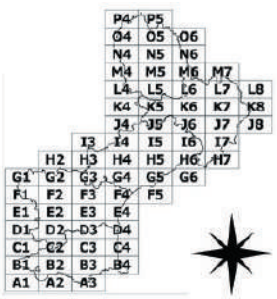
Trame verte :

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- Matrice paysagère

Trame bleue :

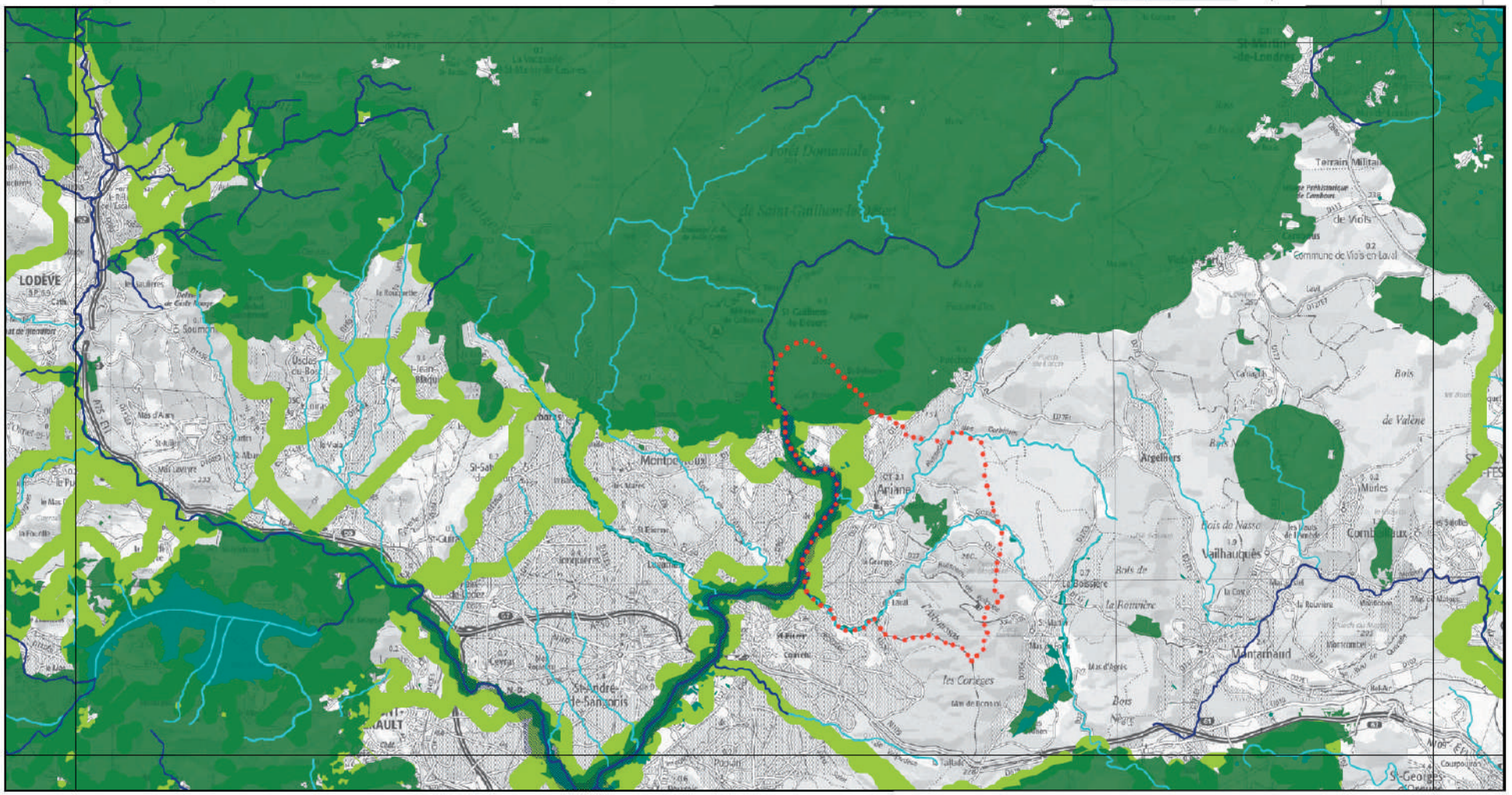
- Réservoirs de biodiversité : cours d'eau
- Réservoirs de biodiversité : ZH, plans d'eau et lagunes
- Corridors écologiques : cours d'eau

L'échelle de prise en compte du SRCE est le 1:100 000 ème au format d'impression A3



la Région Languedoc Roussillon

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON



Sources : Scan 100 ® IGN

0 5 10 15 km

SCOT Coeur d'Hérault

Parmi les missions d'expertises misent en place dans le cadre de l'élaboration du SCOT Coeur d'Hérault, un des champs d'investigation concerne la Trame Verte et Bleue. Ainsi, un comité de pilotage scientifique et technique de la TVB a été constitué.

Les enjeux concernent les secteurs de grande naturalité très protégés (Grand Site, Natura 2000) mais également les espaces de plaines peu protégés et très fragmentés. Il s'agira d'identifier des réservoirs et des corridors écologiques afin de structurer le développement de la plaine.

Analyse à l'échelle communale

Une analyse plus fine sera réalisée par photo-interprétation à l'échelle communale par le bureau ECOTONE. Une représentation cartographique des principales continuités écologiques et zone de rupture viendront compléter cette analyse.

Remarques : selon le prestataire, une trame écologique est une zone permettant aux individus/populations de se déplacer/diffuser dans l'espace pour assurer les besoins vitaux/explorations/colonisations de milieux, et pas uniquement un « couloir » linéaire entre deux habitats favorables. Il s'agit d'une vision plus continue et globale de l'espace. Ainsi, sur la carte ci-après, nous avons cherché à représenter la notion de perméabilité du territoire indispensable à son fonctionnement écologique, prenant en compte le fait qu'une espèce/population circule plus ou moins facilement selon le type d'habitat et les éventuels obstacles, naturels ou anthropiques, qu'elle peut y rencontrer. Ainsi, la représentation ne s'attache pas à la localisation de ces éléments écologiques à la parcelle, d'où l'utilisation de gradients de perméabilité. L'objectif est d'attirer le regard sur les zones de richesse/intérêt écologique et les zones permettant de relier ces richesses entre elles.

Le PLU doit être un outil de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Dans cette logique, le PLU devient un outil important pour la mise en œuvre de la trame verte et bleue (TVB). Il doit à la fois prendre en compte les enjeux régionaux de continuités écologiques identifiés dans le SRCE en les déclinant à l'échelle locale, mais aussi intégrer, le cas échéant, les enjeux de continuités écologiques propres au territoire communal.

La trame verte d'Aniane est constituée notamment par les ripisylves de l'Hérault, le bois des Brousses, et le bois de la Lauze. A cela s'ajoutent les sous-trames des espaces agricoles et forestiers.

La trame bleue d'Aniane est constituée notamment par l'Hérault et par les sous-trames liées au réseau hydrographique : ruisseaux des Corbières, de Gassac, de Valcrose, etc.

Les principales ruptures dans la trame verte et bleue sont occasionnées par l'urbanisation et les infrastructures linéaires que sont les routes qui traversent le territoire communal.

I.3.4. La qualité de l'air

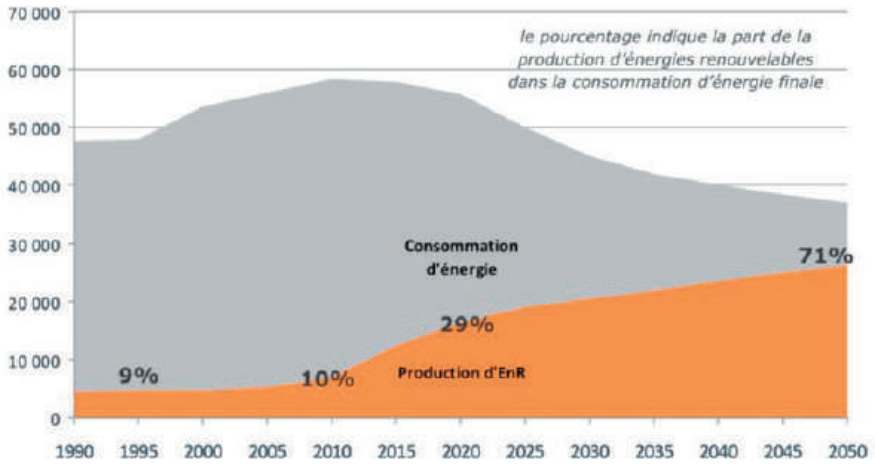
Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie

Un plan régional de la qualité de l'air (PRQA) a été approuvé le 16 novembre 1999 par arrêté préfectoral. Conformément à la Loi Grenelle 2, le PRQA a été remplacé par le volet «air» du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE), approuvé par arrêté préfectoral du 24 avril 2013.

La loi Grenelle 2 prévoit l'élaboration dans chaque région d'un Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE). Elaboré conjointement par l'Etat et la Région, sa vocation est de définir les grandes orientations et objectifs régionaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, maîtrise de la demande d'énergie, développement des énergies renouvelables, qualité de l'air et adaptation au changement climatique.

Le scénario « SRCAE LR » est une contribution à la feuille de route pour la transition énergétique en Languedoc-Roussillon. Il se veut à la fois ambitieux et réaliste, afin d'être le plus mobilisateur possible et garantir ainsi l'atteinte des objectifs présentés ci-après.

Évolution de la consommation d'énergie finale et de la production d'énergies renouvelables entre 1990 et 2050 selon scénario SRCAE LR (en GWh)



Ce scénario prévoit de **multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables entre 2005 et 2020** pour atteindre 29% de la consommation finale d'énergie (l'objectif national est de 23%). La production d'électricité d'origine renouvelable atteindrait 10 700 GWh en 2020, soit environ les deux tiers de la consommation régionale d'électricité.

Après une croissance régulière de la consommation régionale d'énergie jusqu'en 2010, le scénario « SRCAE LR » prévoit de stabiliser celle-ci d'ici 2015, puis de la ramener à un niveau inférieur à celui de 2004 d'ici 2020 malgré une augmentation de la population régionale de 18% entre 2005 et 2020. L'effort engagé jusqu'en 2020 devra être poursuivi et intensifié durant les décennies suivantes pour atteindre en 2050 un niveau moyen de consommation par habitant divisé par deux par rapport à 2005.

Quelques repères	
Rénovation	125 000 logements rénovés à un niveau BBC d'ici 2020 en plus des actions tendancielles de rénovation
Bâtiments neufs	70% des bâtiments résidentiels construits entre 2005 et 2050 à énergie positive
Transports en commun	+30% de déplacements en transports en commun en région d'ici 2020 par rapport à 2005
Co-voiturage	1,23 passager/voiture en 2020, soit 100km/an/pers. en co-voiturage de plus qu'en 2005

SOURCE : Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie 2013

Le scénario « SRCAE LR » vise **une baisse notable des émissions de tous les polluants atmosphériques entre 2007 et 2020**, et en particulier de 44% pour les oxydes d'azote (NOx), de 24% pour les particules (PM2.5), de 75% pour le benzène et de 31% pour les composés organiques volatils (COV). Ces diminutions des émissions de polluants atmosphériques auront des conséquences positives sur la santé des populations, en particulier dans un contexte de changement climatique très marqué en région méditerranéenne.

A l'horizon 2050, le scénario « SRCAE LR » ne permet pas d'atteindre à l'échelle régionale l'ambition du facteur 4 (division par 4 des émissions de la France en 2050 par rapport à 1990) en raison principalement de la forte croissance démographique régionale. L'effort prévu par le scénario « SRCAE LR » reste néanmoins important puisqu'il doit permettre **d'ici 2050 de réduire quasiment par 3 les émissions par habitant** par rapport à leur niveau de 1990.

Indicateurs	État 1990	État 2005	2020			2050		
			Tendanciel	Grenelle	SRCAE LR	Tendanciel	Grenelle	SRCAE LR
Population	2 115 000	2 492 000	2 940 560			3 488 800		
Émissions par habitant (en téqCO2 / hab / an)	7,8	6,4	5,7	4,3	5,2	4,9	1,95	2,8
Écart par rapport à 1990	-	-18%	-28%	-45%	-34%	-38%	-75%	-64%

SOURCE : Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie 2013

Sur la base de l'état des lieux et pour atteindre les objectifs définis dans le scenario « SRCAE LR », **12 orientations** sont proposées :

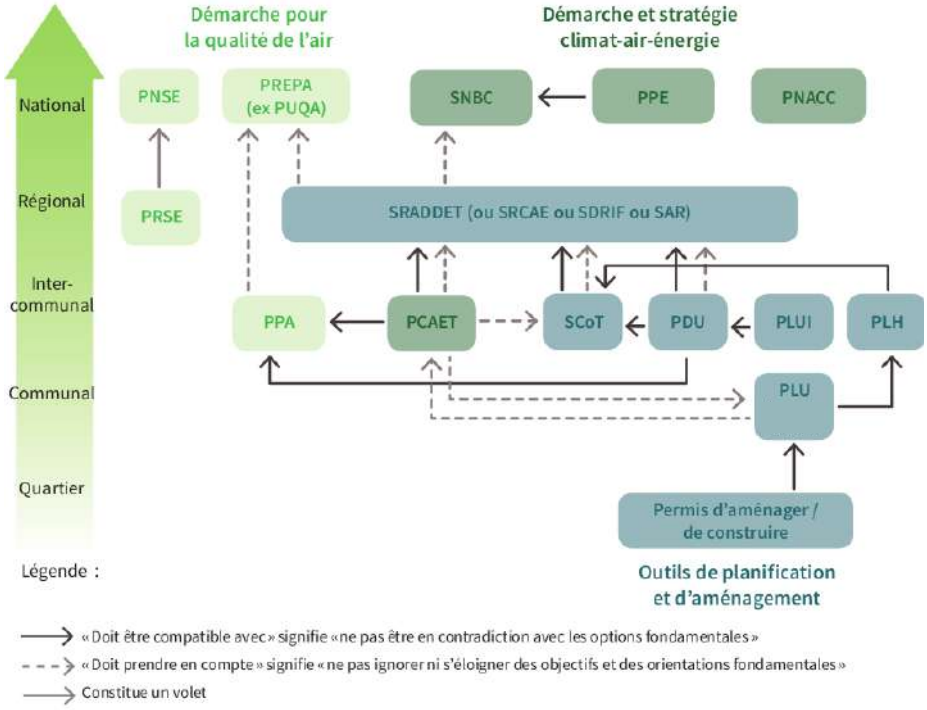
1. **Préserver les ressources** et milieux naturels dans un contexte d'évolution climatique;
2. **Promouvoir un urbanisme durable** intégrant les enjeux énergétiques, climatiques et de qualité de l'air
3. **Renforcer les alternatives à la voiture** individuelle pour le transport des personnes
4. **Favoriser le report modal** vers la mer, le rail et le fluvial pour le transport de marchandises
5. **Adapter les bâtiments** aux enjeux énergétiques et climatiques de demain
6. **Développer les énergies renouvelables** en tenant compte de l'environnement et des territoires
7. **La transition climatique et énergétique** : une opportunité pour la compétitivité des entreprises et des territoires
8. **Préserver la santé** de la population et lutter contre la précarité énergétique
9. **Favoriser la mobilisation citoyenne** face aux enjeux énergétiques, climatiques et qualité de l'air
10. **Vers une exemplarité** de l'Etat et des collectivités territoriales
11. **Développer la recherche et l'innovation** dans les domaines du climat, de l'air et de l'énergie
12. **Animer, communiquer et informer** pour une prise de conscience collective et partagée

Les orientations et objectifs du SRCAE ont vocation à être déclinés localement en particulier aux travers des Plans Climat Énergie Territoriaux (PCET), des Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) et des Plans de Déplacements Urbains (PDU) qui doivent être compatibles avec le SRCAE, c'est-àdire ne pas être en contradiction avec ce dernier.

Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) doivent, quant à eux, prendre en compte les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET), c'est-à-dire ne pas ignorer leur contenu mais avec la possibilité d'y déroger pour un motif justifié.

Un Schéma Régional de Raccordement au Réseau électrique des Énergies Renouvelables (S3RENR) doit être élaboré par RTE (gestionnaire du Réseau de Transport de l'Électricité), dans un délai de 6 mois après l'adoption du SRCAE, pour atteindre les objectifs fixés par celui-ci.

Rapport de «compatibilité / prise en compte» du PLU vis à vis des autres documents



A l'échelle locale

La qualité de l'air est suivie par l'association « Air Languedoc-Roussillon ». Il n'existe pas de point de mesure permanent sur la commune d'Aniane. La station de mesure fixe la plus proche se situe à Saint-Gély-du-Fesc à plus de 28 kilomètres.

D'une manière générale, les émissions se concentrent en particulier dans les pôles urbains re- lativement importants, lesquels, essentiellement situés sur le littoral, bénéficient d'une bonne ventilation qui contribue à la dispersion des polluants. L'ozone apparaît chaque année comme le polluant atmosphérique le plus problématique sur la région de Montpellier notamment en zone périurbaine et au cours de la période estivale durant laquelle les conditions sont les plus favorables à sa formation.

Le secteur de Gignac se caractérise par une faible présence d'entreprises polluantes, en dehors des carrières, mais un nombre important de voies de communication à l'origine de la principale pollution atmosphérique. Les émissions sur le territoire restent cependant limitées et ne présentent pas de risques pour la population.

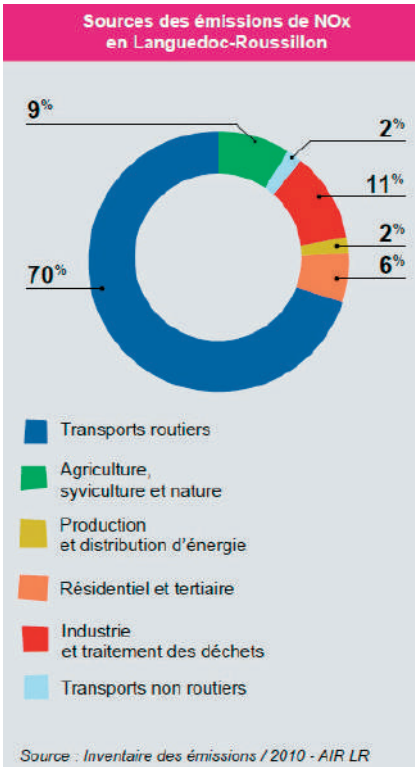
Le monoxyde d'azote (NO) produit par les activités humaines est formé lors d'une combustion à haute température. Il est principalement émis par les véhicules et les installations de combustion (centrales thermiques, chauffage...).

Bien que situé à quelques kilomètres d'un axe routier majeur (A750), l'essentiel du territoire communal se situe dans un environnement rural et aéré propice à l'évacuation des émissions polluantes des véhicules

Seuils réglementaires - Dioxyde d'azote

VALEUR	TYPE DE SEUIL	INFORMATIONS
40 µg/m³	Objectif de qualité en moyenne annuelle	Niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère à atteindre à long terme, sauf lorsque cela n'est pas réalisable par des mesures proportionnées, afin d'assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement dans son ensemble
200 µg/m³	Valeur limite santé humaine	Moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 fois par an
200 µg/m³	Seuil d'information et de recommandation	-
400 µg/m³	Seuil d'alerte	-

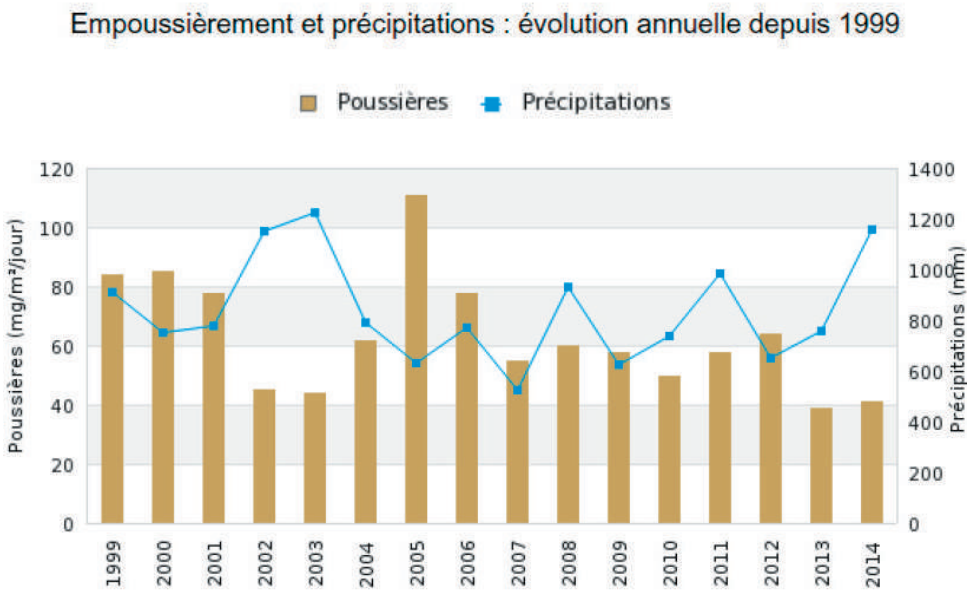
SOURCE : AIR Languedoc Roussillon



à moteur.
Les principaux risques de pollution de l'air à Aniane concernent les poussières avec les activités d'extractions de minéraux. La société Mialanes avait confié à AIR LR la surveillance des retombées de poussières sédimentables dans l'environnement de la carrière d'Aniane.
Un réseau permanent de surveillance des retombées de poussières sédimentables, constitué de 4 points de mesure, avait donc été mis en place depuis le 27 janvier 1999, favorisant le contrôle et la prise de décision.

En 2014 et comme en 2013, les niveaux d'empoussièrement autour de la carrière étaient parmi les plus faibles depuis le début des mesures en 1999. Entre 2013 et 2014, l'empoussièrement autour de la carrière est resté stable.

Mesures pour la carrière Mialanes



Bien que l'activité de la carrière pouvait, lors des dernières années, n'avoir qu'une faible incidence sur l'empoussièrement de son environnement immédiat et sur l'empoussièrement des villages d'Aniane et de Saint- Jean-de-Fos, il convient de noter que, en tout état de cause, la fermeture au 31 décembre 2018 de la carrière Mialanes aura de toute façon des conséquences bénéfiques sur la qualité de l'air.

AIR LANGUEDOC-ROUSSILLON
Membre agréé du réseau Atmo

PLAQUETTES DE RETOMBEES DE POUSSIERES

Carrière d'Aniane - Société Mialanes

Résultats 2014

NB : la carrière a été fermée au 31/12/2018

